



**DELIBERATION N° 26/009 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU  
DU CAPICORSU**

**CHÌ PIGLIA ATTA DI U PRUGHJETTU DI TERRITORIU PER A GESTIONE DI  
L'ACQUA DI U CAPICORSU**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 janvier 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI  
Mme Vanina LE BOMIN à M. Antoine POLI  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Jean-Marc BORRI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI  
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Georges MELA à M. Jean-Michel SAVELLI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Charles VOGLIMACCI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Paula MOSCA  
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Hyacinthe VANNI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Paule CASANOVA-NICOLAI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Marie-Anne PIERI, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

**VU** le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau adopté par délibération 2018-15 du comité de bassin de Corse en date du 24 septembre 2018 et dont l'Assemblée a pris acte par délibération n° 18/401 AC en date du 26 octobre 2018,

**VU** la délibération n° 19/380 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2019 approuvant les modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse,

**VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,

**VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022 - 2027 approuvé par délibération n° 21/236 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2021,

**VU** la délibération n° 23/056 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 portant sur la politique de l'eau,

**VU** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Cap Corse n° 2022\_04\_002 portant validation de la mise en place du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans le Cap Corse en date du 22 juillet 2022,

**CONSIDERANT** l'importance de garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement en eau potable,

**CONSIDERANT** la nécessité d'une approche territoriale coordonnée impliquant les acteurs des territoires,

**CONSIDERANT** que ce plan d'action s'inscrit dans une démarche de développement durable et de préservation des hydro-systèmes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par le Comité de bassin et la commission administrative de bassin,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

## Ont voté POUR (51) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

### ARTICLE PREMIER :

**PREND ACTE** du plan d'action du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Capicorsu.

### ARTICLE 2 :

**SOUTIENT** la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans ce plan.

### ARTICLE 3 :

**ENCOURAGE** l'instauration d'un suivi régulier via les instances compétentes ainsi que l'adaptation des actions en fonction de l'évolution des contextes et besoins des territoires.

### ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 30 janvier 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT  
N° 2026/E1/006**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**

**REUNION DES 29 ET 30 JANVIER 2026**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUGHJETTU DI TERRITORIU PER A GESTIONE DI  
L'ACQUA DI U CAPICORSU**

**PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU  
DU CAPICORSU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :      Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Face à l'accentuation des tensions sur la ressource en eau liée au changement climatique, la Corse est confrontée à des enjeux hydrologiques, environnementaux et socio-économiques majeurs. Consciente de cette réalité, l'Assemblée de Corse a inscrit la gestion durable de l'eau parmi ses priorités stratégiques, en soutenant le lancement de « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » (PTGE).

Cette démarche traduit la volonté politique de garantir à l'ensemble des corses un accès pérenne à l'eau, tout en préservant les milieux aquatiques et en renforçant la résilience de l'île face aux défis climatiques. Elle s'inscrit également dans une stratégie visant à concilier développement économique, préservation de la biodiversité et équité entre les territoires.

Dans ce contexte, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) CapiCorsu a été engagé pour définir une stratégie de préservation et de sécurisation durable de la ressource. Il constitue un outil de planification opérationnel, fondé sur un périmètre hydrologiquement cohérent, intégrant l'ensemble des bassins versants du Cap Corse.

Porté par la Communauté de communes du Cap Corse, avec l'appui de la Collectivité de Corse pour l'animation, ce projet a été élaboré dans une logique de concertation renforcée. Il associe l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels, socio-économiques, associatifs et usagers) réunis au sein d'un comité de pilotage.

La démarche, lancée en 2023, a permis de construire un diagnostic partagé, d'identifier les principales vulnérabilités du territoire et de définir, collectivement, les orientations stratégiques et les actions à mettre en œuvre. Le plan d'action du PTGE a été validé le 13 juin 2025 par le comité de pilotage, marquant ainsi une étape structurante dans le processus.

Conformément à la procédure définie par votre assemblée, le document a d'abord été soumis pour avis à la commission administrative de bassin et au comité de bassin, qui ont rendu des avis favorables, avant d'être présenté à l'Assemblée de Corse.

### 1. Cadre réglementaire

Par délibération en date du 25 octobre 2019 (n°19/380 AC), reprise dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de Corse, l'Assemblée de Corse a défini les modalités de mise en œuvre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ces projets constituent un outil stratégique majeur d'adaptation territoriale face aux effets du changement climatique et aux tensions croissantes sur la ressource en eau.

Les PTGE visent à concilier, de manière durable et équilibrée, les différents usages de l'eau (alimentation en eau potable, activités agricoles, industrielles, touristiques, préservation des milieux aquatiques), dans une logique de sobriété hydrique, de résilience écologique et de solidarité entre les territoires.

Leur élaboration repose sur une gouvernance collaborative, structurée à l'échelle insulaire autour d'un comité technique mobilisant les services de l'État, de la Collectivité de Corse et de ses établissements publics, et, à l'échelle du territoire, par des comités de pilotage rassemblant les collectivités territoriales, les usagers de l'eau, les acteurs économiques, les associations et les représentants de la société civile.

Le processus de mise en œuvre des PTGE se décline en quatre étapes principales :

1. Un diagnostic préalable fondé sur une analyse croisée des ressources disponibles et des besoins projetés à l'horizon 2050, intégrant les données de consommation, les besoins des milieux, et les scénarios climatiques.
2. La définition d'objectifs quantitatifs permettant d'établir des règles de répartition qui assurent la satisfaction ou la conciliation des différents usages, tout en répondant aux besoins et aux exigences des milieux aquatiques.
3. La co-construction d'un programme d'actions territorial, hiérarchisé selon des critères techniques, économiques et environnementaux, intégrant un échéancier, des porteurs de projet identifiés, et des principes d'efficacité et d'adaptabilité.
4. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PTGE, avec un bilan complet tous les six ans, appuyé sur des indicateurs de performance et d'atteinte des objectifs.

Dans ce cadre, il a été établi que les périmètres des PTGE seraient proposés en s'appuyant sur les 13 territoires du PBACC, avec une priorité donnée aux zones les plus vulnérables face au changement climatique, notamment celles les plus sensibles à la disponibilité en eau : Balagna-Agriate, Bastia-Bivincu, Meziornu et Capicorsu-Nebbiu et Baracci.

Puis, par délibération en date du 28 avril 2025 (n°23/056 AC), l'Assemblée de Corse a exprimé sa volonté d'élargir la mise en œuvre des PTGE à l'ensemble du bassin de Corse. Cette démarche a pour objectif la création de comités de pilotage locaux, véritables instances de gouvernance territoriale, chargés de définir les priorités d'intervention financière sur les grands et petits cycles de l'eau. Elle s'inscrit dans une approche plus globale de contractualisation des financements avec les territoires, conformément à l'orientation souhaitée par la Collectivité de Corse.

## 2. Périmètre du PTGE et objectifs

Le territoire **Capicorsu-Nebbiu** figure parmi les zones identifiées dans le PBACC comme étant les plus exposées aux effets du changement climatique, avec des vulnérabilités marquées sur plusieurs plans :

- **Disponibilité en eau de surface et souterraine,**

- **Bilan hydrique des sols agricoles,**
- **Pressions sur la biodiversité littorale,**
- **Risque d'eutrophisation.**

Le territoire se caractérise par une organisation administrative spécifique, avec deux communautés de communes : Cap Corse et Nebbiu Conca d'Oru, qui présentent des dynamiques et des pressions différenciées sur la ressource en eau. Ces particularités ont conduit à l'élaboration de deux PTGE distincts, dont celui de CapiCorsu, couvrant exclusivement le périmètre de la communauté de communes du Cap Corse. Le **PTGE Capicorsu** vise à :

- établir un **diagnostic partagé** des ressources et des besoins à l'horizon 2050 ;
- identifier **des scénarios d'évolution** et des leviers d'adaptation au changement climatique ;
- construire un **programme d'actions structuré**, garantissant l'équilibre entre les usages et la préservation des milieux aquatiques ;
- mettre en place une **gouvernance de l'eau** cohérente et représentative des enjeux du territoire.

### 3. Calendrier d'élaboration

L'élaboration du PTGE s'appuie sur une planification par étapes clés, permettant une progression structurée du diagnostic initial jusqu'à la mise en œuvre des actions. Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévisionnel arrêté :

Période	Étape
Juin 2023	1er Comité de pilotage (COPIL) – Présentation de l'état des lieux du territoire
Mai 2024	2e COPIL – Présentation du diagnostic partagé du territoire
Juillet 2024 – Février 2025	Organisation et animation des groupes de travail thématiques définis par le COPIL à l'issue de la présentation du diagnostic (sobriété, étude volumes maximums prélevables, projets d'interconnexion)
Juin 2025	3e COPIL – Présentation et validation du projet de plan d'action
Octobre 2025 – année 2026	Organisation et animation d'un cycle de réunions sous forme de groupe de travail spécifique aux projets d'interconnexion
<i>Juin 2026</i>	<i>1er COPIL de suivi – Bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'action</i>

Le PTGE fera l'objet d'un suivi annuel sur 6 ans avec une évaluation à mi-parcours.

## 4. Constat territorial

Le diagnostic met en évidence :

- une forte saisonnalité, avec une population multipliée par 4 en été ;
- une ressource en eau essentiellement constituée de captages de sources (80 % des volumes eau potable), avec peu de possibilités de stockage à grande échelle ;
- un territoire composé quasi exclusivement de services d'eau potable gérés en régie communale, souvent isolés les uns des autres ;
- des rendements de réseaux globalement faibles : en 2023, les pertes en réseau sont estimées à 1 515 m<sup>3</sup>/jour pour 1 915 m<sup>3</sup>/jour consommés, soit un rendement moyen du territoire inférieur à 60 %, avec de fortes disparités locales ;
- des épisodes de sécheresse de plus en plus marqués (assecs en été sur plusieurs cours d'eau) ;
- un recours ponctuel à l'usine de dessalement pour les besoins en eau potable et à des citernes pour l'approvisionnement agricole.

## 5. Programme d'action

Le programme d'actions repose sur quatre axes structurants, construits en réponse aux enjeux du territoire :

- **Axe 1 – Sobriété** : il constitue la priorité du plan d'action. L'objectif est de maîtriser les volumes consommés avant d'engager des solutions lourdes. Sont ainsi prévus :
  - des actions de réduction des fuites mises en œuvre à la suite de la réalisation ou l'actualisation des schémas directeurs,
  - l'amélioration des connaissances sur les volumes réellement consommés notamment grâce à l'installation de compteurs,
  - la régularisation des captages dépourvus de déclaration d'utilité public.
- **Axe 2 – Connaissance et suivi** : amélioration de la connaissance grâce à l'évaluation des besoins en eau pour les milieux, notamment l'ichtyofaune, selon la méthodologie définie avec l'Office Français de la Biodiversité sur les bassins versants du Luri, de l'Acqua Tignese et du Petracorbara en vue de définir des objectifs quantitatifs.
- **Axe 3 – Interconnexions et sécurisation** : Ces actions ne seront envisagées qu'en complément, et uniquement après la mise en œuvre effective des mesures de sobriété, conformément à une logique de hiérarchisation des réponses. Elles ont pour objectif de renforcer la résilience du territoire en cas de situation de crise, sans toutefois se substituer à l'exigence prioritaire de maîtrise des consommations. Le plan d'action prévoit en ce sens la réalisation d'études technico-économiques et environnementales, indispensables pour évaluer la faisabilité d'un projet d'interconnexion. Il recommande également la conduite d'une étude spécifique sur les modalités de maîtrise d'ouvrage, préalable nécessaire à toute mise en œuvre opérationnelle compte tenu de la diversité des régies communales et du besoin de coordination intercommunale.
- **Axe 4 – Solutions innovantes** : étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Au total, le programme comporte **14 opérations** réparties sur **15 communes**, représentant une enveloppe financière globale de :

- **1,2 – 3,3 M€ pour l'axe 1 (Sobriété),**
- **50 000 – 100 000 € pour l'axe 2 (Connaissance et suivi),**
- **70 000 – 150 000 € pour l'axe 3 (études préalables nécessaires Interconnexions et sécurisation),**
- **41 000 € pour l'axe 4 (Solutions innovantes).**

Ce plan constitue une feuille de route stratégique, centrée sur les actions les plus prioritaires, en particulier celles visant à résorber les déséquilibres quantitatifs par des interventions urgentes et ciblées.

Il encourage également la mise en œuvre d'actions dites "sans regret", telles que la mise à jour régulière des schémas directeurs et le déploiement de toutes les mesures favorisant les économies d'eau.

Le plan s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres démarches engagées sur l'île, dans une perspective globale de reconquête progressive de la qualité des hydrosystèmes. Par ailleurs, il reste évolutif et pourra être ajusté lors des comités de suivi, afin d'intégrer de nouveaux travaux en réponse à l'évolution des contextes et des besoins.

## Conclusion

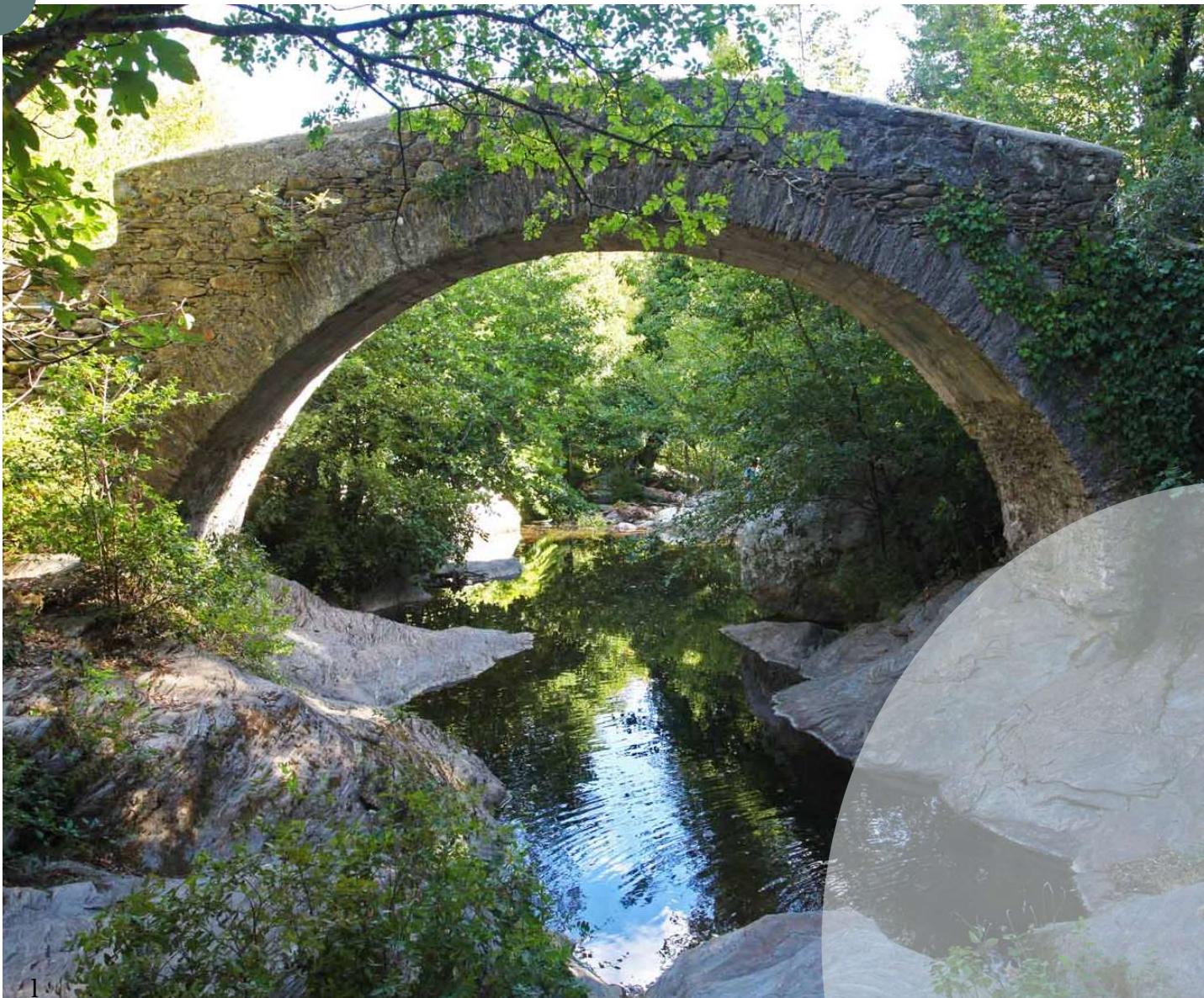
La pression croissante sur la ressource en eau impose une réponse structurée à une échelle cohérente. Dans un contexte de changement climatique, la mise en place d'un PTGE traduit l'engagement des acteurs en faveur d'une gouvernance concertée et d'une action opérationnelle adaptée à la réalité hydrologique du territoire.

Construit à l'échelle de bassins versants cohérents, le PTGE CapiCorsu repose sur une mobilisation collective, structurée autour d'un pilotage assuré par la Communauté de communes du Cap Corse, avec l'appui de la Collectivité de Corse. La démarche, lancée en 2023, a permis d'aboutir à un plan d'actions validé à l'unanimité en juin 2025, fruit d'une concertation élargie à l'ensemble des usagers.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE, qui identifie le territoire comme prioritaire, et décline de manière concrète les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), notamment en matière de gestion quantitative. Il permet également d'initier une dynamique de connaissance, notamment à travers les premières études de volumes prélevables réalisées à l'échelle du bassin.

Les actions prévues en matière d'économie d'eau à court et moyen terme constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs de bon état écologique. Elles permettront de restaurer des débits suffisants, de réduire les impacts des pollutions par dilution et de limiter les pressions morphologiques sur les milieux aquatiques.

Ce PTGE dote ainsi le CapiCorsu d'un cadre partagé pour la gestion durable de la ressource en eau, en cohérence avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire.



# Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

**CAPICORSU**  
2025

# TABLE DES MATIERES

I.	Emergence de la démarche PTGE dans le Cap Corse.....	3
1.	Choix du périmètre de travail .....	3
2.	Gouvernance .....	3
3.	Objectifs .....	4
II.	Etat des lieux du territoire .....	5
1.	Caractéristiques générales .....	5
2.1.1	Situation géographique et démographique .....	5
2.1.2	Occupation du sol .....	6
2.1.3	Activités économiques .....	7
2.1.4	Climat.....	8
2.	Les ressources en eau.....	10
2.2.1	Les cours d'eau.....	10
2.2.2	Les eaux souterraines .....	12
2.2.3	Restriction des usages de l'eau .....	14
3.	Les milieux.....	14
4.	Exercice des compétences.....	15
2.4.1	Exercice de la compétence GEMAPI.....	15
2.4.2	Exercice de la compétence assainissement.....	16
2.4.3	Exercice de la compétence alimentation en eau potable .....	16
5.	L'état des masses d'eau .....	21
2.5.1	Les cours d'eau.....	21
2.5.2	Les eaux souterraines .....	21
2.5.3	Recommandation du SDAGE .....	22
III.	Bilan besoins ressources .....	23
1.	Les besoins.....	24
3.1.1	Les besoins en eau pour les Milieux .....	24
3.1.2	Les besoins en eau pour l'Agriculture.....	26
3.1.3	Les besoins en eau pour l'AEP : Les prélèvements.....	32

3.1.4 Les besoins en eau pour l'AEP : Les consommations.....	35
3.1.5 Bilan des besoins en eau .....	38
2. Les ressources.....	41
3.2.1 Etude des volumes prélevables des prises rivières .....	41
3.2.2 Etude des volumes prélevable des sources .....	43
3.2.3 Etude des volumes prélevables DES FORAGES ALLUVIAUX .....	43
3.2.4 Etude des volumes prélevables DES FORAGES METAMORPHIQUES .....	44
3.2.5 Etude des volumes prélevables en mer.....	45
3.2.6 Bilan des ressources en eau .....	45
3. Le bilan global Besoins/ressources.....	46
IV. Programme d'action.....	47
1. Elaboration et co-construction des scénarii .....	47
4.1.1 Tendances actuelles .....	47
4.1.2 Scenario tendanciel « sans projet » .....	49
4.1.3 Scenario contrasté « évolution maitrisée » .....	50
4.1.4 Scenario contrasté « augmentations des pressions » .....	51
2. Définition des actions .....	52
4.2.1 Axe 1 : Sobriété .....	52
4.2.2 Axe 2 : Amélioration de la connaissance et du suivi de l'hydrologie des cours d'eau .....	64
4.2.3 Axe 3 : Interconnexions et réserves structurantes .....	66
4.2.4 Axe 4 : REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) .....	69
Conclusion .....	70

# I. EMERGENCE DE LA DEMARCHE PTGE DANS LE CAP CORSE

## 1. CHOIX DU PERIMETRE DE TRAVAIL

Par délibération en date du 25 octobre 2019, reprise dans le SDAGE 2022-2027 du bassin de Corse, l'Assemblée de Corse a défini les modalités de mise en œuvre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Dans ce cadre, il a été établi que les périmètres des PTGE seraient proposés en s'appuyant sur les 13 territoires du Plan Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), avec une priorité donnée aux zones les plus vulnérables face au changement climatique, notamment celles les plus sensibles à la disponibilité en eau.

Comme identifié par le PBACC, le territoire CapiCorsu-Nebbiu fait partie des zones les plus à risque en raison du changement climatique, avec de fortes vulnérabilités concernant :

- La disponibilité en eau de surface ;
- La disponibilité en eau souterraine dans le socle ;
- Le bilan hydrique des sols ;
- La biodiversité littorale ;
- Le risque d'eutrophisation.

Compte tenu de la structuration administrative et hydrologique du territoire, caractérisée par l'existence de deux communautés de communes distinctes, de la situation nettement plus favorable du secteur du Nebbio, en raison notamment d'un stockage d'eau suffisamment dimensionné pour répondre aux besoins agricoles et à la demande estivale en eau potable dans la plaine, ainsi que des faibles possibilités d'interconnexion et de mutualisation des ressources entre les deux zones, il a été décidé de développer deux Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) distincts : un pour le Cap Corse et un autre pour le Nebbio.

Le périmètre de travail retenu correspond ainsi au territoire de la communauté de communes du Cap Corse.

## 2. GOUVERNANCE

La Collectivité de Corse est chargée, depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse (article L.4424-36 du CGCT), de mettre en œuvre une gestion équilibrée des ressources en eau de l'île. Dans ces conditions, il appartient donc à l'Assemblée de Corse de fixer les modalités d'élaboration des PTGE insulaires, de les rédiger et de coordonner leur animation.

Plusieurs instances de gouvernance sont impliquées dans la gestion des PTGE :

- ❖ **Le SECTEC** (Secretariat Technique) : Mobilisé pour assister à la rédaction du diagnostic et donner un avis sur la méthodologie. Il est composé de représentants de la DREAL, de la Mission Eau de la Collectivité de Corse et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- ❖ **Le COTECH** (Comité Technique) : Suit l'ensemble des démarches engagées en Corse pour assurer une cohérence globale. Il est mobilisé par exemple pour rédiger les

éléments de cadrage, travailler sur les cahiers des charges d'études, mais aussi pour réfléchir au déroulement global du processus. Il regroupe :

- Des services et établissements publics de l'Etat : DDTM, ARS, DRAAF, DREAL, BRGM, AFB et Agence de l'eau.
- Des services, agences et offices de la Collectivité de Corse : Mission Eau, services d'assistance technique (SATEP, SATEMA et SATESE), services de l'OEHC et notamment son service hydro-climatologie, AUEC, OEC, ODARC et ATC.
- Des représentants de l'Université de Corse issus des unités de recherche compétentes.

❖ **Le COPIL** (Comité de Pilotage) : Informé de l'avancement du PTGE, il émet des avis sur l'ensemble des étapes et des productions. Ce comité constitue un lieu de dialogue et de débat préalable à la prise de décisions. Il est composé des Collectivités (communautés de communes, communes et leurs groupements), du Président du Conseil Exécutif de Corse, du Président de l'Office d'Equipements Hydraulique de Corse, du Conseiller exécutif en charge de l'Eau, du Préfet coordonnateur de bassin, d'acteurs locaux (associations, représentants d'usagers). Le comité de pilotage valide le PTGE, qui est ensuite soumis, pour avis, à la commission administrative de bassin ainsi qu'au comité de bassin. Il est ensuite présenté à l'Assemblée de Corse afin que celle-ci puisse en prendre acte.

Le COPIL du PTGE Cap Corse a été arrêté en date du 25 avril 2023. La communauté de communes du Cap Corse **structure porteuse de la démarche**, préside le comité de pilotage et contribue à son animation.

### 3. OBJECTIFS

Les objectifs du PTGE sont les suivants :

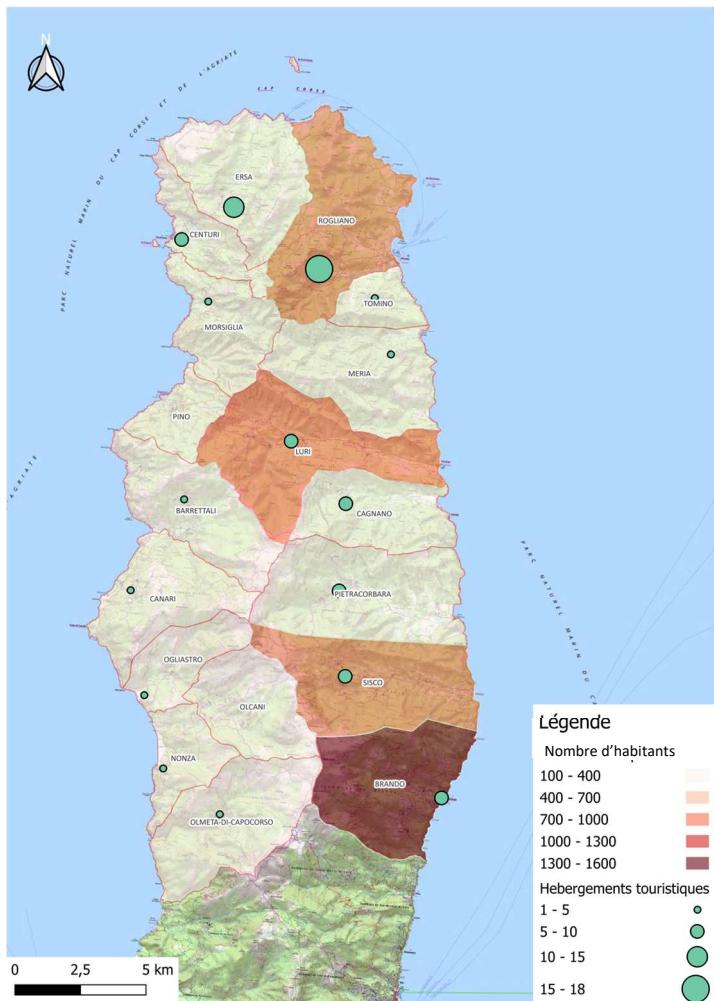
- Réaliser un diagnostic des ressources en eau disponibles et des besoins actuels pour les divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- Identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- Retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- Mettre en place les actions retenues ;
- Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Ainsi, ce document a pour objectif de dresser un état des lieux afin de faire émerger des projets au sein du territoire du Cap Corse visant à atteindre, sur le long terme, un équilibre entre besoins, ressources et bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, validés par le COPIL.

## II. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

#### 2.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE



La communauté de communes du Cap Corse couvre une superficie de 306 km<sup>2</sup> et regroupe 18 communes.<sup>1</sup>

Cette microrégion abrite environ 6700 habitants permanents, dont près de la moitié est concentrée dans les communes du Sud-Est du territoire : Brando et Sisco, dues à leur proximité de l'agglomération Bastiaise.

Entre 2014 et 2020, la population résidente a diminué en moyenne de 0,5 % par an, en raison d'un solde naturel négatif (-0,6 %) et malgré un solde migratoire légèrement positif (+0,3 %)<sup>1</sup>. Ce déficit naturel s'explique par le vieillissement de la population : 31 % des habitants ont plus de 65 ans (contre 22 % en Corse), tandis que les moins de 20 ans ne représentent que 15 % (contre 21 % à l'échelle régionale).

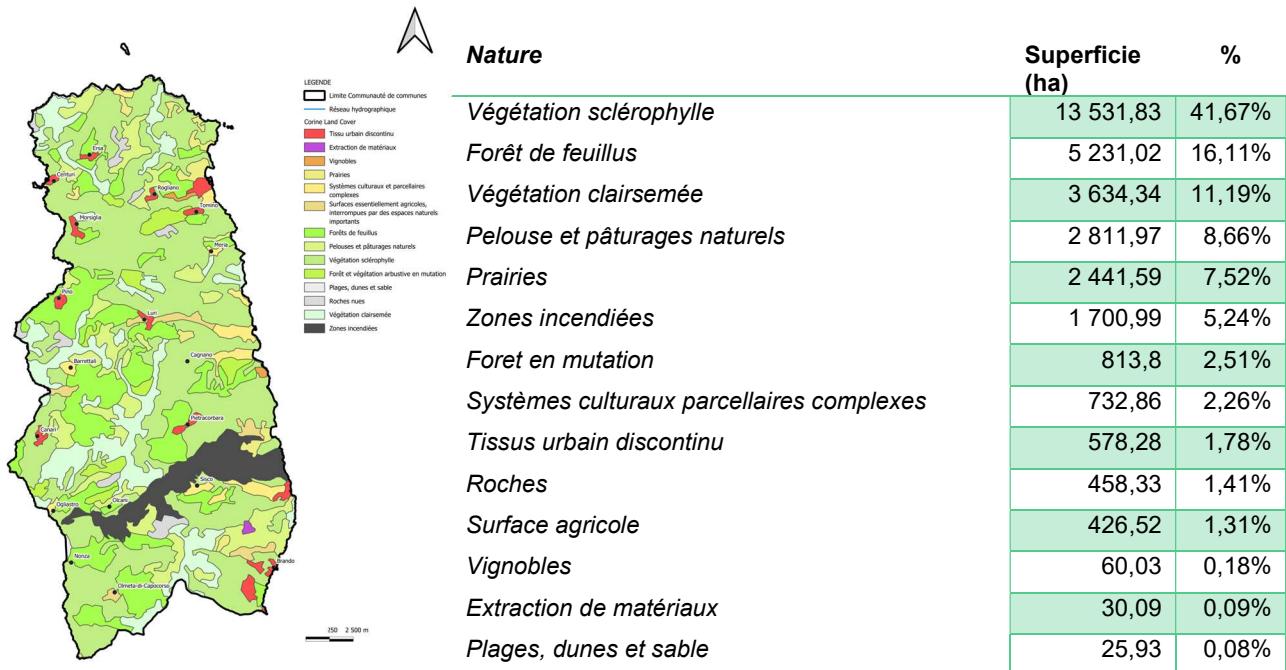
En période de pointe estivale, la population atteint environ 24 000 habitants et pourrait s'élever à 28 000 habitants d'ici 2050.

Carte 1 : Répartition de la population du Cap Corse et des hébergements touristiques (INSEE, 2022)

<sup>1</sup> INSEE. 2023. Portrait des 19 intercommunalités de Corse

## 2.1.2 OCCUPATION DU SOL

À dominante rurale, le territoire Capicorsu est constitué à plus de 90 % de milieux naturels et à 6 % de terres agricoles<sup>2</sup>.



Carte 2 : Occupation des sols dans le Cap Corse (CLC, 2018)

Tableau 1 : Superficie des différents types d'occupation du sol dans le Cap Corse (CLC, 2018)

Sur les 18 communes du territoire, 11 possèdent un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé. Les données, prévoient l'urbanisation d'environ 26 hectares, ce qui permettra la création d'environ 329 logements d'ici 2025.

**Pour aller plus loin dans l'état des lieux, voir les annexes :**

**Annexe 1 : Géologie et relief du Cap Corse**

**Annexe 2 : Zones protégées du Cap Corse**

<sup>2</sup> Source : Corine Land Cover, 2018

## 2.1.3 ACTIVITES ECONOMIQUES

### LES ENTREPRISES

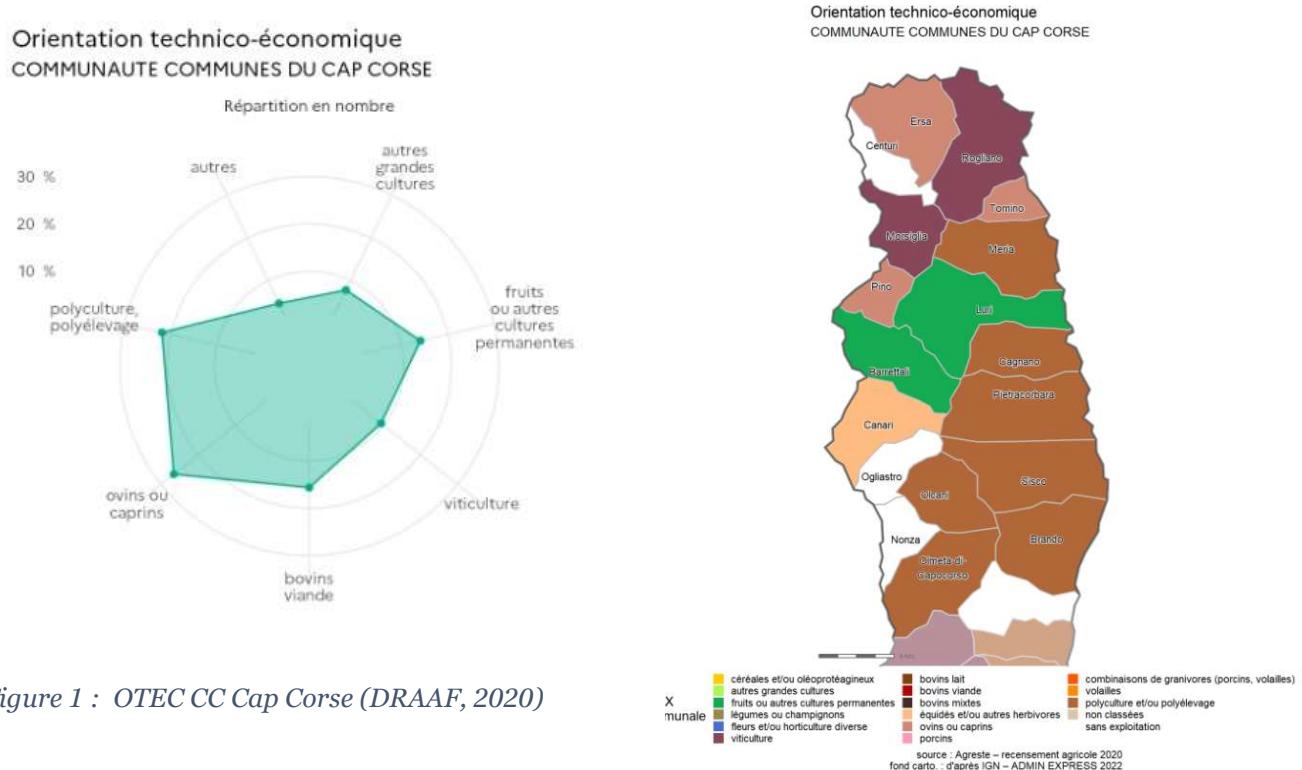
Les activités économiques principales concernent le commerce, l'hébergement, la restauration et la construction. L'économie locale repose sur de petites structures : 99 % des établissements comptent moins de 10 salariés, et 78 % n'ont aucun employé. Sur les 2 900 actifs de la communauté de communes, la moitié travaille en dehors de la région, principalement en raison de l'attractivité de la communauté d'agglomération de Bastia pour l'emploi, ce qui conduit à une forme de résidentialisation des communes du sud du Cap Corse. Le territoire dispose néanmoins de la moitié des équipements de services essentiels, dont un collège situé à Luri.

### LE TOURISME

Malgré un riche patrimoine naturel et historique, avec ses marines, criques, petits ports, moulins à vent, paysages remarquables et demeures atypiques comme les « palazzi des Américains », l'offre d'hébergement touristique reste modeste. On y dénombre 1 000 lits marchands, soit 1,3 % de l'offre régionale, répartis principalement entre des résidences de tourisme, des villages de vacances et quelques hôtels.

### L'AGRICULTURE

Le territoire compte 75 agriculteurs-exploitants<sup>3</sup> (une cinquantaine en 2010), principalement engagés dans l'élevage (petits ruminants et bovin), l'arboriculture (oliveraies, les châtaigneraies), la viticulture (6 domaines) et le maraîchage.



<sup>3</sup> Source : Chambre d'agriculture de Haute Corse et ODARC, 2023

## 2.1.4 CLIMAT

### RÉPARTITION DES PRÉCIPITATIONS DANS LE CAP CORSE

■ Printemps ■ Eté ■ Automne ■ Hiver

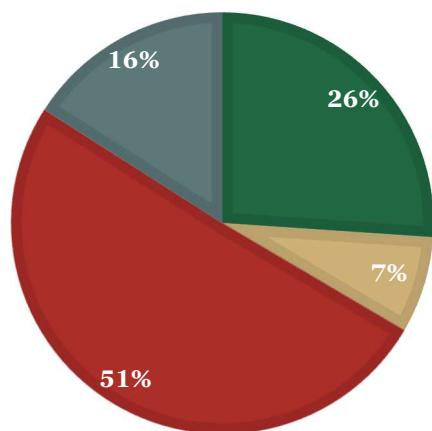
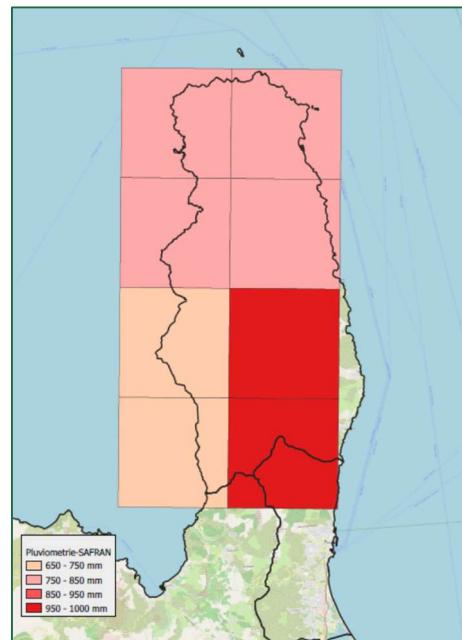


Figure 2 : Répartition des précipitations dans le Cap Corse  
(Meteo France, 1976-2022)

La spatialisation des précipitations moyennes observées sur le territoire, réalisée à l'aide du modèle SAFRAN, montre que le quart sud-est du Cap Corse reçoit des précipitations nettement plus abondantes que la moitié nord et le quart sud-ouest, où les valeurs sont significativement plus faibles. En effet, les précipitations annuelles moyennes observées sont d'environ 720 mm à Sisco et 530 mm à Ersa, soit une différence de 30%.

Ainsi, les caractéristiques climatiques peuvent varier au sein du Cap Corse, avec une singularité marquée à l'extrême sud du Cap, ce qui influence la recharge des ressources en eau, leur disponibilité durant la période estivale, ainsi que l'humidité des sols.

L'étude des températures et de la pluviométrie moyenne sur la période 1976-2022 à partir des données enregistrées par les stations Météo-France de Capa-Sagro (commune de Sisco) et de la pointe du Cap à Ersa révèle un climat méditerranéen typique. Les mois de juin, juillet et août affichent les précipitations mensuelles les plus faibles, avec un minimum observé en juillet. L'automne, quant à lui, concentre la majorité des précipitations, souvent avec un pic notable au mois de novembre.



Les graphiques ci-dessous présentent les indices SPI et SPEI (« Standard Precipitation Index » et « Standard Precipitation and Evaporation Index », respectivement), calculés sur une période de 24 mois à l'échelle du territoire du Cap Corse. Ces indices mesurent la sécheresse météorologique et son impact sur l'hydrologie. Le SPI repose uniquement sur les précipitations, tandis que le SPEI inclut également la température afin de prendre en compte la demande évaporative potentielle. Un SPI ou un SPEI de 0 correspond à une quantité de précipitations médiane par rapport à une climatologie de référence sur 30 ans. Les valeurs négatives (en rouge) indiquent des quantités de précipitations inférieures à la médiane, tandis que les valeurs positives (en bleu) indiquent des quantités supérieures.

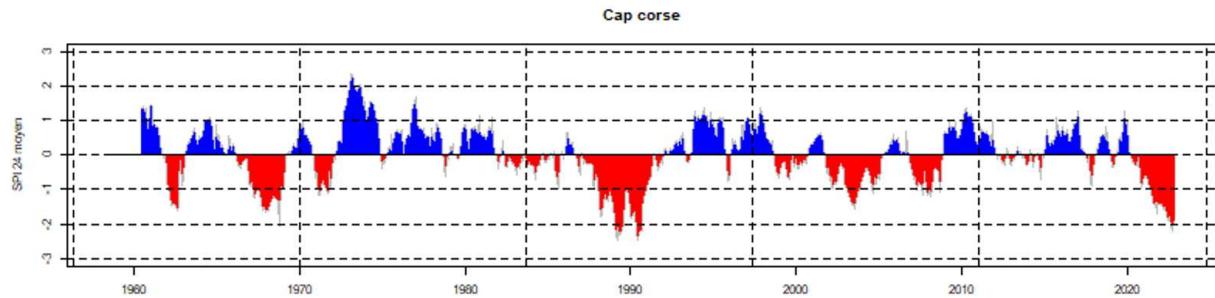


Figure 3 : SPI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023)

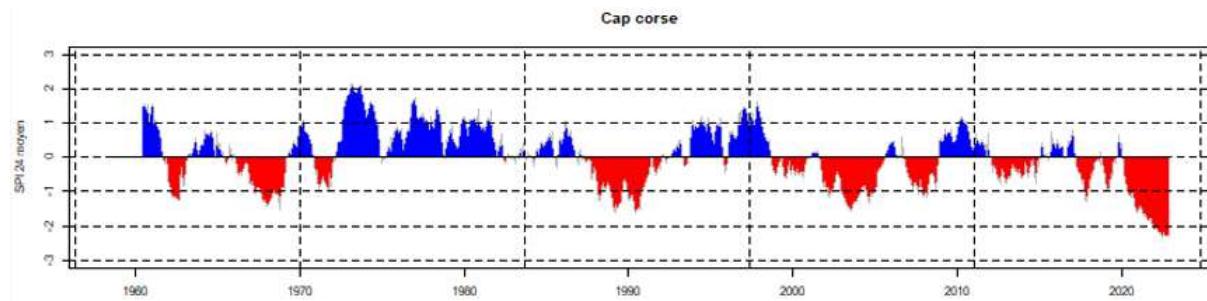


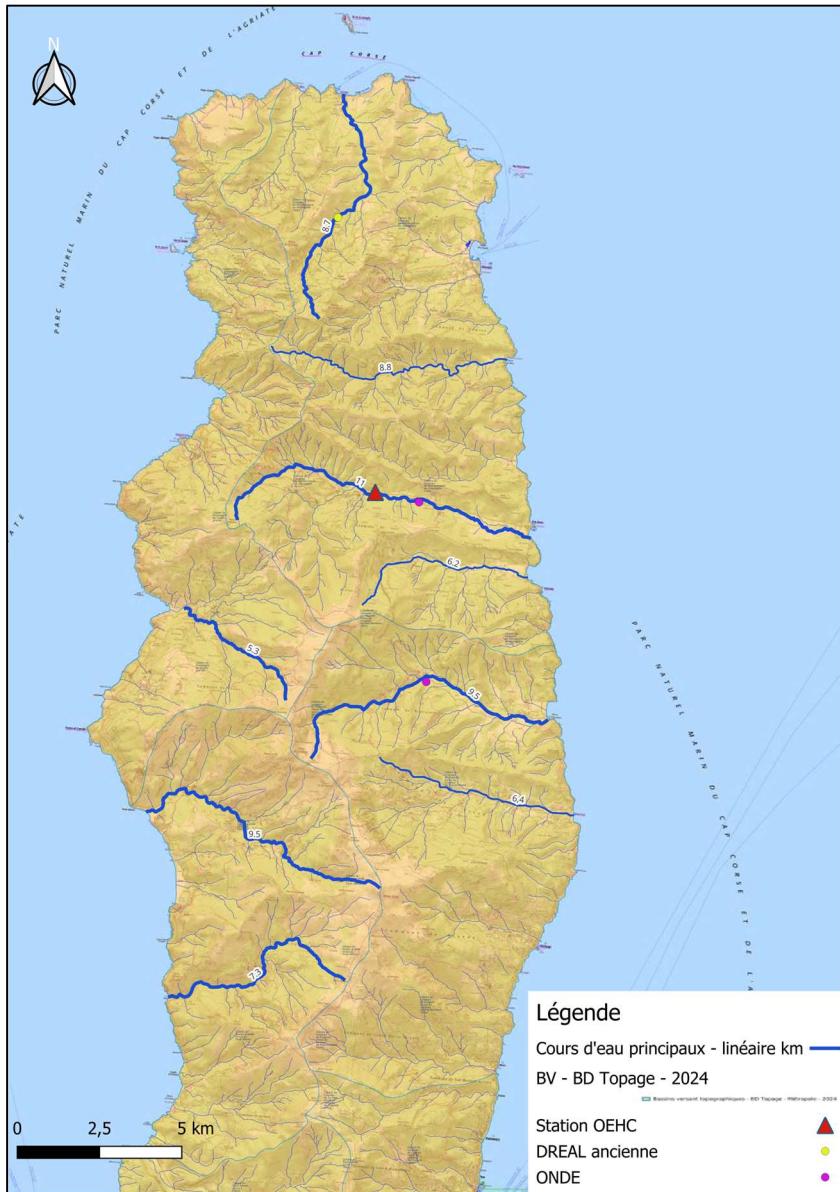
Figure 4 : SPEI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023)

Depuis 1990, les résultats montrent une alternance de périodes humides, plus courtes, et de périodes sèches, plus prolongées. Les déficits pluviométriques observés entre 1965 et 1968, autour des années 1990, ainsi que dans les années 2005, sont nettement moins prononcés que celui que le territoire connaît depuis 2020.

## 2. LES RESSOURCES EN EAU

### 2.2.1 LES COURS D'EAU

Le réseau hydrographique du territoire s'étend sur environ 230 km. Il est constitué de plusieurs bassins versants côtiers, allant de faibles à très faibles étendues. Le bassin versant du Luri est le plus vaste, avec une superficie d'environ 40 km<sup>2</sup>. Le quart nord-ouest présente un réseau hydrographique très peu développé.



## Débits spécifiques des rivières du Cap Corse

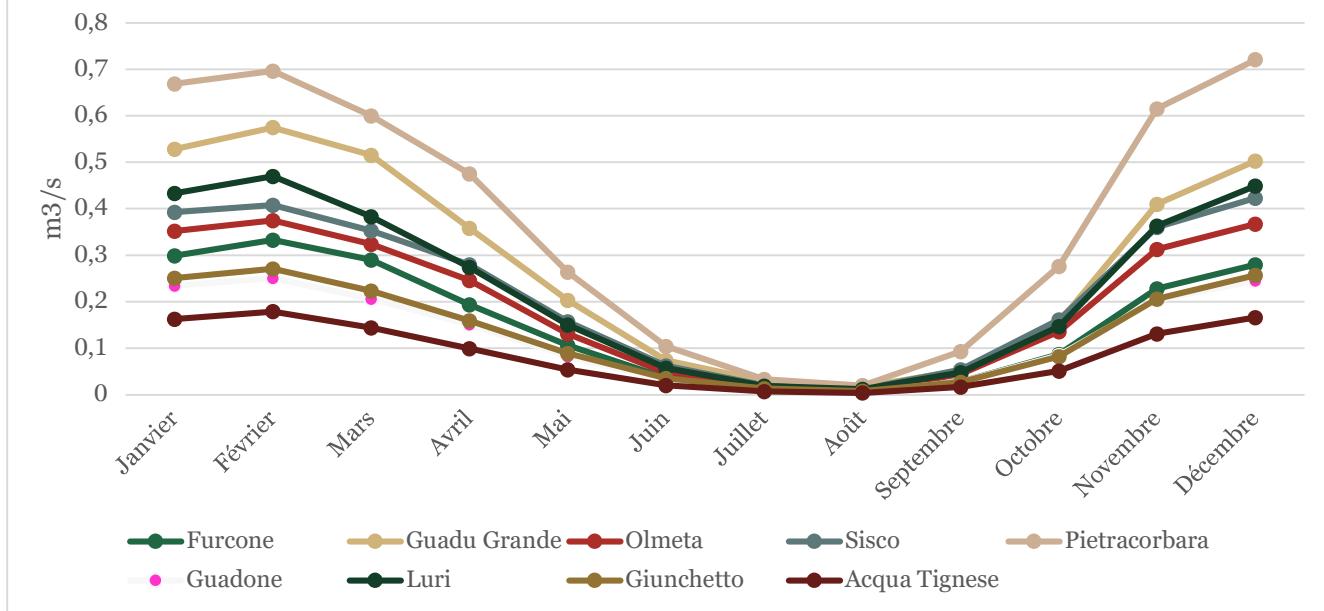


Figure 5 : Débit moyen modélisé des cours d'eau du Cap Corse, en m<sup>3</sup>/s (LOIEAU, 1970-2017)

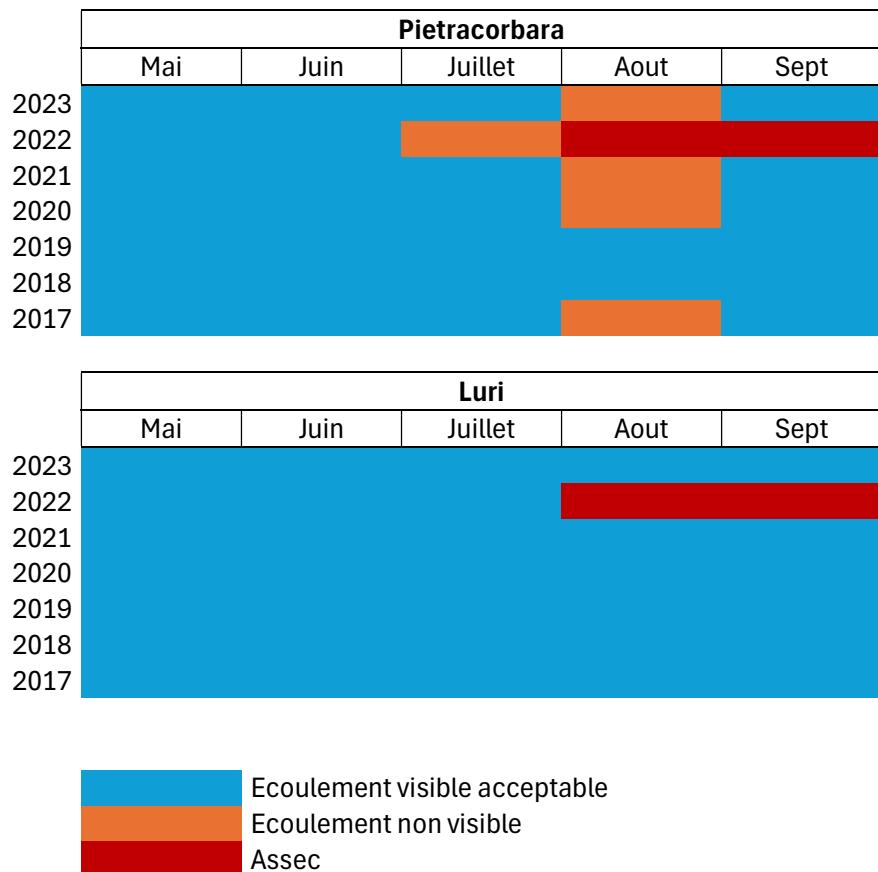
L'acqua Tignese apparaît comme le cours d'eau avec le débit le plus faible, affichant une moyenne de 0,086 m<sup>3</sup>/s sur la période 1970-2017. À l'inverse, le ruisseau de Pietracorbara présente le débit le plus élevé, avec 0,379 m<sup>3</sup>/s. Les périodes d'étiage les plus marquées se produisent en juin, juillet et août, avec un débit minimum moyen observé de 0,004 m<sup>3</sup>/s en août pour l'acqua Tignese.

Tableau 2 : Module et QMNA moyens sur les années 1970-2017 (LOIEAU, 1970-2017)

Cours d'eau	(km)	(km <sup>2</sup> )	m <sup>3</sup> /s				
	Linéaire	Superficie bassin versant	module annuel	module Juin	module Juillet	module août	MoyQMNA
Furcone	5,3	19,5	0,158	0,036	0,014	0,008	0,006
Guadu Grande	9,5	24,3	0,284	0,074	0,029	0,017	0,014
Olmeta	7,3	18,7	0,195	0,047	0,014	0,009	0,006
Sisco	6,4	19,3	0,223	0,062	0,02	0,012	0,009
Pietracorbara	9,5	26,3	0,379	0,104	0,033	0,02	0,015
Guadone	6,2	12,2	0,127	0,031	0,01	0,006	0,004
Luri	11	40,9	0,232	0,057	0,019	0,012	0,009
Giunchetto	8,8	13,5	0,134	0,035	0,013	0,008	0,006
Acqua Tignese	8,7	13	0,086	0,02	0,007	0,004	0,003

Le Luri et le Pietracorbara font l'objet d'un suivi visuel des étiages dans le cadre du réseau ONDE de l'OFB depuis 2017. Contrairement au Luri qui maintient un débit acceptable en période d'étiage, le Pietracorbara présente de façon quasi systématique au mois d'août un écoulement non visible sur le tronçon observé. En 2022, les deux cours d'eau ont été décrits comme à sec en août et septembre pour la première fois depuis la mise en place du réseau de suivi.

Tableau 3 : Ecoulement sur les stations du réseau ONDE (OFB, 2017-2023)



## 2.2.2 LES EAUX SOUTERRAINES

Le territoire compte 5 nappes alluviales situées sur les communes de Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara et Sisco. Ces nappes constituent des nappes d'accompagnement de faible capacité et uniquement significatives sur la façade Est.

Les nappes alluviales de Meria et Luri font l'objet d'un suivi piézométrique depuis 1976 et 2009, respectivement. Ces nappes réagissent aux précipitations, en effet la période de recharge a lieu lors des saisons pluvieuses en automne hiver, puis la vidange a lieu en période estivale lorsque les précipitations sont rares voire nulles.

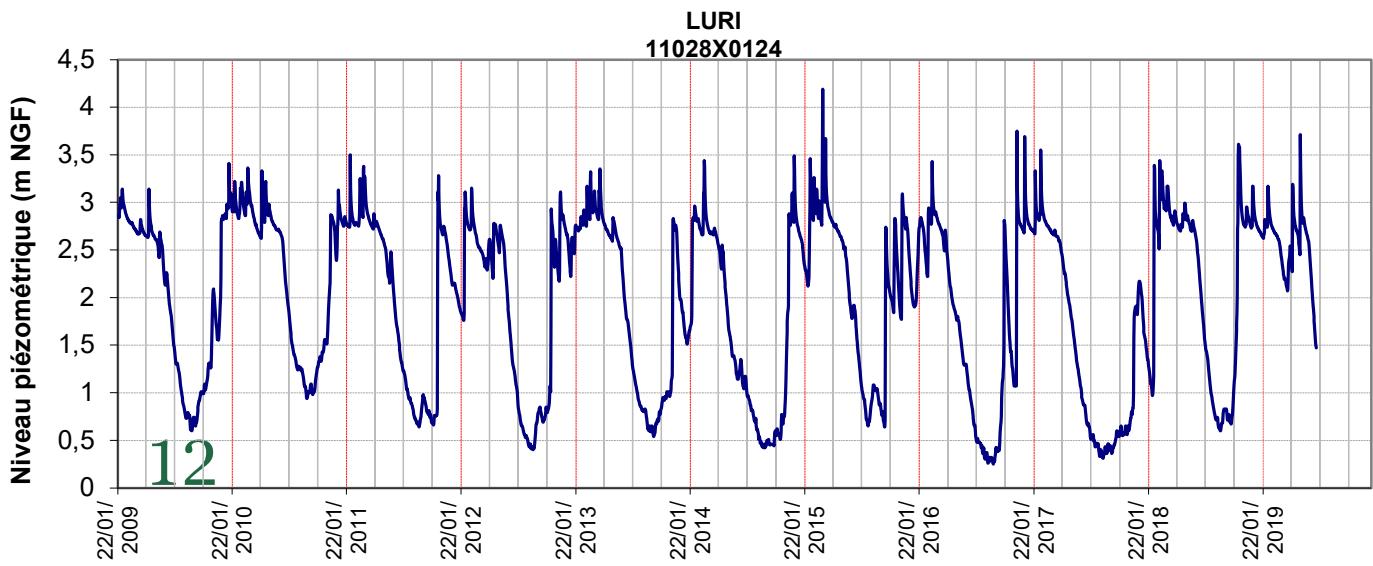


Figure 6: Suivi piézométrique de la nappe du Luri (BRGM, 2009-2019)

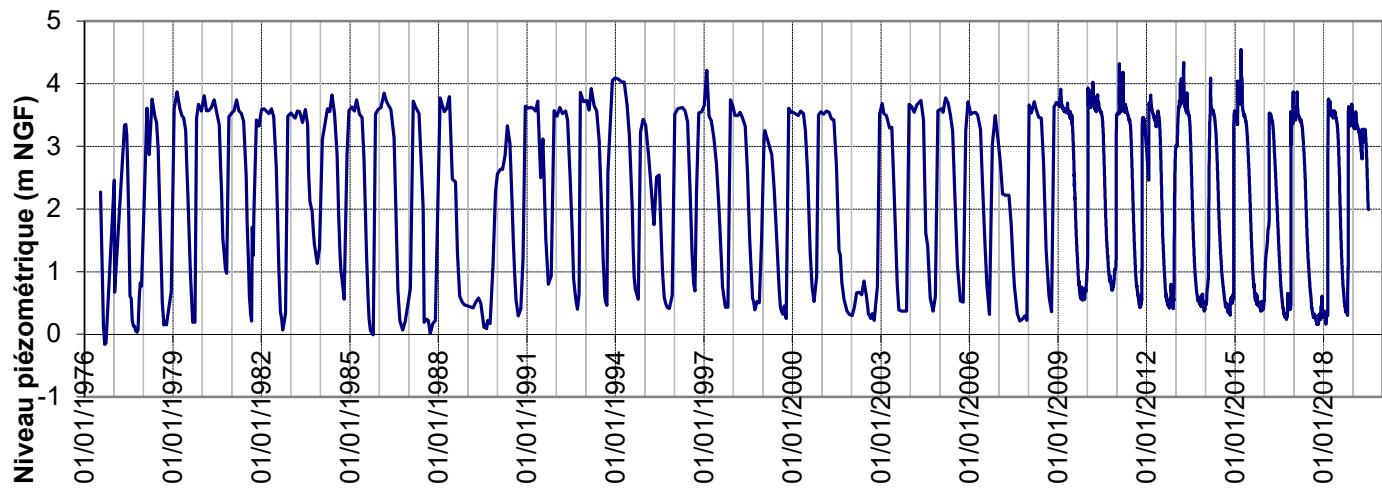


Figure 7: Suivi piézométrique de la nappe de Meria (BRGM, 2009-2019)

Hors nappe alluviale, selon l'étude menée en 2013 par le BRGM, le potentiel aquifère du Cap Corse serait faible à très faible sur la majeure partie du territoire. En revanche, le sud de Brando, le nord de Nonza et d'Olmeta de Capocorso ainsi que les communes d'Ogliastro et Olcani présenteraient un potentiel bon. Le potentiel aquifère est estimé à :

- 3 à 5 l/s/km<sup>2</sup> pour les roches vertes, correspondant aux prasinites et aux serpentinites
- 1,5 à 2 l/s/km<sup>2</sup> pour les calcaires cipolins
- 1 à 1,5 l/s/km<sup>2</sup> pour la série des schistes

Les formations alpines du Domaine des Schistes Lustrés se caractérisent par une abondance de petites sources pérennes à faible débit, qui suggèrent l'existence de réservoirs de fissures plus ou moins développés. Seule la source de la Glacière à Brando fait l'objet d'un suivi quantitatif.

Il est à noter qu'une étude des potentiels aquifères à l'échelle de la Corse est en cours. Les résultats ci-dessus pourront être ajustés en fonction des nouvelles données disponibles.

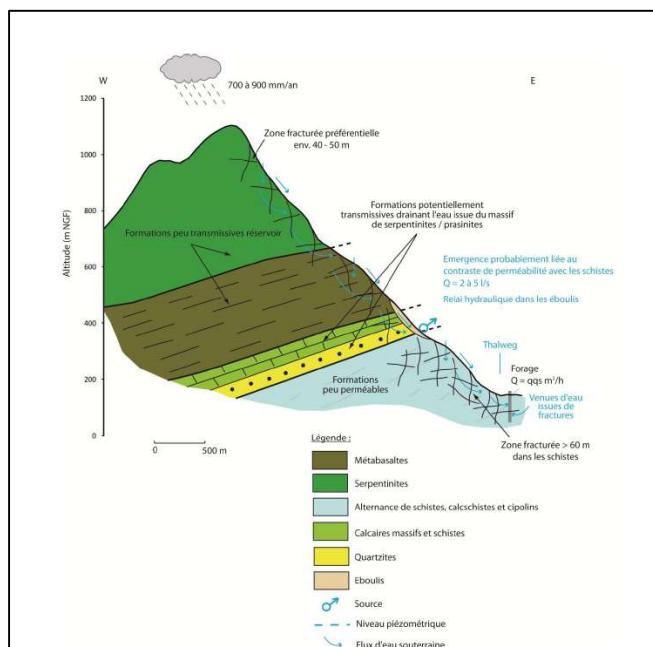
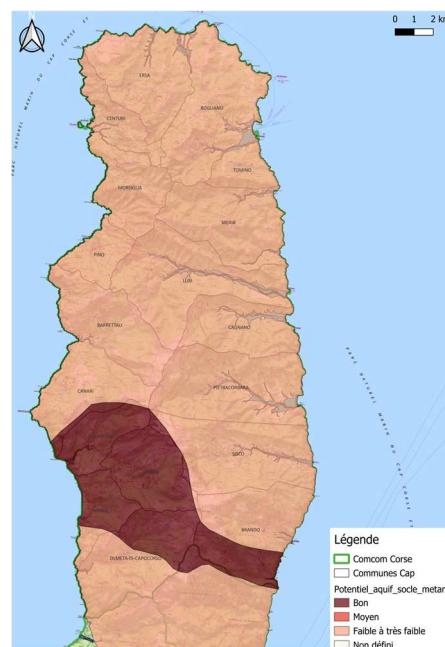


Figure 8 : Fonctionnement hydrogéologique - Pietracorbara



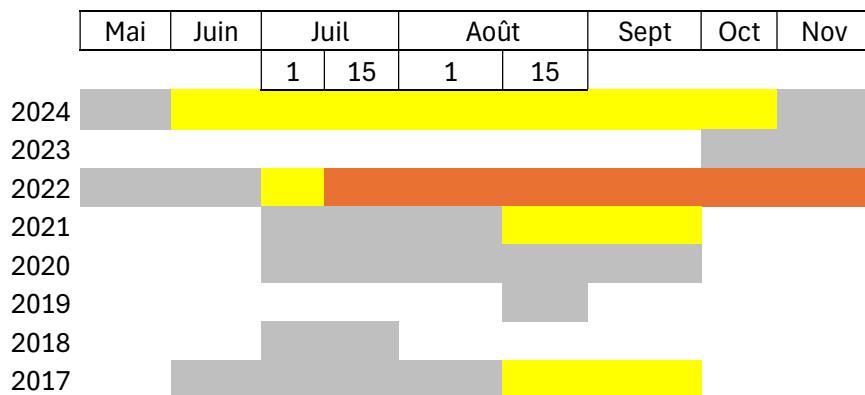
Carte 6 : Potentiel en aquifère du Cap Corse (BRGM, étude 2013)

### 2.2.3 RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Le territoire du CapiCorsu-Nebbiu constitue une zone d'alerte de sécheresse au niveau de l'arrêté cadre sécheresse. L'état de la ressource fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle permanent par les différents partenaires. Au vu de l'évolution de la situation hydrologique, un arrêté préfectoral fixe le niveau de restriction adapté à chaque zone, ainsi que les mesures complémentaires éventuelles.

Les mesures de limitation des usages sont appliquées en fonction des besoins et des décisions préfectorales prises lors des comités de ressource en eau, de façon plus ou moins marquée. Ci-dessous les restrictions appliquées de 2017 à 2023.

Tableau 4 : Types d'arrêtés préfectoraux cadre sécheresse 2017-2024



	<b>Vigilance</b> : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
	<b>Alerte</b> : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...
	<b>Alerte renforcée</b> : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements
	<b>Crise</b> : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

## 3. LES MILIEUX

Les milieux naturels du Cap Corse se distinguent par leur caractère remarquable et font l'objet de diverses mesures environnementales, tant locales qu'europeennes, comme décrit en annexe 2. Les espaces humides de références du territoire présentent un enjeu faible à modérer selon l'étude réalisée par l'OEC.

Le Luri est identifié comme réservoir biologique.

#### 4. EXERCICE DES COMPETENCES

#### 2.4.1 EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

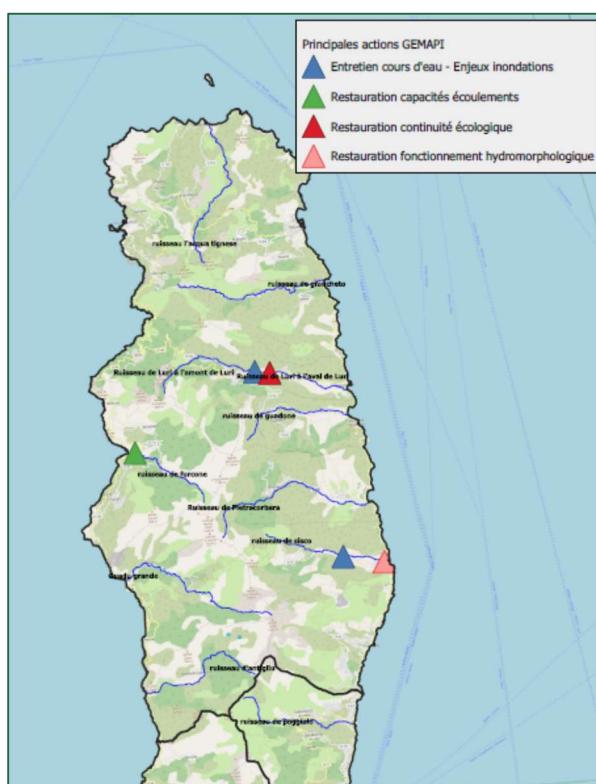
La communauté de communes du Cap Corse est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. A ce titre, elle a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Cette étude prend en compte l'embouchure de la majorité des cours d'eau principaux, les parties médianes et aval du Luri (y compris Furcone), du Misincu, du Sisco et du Pietracorbara ainsi que les ravins des zones urbanisées, soit environ 30 km de linéaire de cours d'eau (sur les 240 km identifiés sur la totalité du territoire).

Le programme (5 ans) de la Communauté de communes prévoit comme actions prioritaires la restauration de la continuité écologique du Luri et un programme d'intervention sur le Sisco :

- Engagement d'études et de travaux sur le Luri aval : gué de Tuffo, gué de Campo amont et gué de Grotta e Corte ;
- Restauration du fonctionnement hydromorphologique et réduction de la vulnérabilité aux inondations du Sisco aval ;
- Entretien de cours d'eau et de leurs ripisylve au niveau des zones à enjeux inondations, notamment le Luri et le Sisco.

Ces actions sont susceptibles d'améliorer les conditions d'écoulement en surface libre, les relations avec les nappes d'accompagnement ainsi que la qualité de l'eau potentiellement prélevée et distribuée.

Dans une approche plus intégrée du cycle de l'eau, la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence GEMAPI et en lien avec d'autres politiques territoriales, s'intéresse également à des leviers complémentaires comme la préservation des zones humides, la gestion des torrents, ou encore la promotion de pratiques favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols. Ces démarches contribuent à anticiper les évolutions du territoire à long terme, en réponse aux enjeux croissants liés au changement climatique et à la gestion durable de la ressource.



### *Carte 7 : Principales actions GEMAPI*

#### 2.4.2 EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est exercée à l'échelon communal, à l'exception de Rogliano et Tomino, regroupées au sein d'un syndicat intercommunal depuis 2009. 17 ouvrages de traitement des eaux usées sont référencés sur le territoire intercommunal, en capacité de traiter une charge organique de plus de 17 000 équivalent-habitants. Par ailleurs, les effluents de la commune de Brando (de l'ordre de 6000 EH en été) sont raccordés au réseau de la Communauté d'Agglomération de Bastia et sont traités au niveau de la station de Bastia-Sud.

Au regard des données fournies par la DREAL, trois stations étaient non conformes en matière d'équipements et de performances en 2022 (Cagnano, Pino, Sisco Crosciano).



#### 2.4.3 EXERCICE DE LA COMPETENCE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

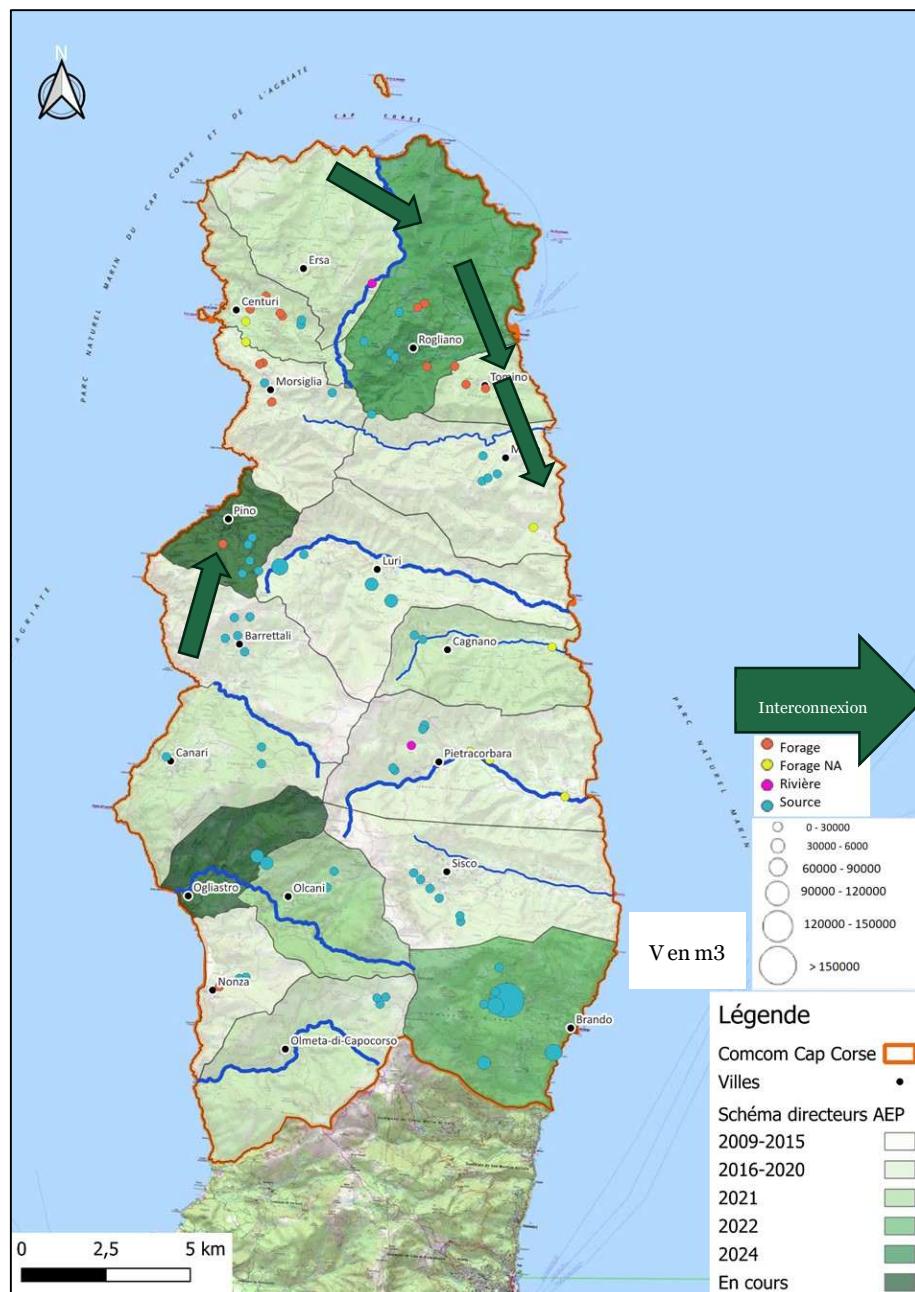
La compétence en matière d'alimentation en eau potable est exercée par les communes en régie, à l'exception de Rogliano, où cette mission est déléguée à l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) dans le cadre d'une délégation de service public.

Le territoire compte 48 Unités de Distribution Indépendantes (UDI), 83 réservoirs, près d'une centaine d'ouvrages de production d'eau. Ces ouvrages de production sont principalement des sources et des forages. Seules les communes d'Ersa et de Pietracorbara disposent d'une prise en rivière. La commune de Rogliano a mis en place une usine de dessalement en octobre 2022.

Actuellement, plus de 70% des captages sont régularisés sur le plan administratif.

Plus de la moitié des services d'eau potable présente au moins une unité de distribution avec de l'eau de mauvaise qualité bactériologique (données ARS 2022, voir Annexe 3). La présence de métaux (antimoine, arsenic ou nickel) entraîne également des contaminations ponctuelles sur certaines communes.

La très grande majorité des services d'eau potable du territoire dispose d'un diagnostic de leurs installations d'alimentation en eau potable, les travaux d'amélioration de la qualité des infrastructures découlant de ces schémas sont présentés en annexe 4.



## LES INTERCONNECTIONS EXISTANTES

Il y a deux grands systèmes d'interconnexion :

- **L'extrême Nord du Cap**, concernant les communes de Ersa, Rogliano et Tomino. La commune d'Ersa vend de l'eau à la commune de Rogliano (16 904 m<sup>3</sup> en 2022). Puis la commune de Rogliano vend de l'eau à Tomino (8 086 m<sup>3</sup>, en 2022). Le système est décrit ci-dessous.



Carte 10 : Interconnexions extrême Nord

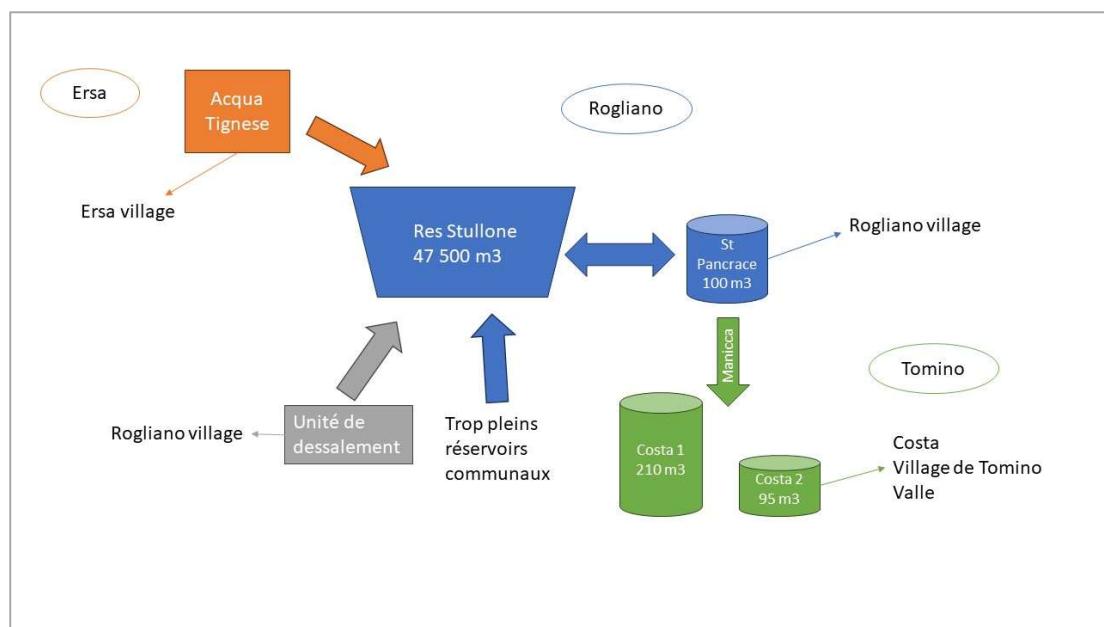


Figure 9 : Schéma des interconnexions extrême Nord

- **L'Ouest**, concernant les communes de Pino et Barrettali. La commune de Pino alimente en partie son village par le biais d'un forage (La Galerie) situé sur la commune de Barrettali (voir schéma ci-dessous).

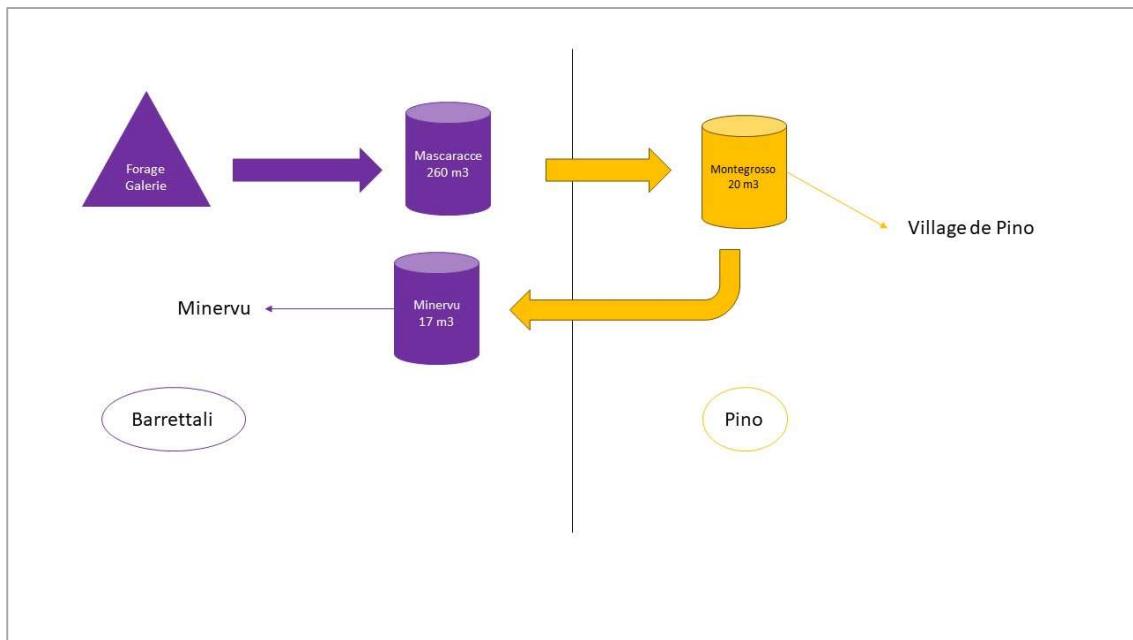


Figure 10 : Schéma des interconnexions Ouest

#### L'USINE DE DESSALEMENT

L'unité de dessalement, d'une capacité de production de 600 m<sup>3</sup>/j, a été mise en service au début du mois d'octobre 2022 afin d'assurer la continuité de la distribution d'eau potable en fin de saison estivale lors d'une année particulièrement sèche sur les communes de Rogliano et Tomino. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production.

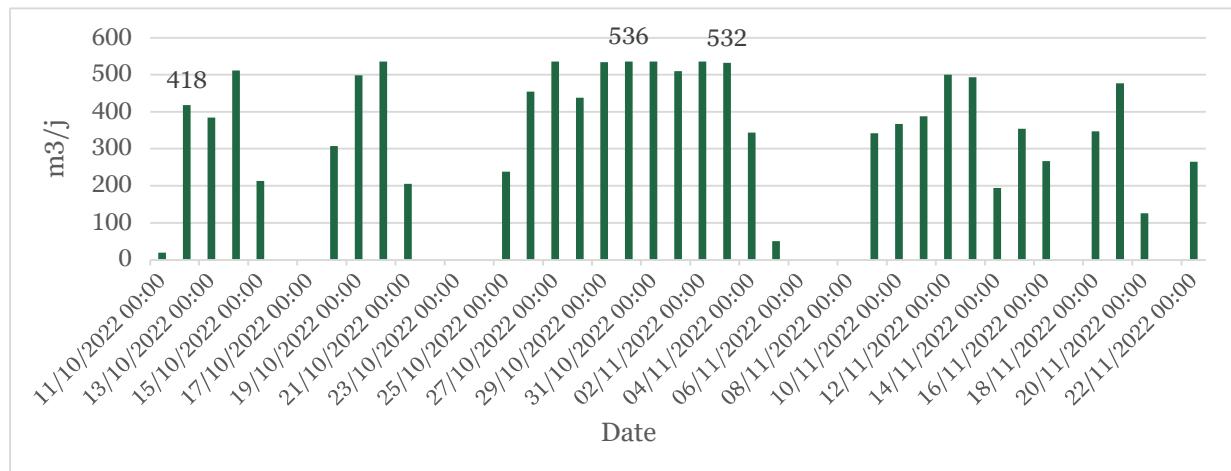


Figure 11 : Evolution de la production de l'unité de dessalement en 2022 en m<sup>3</sup>/j (OEHC, 2022)

Certains problèmes techniques ont été rencontrés, notamment causés par le système de prélèvement en milieu marin (rupture de la canalisation de prise), et l'unité a été arrêtée le 22 novembre.

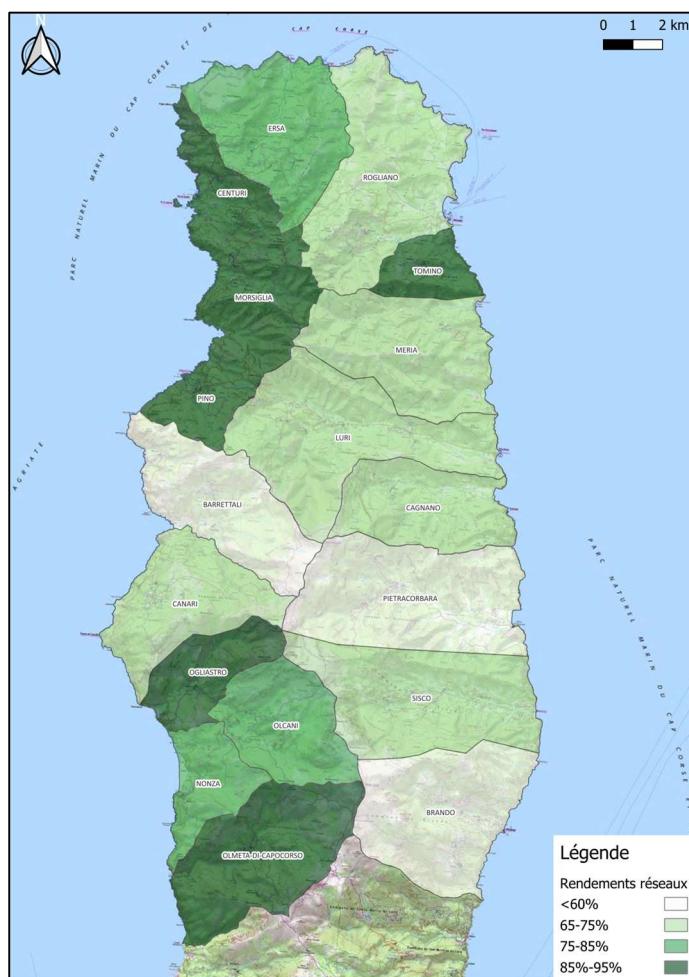
Entre le 11 octobre et le 22 novembre, 12 455 m<sup>3</sup> ont été injectés dans le réseau dont 7 845 m<sup>3</sup> transférés dans la réserve de Stullone.

## LES RENDEMENTS RESEAUX

L'analyse des schémas directeurs disponibles et des déclarations SISPEA des différents services permet d'estimer les rendements de réseaux présentés dans la carte ci-dessous.

Cependant, ces valeurs doivent être interprétées avec prudence, certaines étant susceptibles de ne pas refléter fidèlement la réalité. En effet, l'absence de compteurs de particuliers sur les communes de Barrettali et Olcani ainsi que l'installation très récente de ces équipements sur les communes de Luri et Pietracorbara a conduit à une estimation des rendements de réseaux basée sur la bonification de valeurs ponctuelles mesurées (dans le cadre de la réalisation du schéma directeur) en fonction des travaux réalisés.

Au cours des dernières années, près des deux tiers des services d'eau potable ont engagé des programmes de travaux incluant la réhabilitation de réservoirs et/ou de réseaux d'adduction et de distribution, contribuant ainsi à l'amélioration des rendements (détails disponibles en annexe 11).



Carte 11 : Rendements réseaux AEP

## 5. L'ETAT DES MASSES D'EAU

### 2.5.1 LES COURS D'EAU

Sur le territoire du Cap Corse les masses d'eau « Luri à l'aval de Luri » et « Sisco » disposent de sites de contrôle pour lesquels les mesures sont effectuées in-situ afin d'établir l'état écologique et l'état chimique. Pour les autres masses d'eau, l'état est modélisé à partir des pressions qui s'exercent.

Tableau 5 : Etat masses d'eau superficielles au regard de la DCE (EDL, 2019)

Nom Masse d'eau	Code Masse Eau	Linéaire (km)	BV (km <sup>2</sup> )	Etat écologique	Etat chimique	Objectifs DCE
Furcone	FRER10446	5,3	19,5	Très bon	Bon	Depuis 2015
Guadone	FRER10742	6,2	12,24	Très bon	Bon	Depuis 2015
Acqua Tignese	FRER10784	8,7	13,02	Très bon	Bon	Depuis 2015
Sisco	FRER11079	6,4	19,85	Moyen	Bon	Ecol : 2027 ; chimique : depuis 2015
Olmeta (Antiglìu)	FRER11382	7,3	18,75	Bon	Bon	Depuis 2015
Giunchetto	FRER11829	8,8	13,5	Très bon	Bon	Depuis 2015
Guadu grande	FRER59	9,5	24,27	Bon	Bon	Depuis 2015
Luri amont Luri	FRER61a	5,3	16,4	Bon	Bon	Depuis 2015
Luri aval Luri	FRER61b	5,7	24,48	Bon	Mauvais	Ecol : depuis 2015 ; chimique 2027
Pietracorbara	FRER62	9,5	26,26	Très bon	Bon	Depuis 2015

En 2020, l'objectif de bon état a été atteint pour 8 des 10 masses d'eau du territoire. À l'exception du Sisco, toutes les masses d'eau affichent un bon état écologique. 90% des masses d'eau présentent également un bon état écologique. Seule la partie aval du Luri présente un mauvais état chimique, en raison de la présence naturelle d'arsenic.

### 2.5.2 LES EAUX SOUTERRAINES

Sur le territoire du Cap Corse, le réseau de surveillance quantitatif des eaux souterraines est composé de 2 piézomètres (Luri et Meria tous deux localisés dans la masse d'eau FREG398) et d'un suivi de source (source de la Glacière à Brando localisée dans la FREG605). Le réseau de surveillance qualitatif des eaux souterraine est composé d'un suivi de source (source de la Glacière à Brando localisée dans la FREG605).

Tableau 6 : Etat masses d'eaux souterraines (EDL, 2019)

Nom Masse d'eau	Code Masse Eau	BV (km <sup>2</sup> )	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectifs DCE
Alluvion des fleuves côtiers de la Corse Alpine	FREG398	5,8	Bon	Bon	Depuis 2015
Formations métamorphiques du Cap Corse et de l'Est Corse	FREG605	300	Bon	Bon	Depuis 2015

Depuis 2015, l'objectif de bon état a été atteint pour les deux masses d'eau du territoire.

### 2.5.3 RECOMMANDATION DU SDAGE

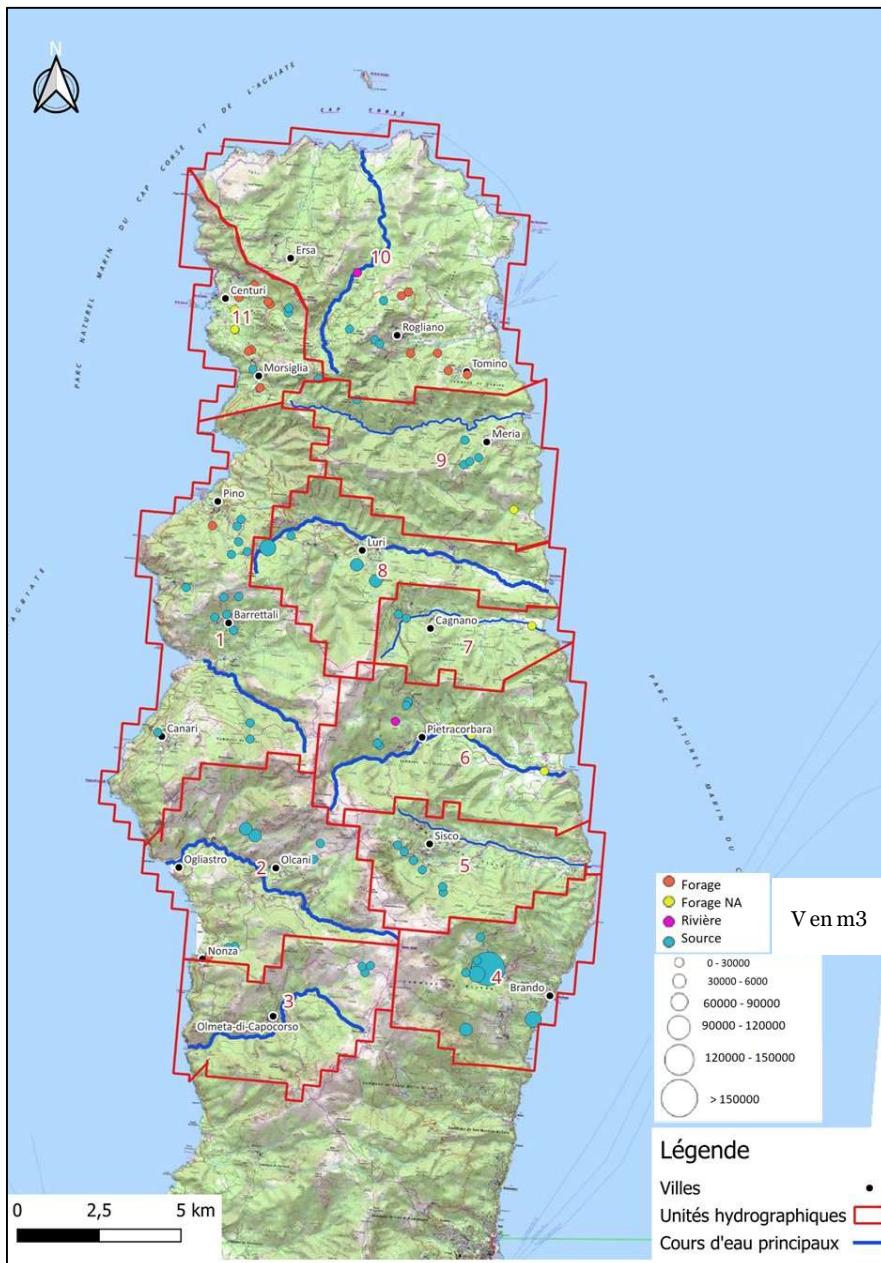
Sur le territoire du Cap Corse, le Programme de mesures (PDM) du SDAGE en vigueur prévoit les actions suivantes :

- Supprimer le gué de Tuffo sur le Luri ;
- Elaborer et mettre en place un programme d'actions GEMAPI sur le bassin versant du Sisco ;
- Améliorer le rendement du réseau d'eau potable de Luri ;
- Selon les conclusions du diagnostic réseau, réhabiliter et étanchéifier les réseaux d'assainissement de Sisco ;
- Elaborer un PTGE.

### III. BILAN BESOINS RESSOURCES

Pour la réalisation des bilans besoins-ressources, les différents services d'eau du territoire ont été regroupés en 11 unités hydrographiques cohérentes. Ce découpage a été établi en tenant compte des limites naturelles des bassins versants, ainsi que des interconnexions existantes entre les différents réseaux de distribution d'eau. Cela permet d'assurer une analyse pertinente des besoins en eau et des ressources disponibles, en intégrant à la fois les caractéristiques hydrologiques locales et les infrastructures de gestion des services d'eau.

Il est à noter qu'en absence de données saisonnalisées tous les calculs suivants vont s'effectuer à l'échelle annuelle.



# 1. LES BESOINS

## 3.1.1 LES BESOINS EN EAU POUR LES MILIEUX

Le débit minimum biologique représente un débit instantané minima à maintenir dans un cours d'eau pour garantir la vie, la reproduction et la circulation des espèces aquatiques. Une fois fixé, ce débit doit être respecté en permanence, quelles que soient les conditions hydrologiques ou les prélèvements en amont.

- Approche à l'échelle d'un ouvrage

L'article L.214-18 du Code de l'Environnement impose le maintien d'un débit minimal, appelé « débit réservé », à l'aval des ouvrages construits dans les cours d'eau. Ce débit, au minimum égal à un dixième du module du cours d'eau, garantit la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques. Dans certains cas spécifiques, il peut être réduit, par exemple à un vingtième du module pour les cours d'eau au débit supérieur à 80m<sup>3</sup>/s.

La circulaire du 5 juillet 2011 introduit la notion de « régime réservé », permettant d'adapter ce débit minimal aux variations saisonnières pour mieux respecter les cycles biologiques des espèces.

- Approche à l'échelle d'un bassin versant

A l'échelle du bassin versant, il n'y a pas d'obligation réglementaire de débits minimaux biologiques. Il faut noter tout de même que l'article L211-1 du Code de l'Environnement vise « une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » qui doit « permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ».

Le SDAGE Corse 2022-2027 recommande « la définition d'objectifs quantitatifs permettant de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10 et d'atteindre le bon état eaux » en tenant compte de « l'atypicité de certains cours d'eau comme défini à l'article R.214-111 du code de l'environnement » (disposition 1-02)

Toutes les données nécessaires à la réalisation d'une évaluation complète des besoins des milieux avec détermination des débits clés ne sont pas disponibles sur le territoire. Cette absence de données complètes conduit à adopter dans cette étude une approche statistique basée sur des débits modélisés pour définir les débits minimums biologiques. Par conséquent, les résultats obtenus ne pas refléter avec exactitude les besoins réels des écosystèmes aquatiques dans les cours d'eau du territoire, mais fournissent un premier ordre de grandeur.

Réglementairement, le débit réservé ne doit pas être inférieur au 1/10ème du module et il ne doit pas être inférieur au 1/20ème du module sur les cours d'eau dont le module est supérieur à 80 m<sup>3</sup>/s ainsi qu'à l'aval d'ouvrages assurant la production d'électricité aux heures de pointe.

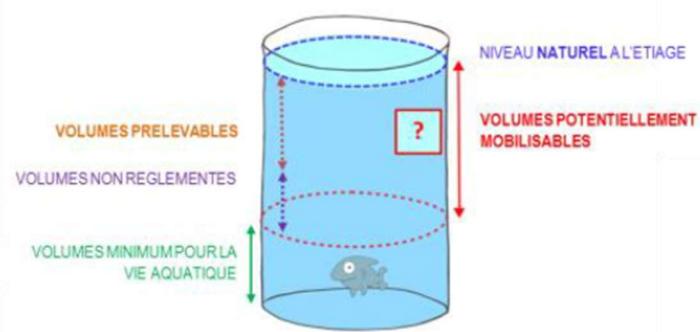


Figure 12 : Volumes prélevables (Guide HUMC)

Sur le territoire du Cap Corse, actuellement deux cours d'eau font l'objet de prélèvements : l'Olmo (affluent du Pietracorbara) et l'Aqua Tignese. Ces deux captages sont régis par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

- Pour l'Olmo, le débit réservé est fixé à 2,5 L/s tout au long de l'année avec un débit maximal de prélèvement fixé à 2,5 m<sup>3</sup>/h soit 0,7 L/s.
- Pour l'Aqua Tignese, il n'y a pas d'autorisation de prélèvement durant l'été. Cependant, en hiver, un débit réservé de 3,2 L/s est imposé ainsi qu'un débit maximal autorisé de prélèvement de 3,0 L/s

Les approches de calculs de débits réservés sont réalisées avec différents seuil du module (1/2, 1/5, 1/10 et 1/20) permettant d'identifier les volumes théoriques mobilisables circulant dans le cours d'eau. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Approche du débit réservé de l'Olmo (source des débits : LOIEAU)<sup>4</sup>

	Module annuel estimé L/s	Débits réservés théoriques L/s	Débit utilisable estimé (L/s)	Prélèvements AEP L/s	Equilibre quantitatif atteint
1 sur 2	<b>Olmo</b>	60,0	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	0,7
1 sur 5	<b>Olmo</b>	60,0	<b>12,0</b>	<b>48,0</b>	0,7
1 sur 10	<b>Olmo</b>	60,0	<b>6,0</b>	<b>54,0</b>	0,7
1 sur 20	<b>Olmo</b>	60,0	<b>3,0</b>	<b>57,0</b>	0,7
DUP actu	<b>Olmo</b>	60,0	<b>2,5</b>	<b>57,5</b>	0,7

Tableau 8 : Approche du débit réservé de l'Acqua Tignese (source des débits : LOIEAU)<sup>4</sup>

	Module annuel estimé	Débits réservés théoriques	Débit utilisable estimé (L/s)	Prélèvements	Equilibre quantitatif atteint	
					L/s	
1 sur 2	<b>Acqua Tignese</b>	86,0	43,0	<b>43,0</b>	3,0	Oui
1 sur 5	<b>Acqua Tignese</b>	86,0	17,2	<b>68,8</b>	3,0	Oui
1 sur 10	<b>Acqua Tignese</b>	86,0	8,6	<b>77,4</b>	3,0	Oui
1 sur 20	<b>Acqua Tignese</b>	86,0	4,3	<b>81,7</b>	3,0	Oui
DUP actu	<b>Acqua Tignese</b>	86,0	3,2	<b>82,8</b>	3,0	Oui

Tronçon cours d'eau impacté Acqua Tignese : 5 km

Tronçon cours d'eau impacté Olmo : 200 m

À partir de ces premières estimations basées sur la modélisation LOIEAU, il semble que les DUP actuelles ne respectent pas les préconisations réglementaires. En effet, les débits réservés fixés pour l'Olmo (2,5 L/s) et l'Aqua Tignese (3,2 L/s en hiver, sans prélèvement l'été) sont inférieurs au 1/10<sup>ème</sup> du module (6 L/s sur l'Olmo et 8,6 L/s sur l'Acqua Tignese). Cette situation peut soulever un risque pour les écosystèmes aquatiques, en particulier si ces seuils n'ont pas été justifiés par une étude environnementale.

Cependant, les débits de prélèvement maximum autorisés (3 L/s sur l'Acqua Tignese et 0,7 L/s sur l'Olmo) sont nettement inférieurs au 1/10 ème du module (8,6 L/s sur l'Acqua Tignese et 6 L/s sur l'Olmo). Le prélèvement reste modeste en proportion du débit moyen, ce qui peut être favorable à l'équilibre quantitatif.

Les résultats présentés ci-dessus ne substituent en rien la nécessité de mener une étude permettant de déterminer le débit minimum biologique sur ces cours d'eau.

### 3.1.2 LES BESOINS EN EAU POUR L'AGRICULTURE

Le territoire du Cap Corse est dépourvu de réseau d'eau brute, ce qui signifie qu'il n'existe pas de système dédié à la distribution d'eau non traitée pour l'irrigation ou d'autres usages agricoles. Afin de quantifier les besoins en eau pour l'agriculture actuels, un questionnaire a été mis en place dans le cadre de cette étude. Parmi les 75 agriculteurs identifiés sur le territoire, 24 ont accepté de participer à l'enquête.

---

<sup>4</sup> Selon les calculs de l'OEHC réalisés dans le cadre du PBACC en 2017, le module estimé de l'Acqua Tignese serait de 154,23 l/s et celui de l'Olmo serait compris entre 100 et 150 l/s. Ces chiffres sont donc supérieurs à ceux du modèle hydrologique de l'INRAE, c'est pourquoi il a été utilisé préférentiellement les chiffres les plus faibles pour la réalisation des calculs.

Les résultats montrent que les principales spéculations en élevage concernent les bovins, les ovins et les caprins. Du côté de l'agriculture végétale, les cultures dominantes sont le maraîchage ainsi que les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).

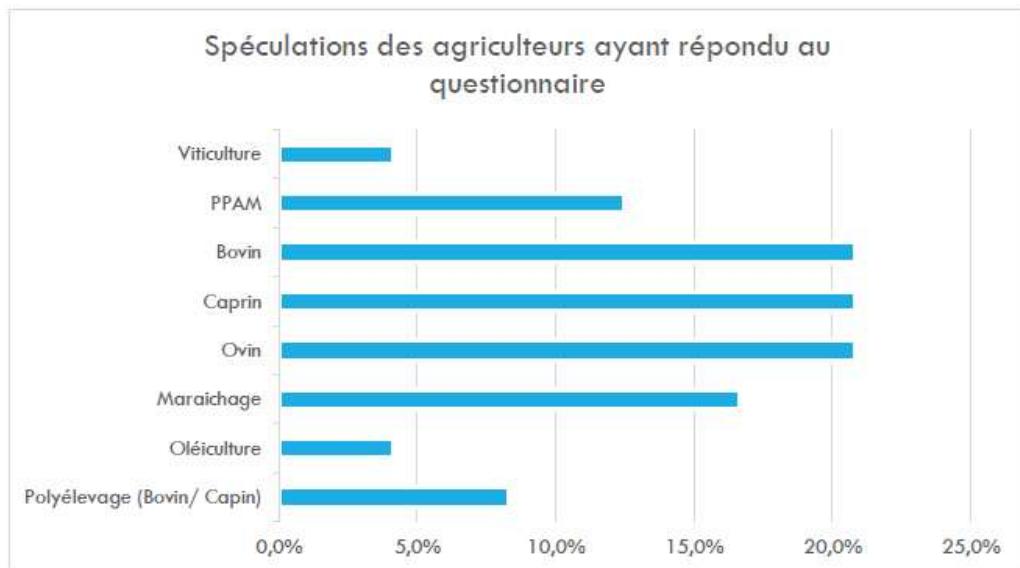


Figure 13 : Spéculation des agriculteurs (questionnaire, 2024)

L'effectif du cheptel sur le territoire du Cap Corse varie considérablement en fonction des spéculations. Pour les exploitations bovines, la totalité des exploitants possède un cheptel compris entre 0 et 50 têtes de bétail. En revanche, pour les ovins et les caprins, les effectifs sont plus diversifiés, avec des troupeaux allant de 0 à plus de 200 têtes. Il est à noter que certains éleveurs de caprins possèdent des troupeaux dépassant les 500 têtes de bétail, ce qui indique une forte concentration dans ce secteur.

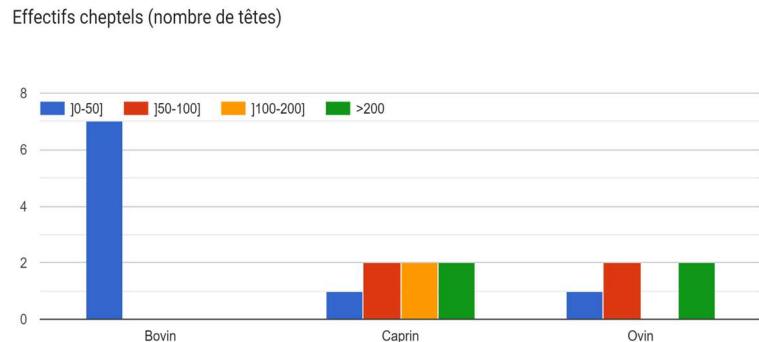


Figure 14 : Effectif cheptel (questionnaire, 2024)

Superficies irriguée en place (ha)

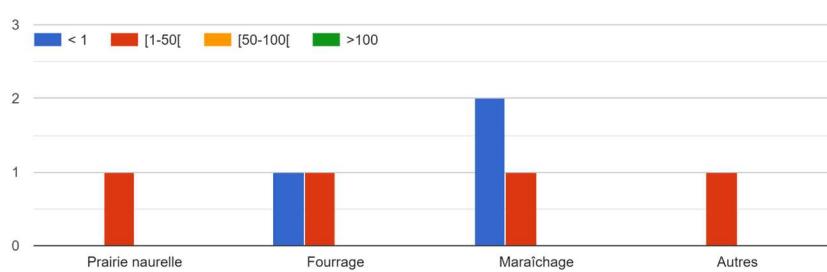


Figure 15 : Superficies irriguées (questionnaire, 2024)

Seuls 7 agriculteurs ont indiqué avoir recours à l'irrigation sur le territoire du Cap Corse. Parmi eux, la majorité sont des maraîchers, des producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), ainsi que des éleveurs d'ovins qui irriguent leurs prairies naturelles ou leurs cultures de fourrage.

Plus de la moitié des agriculteurs ayant recours à l'irrigation utilisent déjà des systèmes économies en eau, comme l'irrigation par goutte à goutte. Ces pratiques montrent une volonté d'optimisation de la ressource en eau

Période d'irrigation

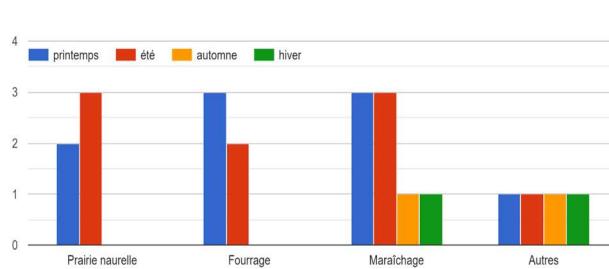


Figure 17 : Période d'irrigation (questionnaire, 2024)

Type d'irrigation

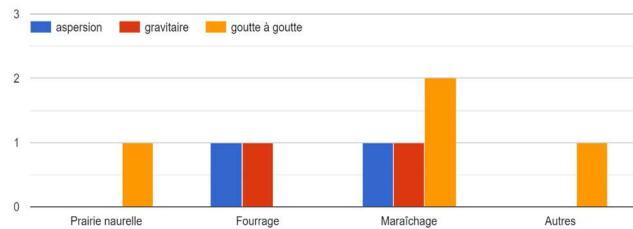


Figure 16 : Type d'irrigation (questionnaire, 2024)

La période d'irrigation actuelle sur le territoire du Cap Corse se concentre principalement au printemps et en été. Toutefois, un maraîcher ainsi qu'un producteur de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) pratiquent l'irrigation tout au long de l'année.

Les principaux postes de consommation d'eau pour les agriculteurs sur le territoire du Cap Corse se répartissent comme suit :

- **Pour les éleveurs** : l'essentiel de la consommation d'eau est destiné à l'**abreuvement du bétail** et aux **activités de transformation**.
- **Pour les productions végétales** : le principal poste de consommation est l'**irrigation des cultures**.

Concernant la provenance de l'eau sur le territoire du Cap Corse, elle diffère en fonction des postes de consommation :

- **Pour la transformation et le lavage des installations, l'eau potable** est exclusivement utilisée pour garantir des normes sanitaires strictes.
- **Pour l'abreuvement du bétail**, l'eau potable est également la principale source utilisée, car elle doit répondre à des critères de qualité pour assurer la santé des animaux.

En revanche, pour d'autres usages agricoles tels que l'irrigation, des sources alternatives peuvent être utilisées, comme les forages ou les captages de sources locales, lorsque cela est possible.

## Sources d'eau utilisées ou envisagées en fonction des différents usages

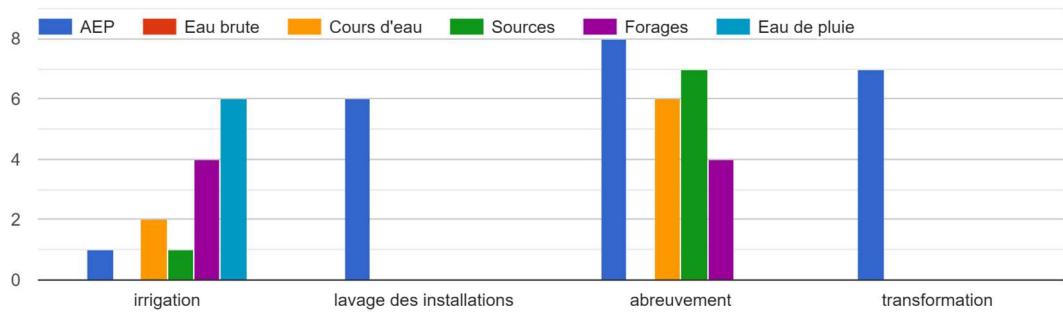


Figure 18 : Sources d'eau utilisée en fonction des différents usages (questionnaire, 2024)

En dehors des consommations d'eau potable, déjà comptabilisées via la facturation AEP à usage domestique, les volumes d'eau utilisés pour l'agriculture ne sont actuellement pas mesurés. En effet, seuls 20,8% des agriculteurs du territoire du Cap Corse sont équipés de compteurs volumétriques pour suivre leur consommation en eau. Parmi eux, un seul éleveur ovin a pu estimer sa consommation annuelle à 400 m<sup>3</sup>/an. Les autres compteurs, récemment installés, n'ont pas encore permis de relever de données précises.

Une estimation des besoins en eau peut être effectuée en utilisant des volumes types adaptés au type d'agriculture irriguée et aux surfaces cultivées. Le nombre de têtes de bétail a été actualisé au 1er janvier 2025, selon les données fournies par la Chambre d'agriculture de Corse. La Surface Agricole Utile (SAU) a été évaluée à partir du Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2024, complété par les réponses aux questionnaires transmis aux exploitants ainsi que par les informations recueillies auprès des élus du territoire.

La consommation d'eau par culture est exprimée en m<sup>3</sup>/an/ha, sur la base de coefficients adaptés aux spécificités du contexte corse (source : Chambre d'agriculture de Corse). Les résultats sont présentés ci-dessous :

Tableau 9 : Estimation des besoins en eau agricole du Cap Corse

		Abreuvement				
	Spéculation	Nombre de têtes	Fourchette besoin moyen (L/jour/tête)	Fourchette besoin total (m <sup>3</sup> /an)		
Elevage	Bovin	401,0	50,0	70,0	7 318,3	10 245,6
	Porcin	256,0	10,0	20,0	934,4	1 868,8
	Ovin	1 073,0	5,0	10,0	1 958,2	3 916,5
	Caprin	1 482,0	5,0	10,0	2 704,7	5 409,3
	Volailles	230,0	0,5	1,0	42,0	84,0
					12 957,5	21 524,1
					Chiffre retenu m3/an	
					17 240,8	

	Spéculation	SAU (ha)	Ratio de consommation en m <sup>3</sup> /ha/an	Superficie irriguée actuellement (ha)	Superficie irriguée envisagée (ha)	Besoins actuel m <sup>3</sup> /an	Besoins futurs m <sup>3</sup> /an
Agriculture	Agrume	9,5	4 000,0	9,5	0,0	38 000,0	0,0
	Amande	0,5	3 000,0	0,5	0,0	1 500,0	0,0
	Vigne	57,0	380,0	0,0	5,0	0,0	1 900,0
	Olivier	78,5	NC	0,0	0,0	0,0	0,0
	Prairie	331,5	2 000,0	0,0	3,0	0,0	6 000,0
	Maraîchage	4,2	2 500,0	4,2	0,0	10 500,0	0,0
	Fourrage	30,2	2 000,0	1,7	12,5	3 400,0	25 000,0
	Chataigneraie	15,0	NC	0,0	0,0	0,0	0,0
	PPAM	22,0	NC	0,0	0,0	0,0	0,0
						53 400,0	32 900,0

Total besoin en eau actuel du Cap Corse	m <sup>3</sup> /an
	70 640,8
Total besoin en eau futur du Cap Corse	
	103 540,8

Pour rappel, les besoins en eau estimés dans le Cap Corse pour Acqua Nostra étaient de 77 000m<sup>3</sup>/ha et de 120 831,5 m<sup>3</sup>/an lors du recensement agricole réalisé par la DRAAF (2020).

Pour permettre une comparaison, les données retenues ont été confrontées aux chiffres utilisés dans d'autres travaux réalisés dans le Cap Corse, notamment le projet alimentaire territorial (PAT) ainsi que l'étude d'identification pérenne et généralisée (IPG) :

Tableau 10 : Comparaison des chiffres de têtes de bétails

	PAT 2024	DRAAF 2020	IPG 2025	RETENU
Bovin	406	406	401	401
Ovin	1012	1012	1073	1073
Caprin	1094	1094	1482	1482
Porcin	256	256	NC	256
Volaille	230	230	NC	230

Tableau 11 : Comparaison des besoins en eau d'irrigation DRAAF/PTGE

DRAAF 2020 Cultures			PTGE					
	SAU (ha)	Irrigué (ha)	Besoins	SAU (ha)	Irriguée (ha)	Envisagée (ha)	Besoins actuel m <sup>3</sup> /an	Besoins futurs m <sup>3</sup> /an
Agrume	2	2	10000	9,5	9,5	0,0	38000	0
Amande	0	0	0	0,5	0,5	0,0	1500	0
Vigne	20	0	0	57,0	0,0	5,0	0	1900
Olivier	3	1	3000	78,5	0,0	0,0	0	0
Prairie	204	10	30000	331,5	0,0	3,0	0	6000
Maraîchage	3	3	7500	4,2	4,2	0,0	10500	0
Fourrage	13	11	55000	30,2	1,7	12,5	3400	25000
Châtaigneraie	15,5	0	0	15,0	0,0	0,0	0	0
PPAM	0	0	0	22,0	0,0	0,0	0	0
	<b>105 500,00</b>						<b>53400</b>	<b>32900</b>

L'enquête a révélé que les consommations d'eau les plus importantes des agriculteurs-transformateurs proviennent de l'alimentation en eau potable (AEP), souvent sans compteurs indépendants, ce qui implique que ces volumes sont déjà intégrés dans les données globales de consommation. Concernant l'irrigation, celle-ci repose principalement sur des sources et forages privés non équipés de compteurs. En conséquence, ces prélèvements ne seront pas pris en compte dans le bilan présenté, en raison du manque de données précises et fiables.

Durant l'été 2024, les agriculteurs du cap ont été approvisionnés par camion-citerne, dans le cadre d'un dispositif d'urgence mis en place par le SIS2B, la Chambre d'agriculture de Corse et l'ODARC. Les sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse ont également paré à l'urgence en distribuant de l'eau. Au total 213 m<sup>3</sup> ont été acheminé pour les agriculteurs du Cap Corse.

Tableau 12 : Apport en eau pour les agriculteurs saison 2024 (SIS2B et CdC)

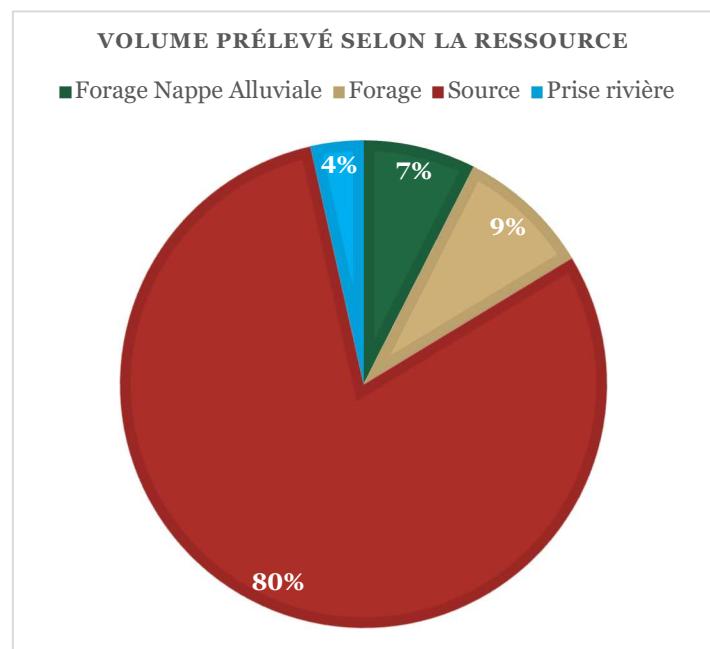
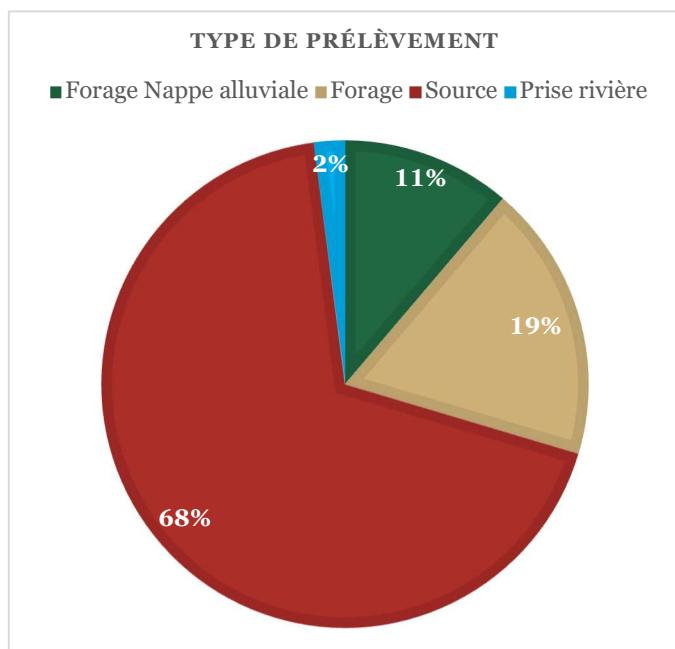
Commune	Spéculation	Quantité (m3)
<i>Barrettali</i>	Vergers/agrumes	45
<i>Cagnano</i>	Elevage	28
	<b>Total</b>	<b>73</b>

### 3.1.3 LES BESOINS EN EAU POUR L'AEP : LES PRELEVEMENTS

En 2023, les volumes prélevés pour l'AEP s'élèvent à 1,25 Mm<sup>3</sup><sup>5</sup>. Parmi ces prélèvements :

- Les sources, qui constituent 68% des captages, représentent 80% du volume prélevé.
- Les forages représentant 30% des captages contribuent à 9% du volume total prélevé.
- Les prises en rivières, qui ne constituent que 2% des captages, représentent 4% des volumes prélevés.

Cette répartition indique une forte dépendance du territoire aux sources pour ses besoins en eau potable, tout en soulignant le rôle plus marginal des forages et des prises en rivière dans l'approvisionnement en eau.



En examinant la répartition des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) entre 2019 et 2022 par unité hydrographique (UH), il apparaît que l'UH 4 englobe la majorité des prélèvements. Elle est suivie de près par l'UH 6, qui également contribue de manière significative aux volumes prélevés. L'UH 4 se distingue nettement avec la population la plus

<sup>5</sup> Source : déclaration SISPEA. Les comptages de ces prélèvements sont au volume, sauf pour la commune de Olcani (sans compteur). Le volume a été estimé forfaitairement (85m<sup>3</sup> \* population INSEE majorée, moyenné sur la période 2019-2021).

élevée, comptant 6 030 résidents annuel. En revanche, l’UH 6 affiche un niveau de population similaire à celui des UH 8 et UH 1 (2010, 2331, 2412 résidents annuels, respectivement).

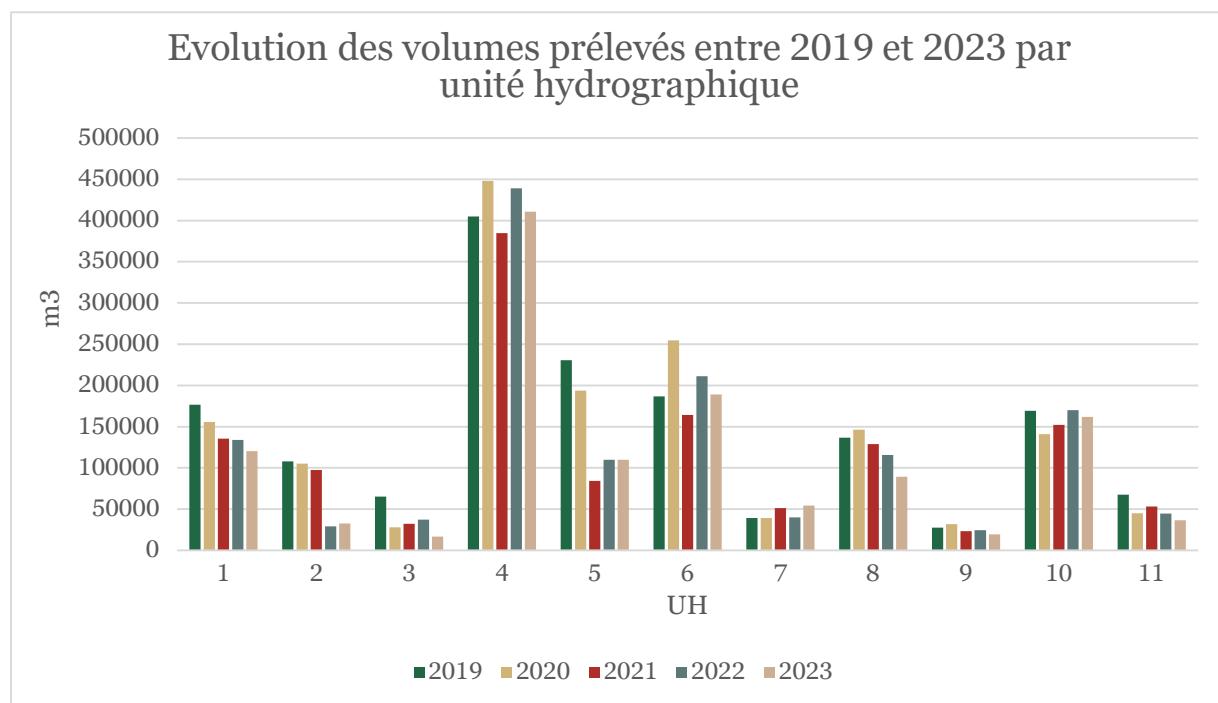


Figure 19 : Evolution des V prélevés par UH (SISPEA, 2019-2023)

En analysant la capacité de stockage par UH, il est notable que l’UH 4, malgré ses prélèvements élevés, ne dispose pas d'une capacité de stockage significative. En revanche, les UH 10 et 11 se distinguent par leur capacité de stockage importante, avec la réserve du Stullone qui offre un volume de 47 150 m<sup>3</sup> et la bâche d’Ersa qui peut contenir 14 300 m<sup>3</sup>. Cette disparité dans la capacité de stockage pourrait poser des défis pour la gestion des ressources en eau, notamment en période de forte demande ou de sécheresse. Les capacités de stockage détaillées par service d'eau au sein de chaque unité hydrographique sont présentées en Annexe 6.

Tableau 13 : Nombre de réservoirs par UH

UH	Nom	Nbr de réservoirs	Stockage en m <sup>3</sup>
1	Ouest	17	1597
2	Guadu Grande	4	340
3	Olmeta	2	273
4	Brando	8	995
5	Sisco	6	537
6	Pietracorbara	7	780
7	Guadone	4	461
8	Luri	10	579
9	Giunchetto	3	318
10	Acqua Tignese	15	62050
11	Nord Ouest	7	471
		83	68401

## LES REJETS DES STATIONS D'EPURATION

Pour distinguer les prélèvements bruts des prélèvements nets, il est essentiel d'examiner les volumes d'eau assainie rejetée par les stations d'épuration (STEP) et retournant dans les cours d'eau. L'ensemble des ouvrages rejette leurs eaux usées traitées dans les cours d'eau. Cependant, pour 6 d'entre-elles, le rejet s'effectue très en aval du cours d'eau.

Il est important de noter que l'Olmo et l'Acqua Tignese, qui sont les seuls cours d'eau concernés par un prélèvement direct pour l'AEP, ne bénéficient pas de ce réapprovisionnement par les rejets des STEP. En effet la station de Ersa rejette dans la mer et non dans l'Acqua Tignese et la station de Pietracorbara rejette en aval de la station de captage dans le ruisseau Pietracorbara et non dans l'Olmo.

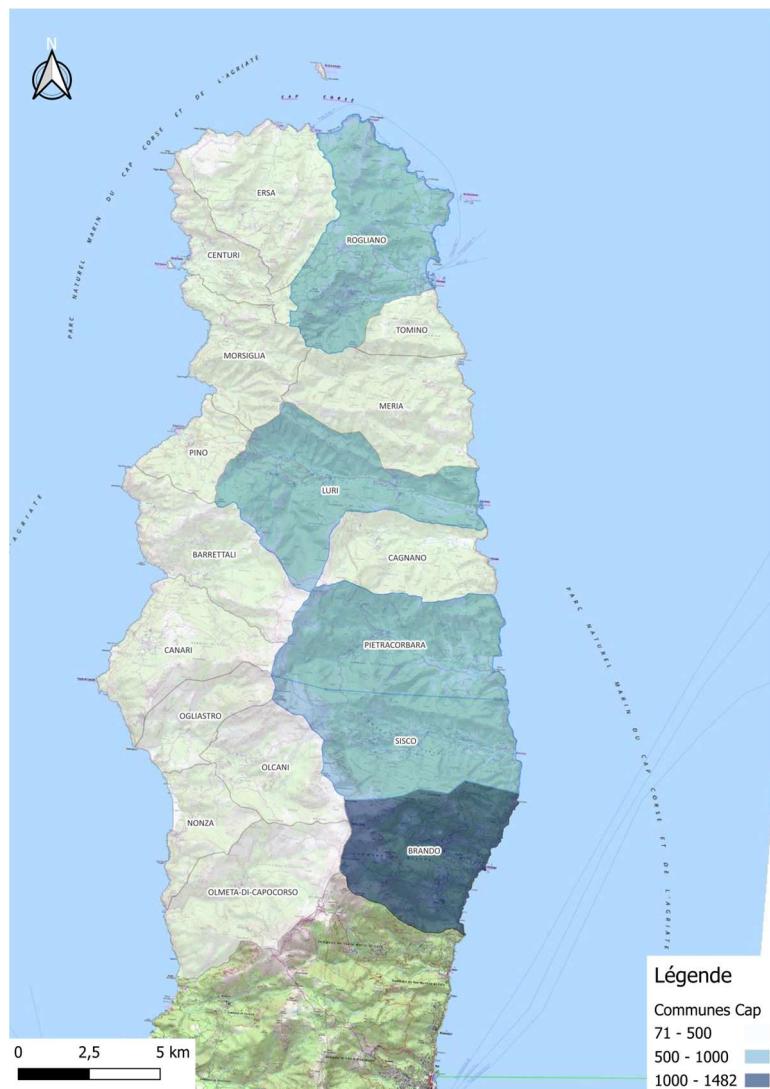
Tableau 14 Rejets des STEP (Travaux réalisés pour l'EDL, 2025)

Nom Ouvrage	Capacité EH	Débit moyen annuel entrant dans le milieu m3/j	Nom ME
BARRETTALI - Conchiglio	150	22,0	Furcone
BARRETTALI - Giottani	200	4,3	Furcone
BARRETTALI - Minervio	100	7,0	Mer
BARRETTALI - Torra	400	47,0	Furcone
CAGNANO	350	18,7	Guadone
CANARI Village	750	18,32	Mer
CENTURI Village	1000	46,0	Mer
ERSA Botticela Poggio	1500	40,0	Mer
LURI Nouvelle	2500		Aval Luri
MERIA - Littorale	300	10,5	Mer
OGLIASTRO	400	15,3	Guadu Grande
OLMETA DU CAP	400	49,95	Antigliu
PIETRA CORBARA village	750	56,0	Pietracorbara
PIETRACORBARA Marine	1600	81,40	Pietracorbara
PINO village	400	71,55	Mer
ROGLIANO - TOMINO	4300	525,0	Mer
SISCO	3500	199,3	Sisco
<b>REJETS SANS TRAITEMENT</b>			
MORSIGLIA	450		Santuario
NONZA	300		en contrebas du village talweg vers mer

### 3.1.4 LES BESOINS EN EAU POUR L'AEP : LES CONSOMMATIONS

#### USAGE DOMESTIQUES (PERMANENT ET TOURISTIQUE)

La carte ci-dessous illustre la répartition du nombre d'abonnés à l'AEP par service d'eau au sein de chaque UH du territoire du Cap Corse.



Carte 13 : Nombre d'abonnées 2022 (SISPEA, 2023)

En 2022, les volumes prélevés pour l'AEP ont atteint 730 647 Mm<sup>3</sup><sup>6</sup>. Une analyse des données disponibles dans les RPQS fournis par les maires sur les 7 dernières années, indique que la

<sup>6</sup> Source : déclaration SISPEA. Pour les communes de Barretali, Olcani, Luri et Pietracorbara ne disposant pas de compteurs particuliers (ou les ayant installés trop récemment), les volumes distribués ont été estimé forfaitairement (120 l/an \* population INSEE).

consommation d'eau sur le territoire est restée relativement stable entre 2016 et 2021, oscillant entre 630 000 m<sup>3</sup> et 700 000 m<sup>3</sup>. Cependant, 2022 a marqué une augmentation significative de la consommation, dépassant les niveaux observés en 2020 et 2021.

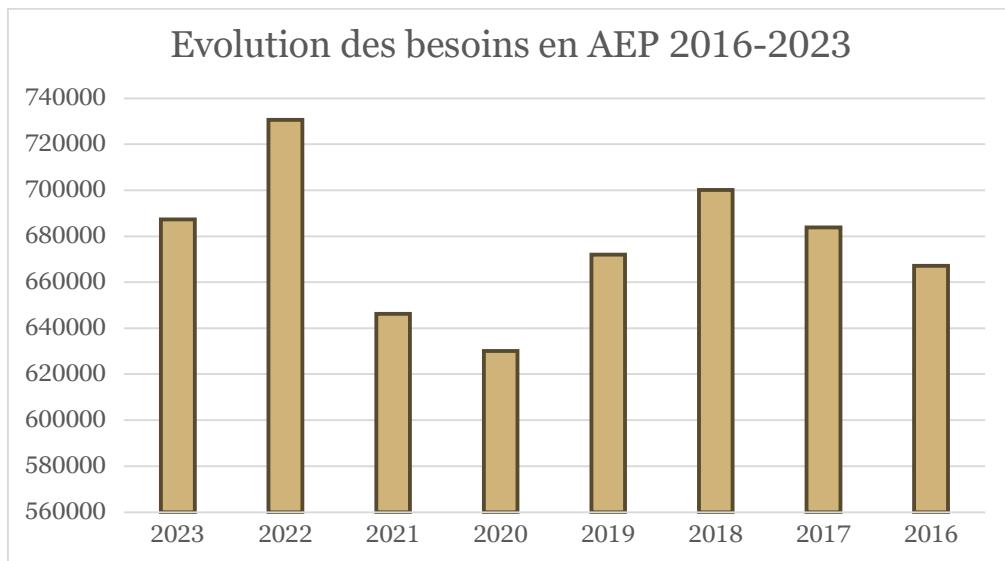


Figure 20 : Evolution des besoins en AEP (SIPEA, 2016-2023)

L'évolution des consommations à l'échelle des UH est présentée ci-dessous :

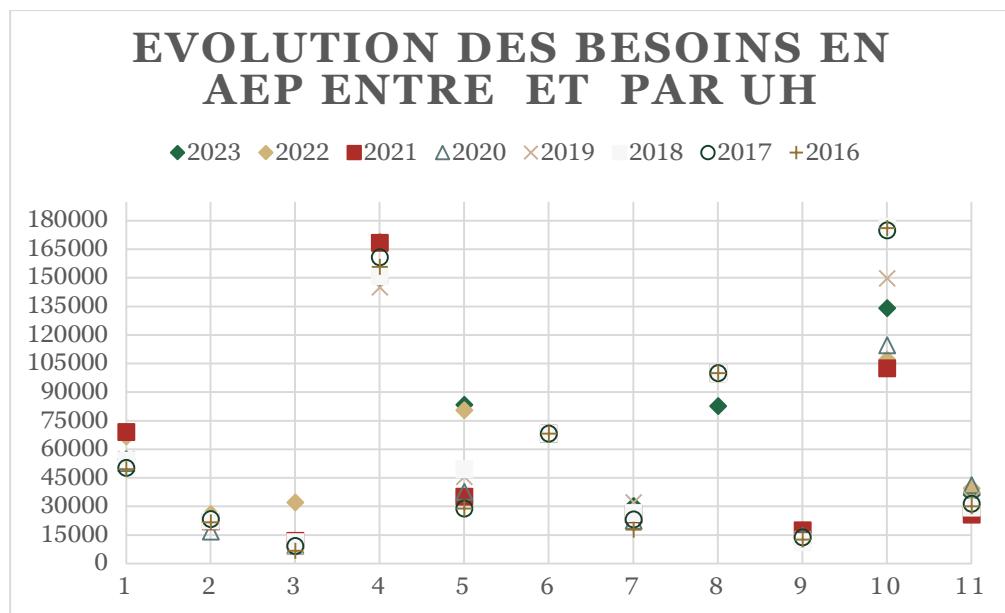
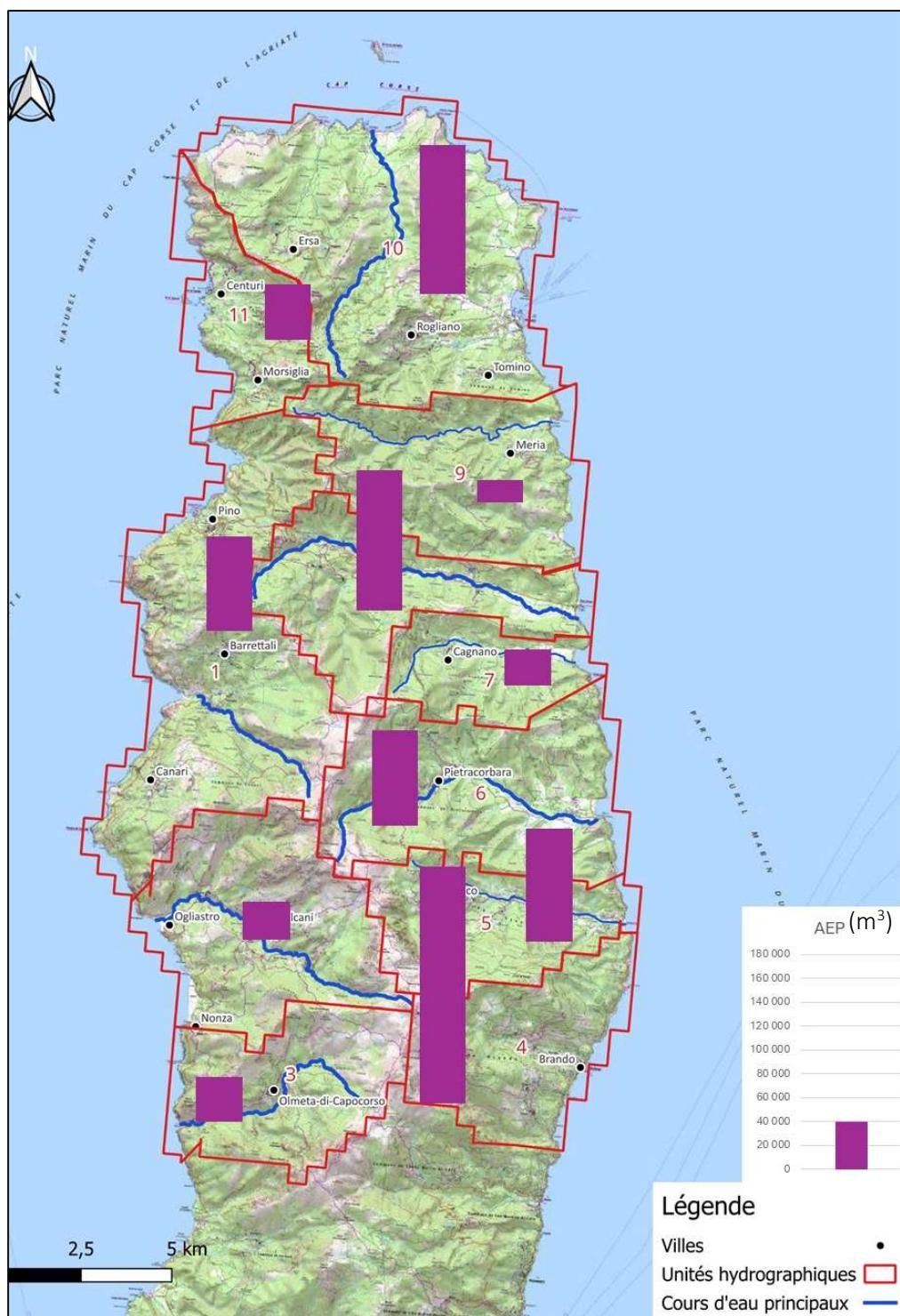


Figure 21 : Evolution des besoins en AEP par UH (SISPEA, 2016-2023)

Les UH 4 et l'UH 10 sont actuellement les UH les plus consommatrices, suivi par l'UH 8.

La carte ci-dessous résume les consommations d'eau potable pour l'année 2022, en fonction des UH :



Carte 14 : Besoin en AEP par UH

## LES ECOULEMENTS PERMANENTS

Trois communes bénéficient d'une exonération des volumes d'eau comptabilisés en raison de la présence de fontaines et de bassins déclarés. Les volumes de ces écoulements permanents sont présentés ci-dessous :

Tableau 15 : Volume prélevé pour les écoulements permanents (AERMC)

Année de redevance	Commune Contribuable	Volume exonéré fontaines m <sup>3</sup> /an
2019	MERIA	15 000
2020	MERIA	35 000
2021	MERIA	5 000
2019	OLMETA DI CAPICORSO	5 000
2020	OLMETA DI CAPICORSO	1 826
2021	OLMETA DI CAPICORSO	5 000
2020	SISCO	5 000

## DECI

Les Services Incendie doivent disposer d'un volume de 120 m<sup>3</sup> d'eau sur place et en toutes circonstances dans les zones urbanisées. Ces besoins en eau pour la lutte contre les incendies peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou de points d'eau naturels et artificiels. Les prises d'incendie, qu'il s'agisse de poteaux ou de bouches, doivent garantir un débit permanent de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures, ou 120 m<sup>3</sup>/h pendant 1 heure, sous une pression minimale de 1 bar. En conséquence, chaque commune doit disposer de 120 m<sup>3</sup>, ce qui représente un total mobilisable de 2 160 m<sup>3</sup> pour l'ensemble du Cap Corse.

### 3.1.5 BILAN DES BESOINS EN EAU

Dans le cadre de ce document, la notion de besoin correspond à la quantité de ressource en eau devant être prélevée pour satisfaire les besoins des usagers (en tenant compte des pertes en réseau).

#### RAPPEL SEMANTIQUE ET DEFINITIONS

Le terme «volume prélevé» désigne le volume prélevé dans le milieu naturel. Dans le cadre d'une étude bilan besoin/ressource à l'échelle d'un territoire, il est possible de distinguer les «prélèvements bruts» des «prélèvements nets» dans la ressource. Les prélèvements nets sont calculés comme suit :

**Prélèvements nets = prélèvements bruts – retour au milieu via les rejets des stations d'épuration.**

La consommation unitaire, exprimée en m<sup>3</sup>/hab/an, doit être déterminée à partir des prélèvements bruts.

Le volume consommé comptabilisé résulte de la lecture des appareils de comptage installés sur les branchements des usagers, mais aussi de l'agriculture, de la défense incendie, de l'industrie et des écoulements permanents.

Les pertes d'eau dans le réseau, qui correspondent à la différence entre le volume mis en distribution et le volume effectivement consommé, peuvent résulter de plusieurs facteurs :

- De fuites liées à une mauvaise étanchéité des canalisations et des accessoires ou de gaspillage lié à un dysfonctionnement du service (ou erreur d'exploitation : débordement de réservoirs, vidanges pas ou mal fermées, etc.)
- De volumes détournés : volumes d'eau utilisés à partir de branchements inconnus du service des eaux (oubli ou erreur du service des eaux), branchements illicites, piquages avant compteur, etc.

## RESULTATS DES BESOINS PAR UH

Le tableau ci-dessous présente le bilan des prélevements bruts et nets au sein de chaque UH :

*Tableau 16 : Bilan des prélevements 2023 du Cap Corse*

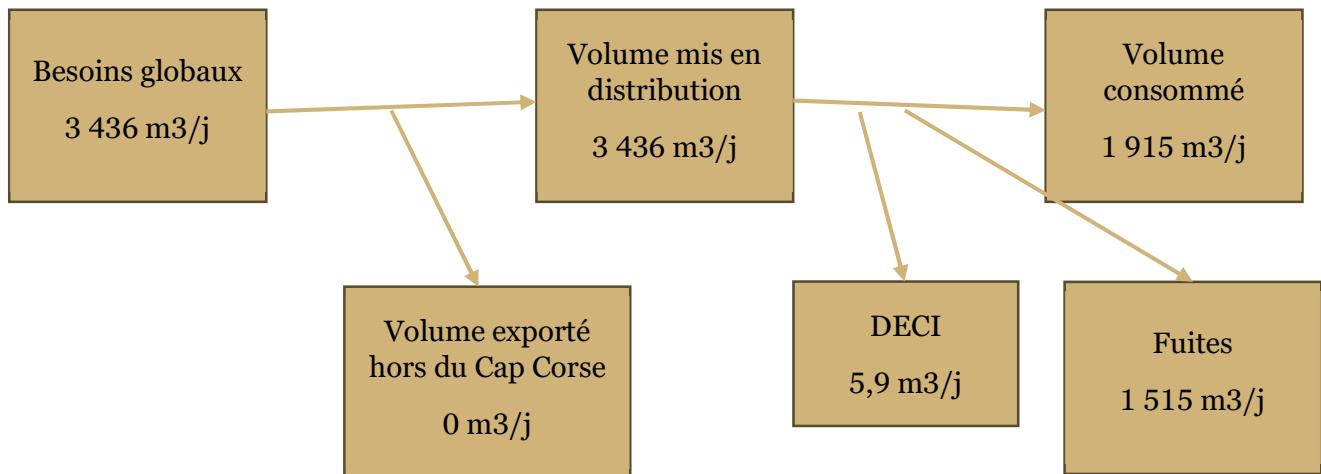
<b><i>Nom UH</i></b>	<b><i>n° UH</i></b>	<b><i>Prélèvements bruts m<sup>3</sup>/an</i></b>	<b><i>Retours aux milieu m<sup>3</sup>/an</i></b>	<b><i>Prélèvements nets m<sup>3</sup>/an</i></b>
<i>Ouest</i>	1	120 183,0	26 754,5	93 428,5
<i>Guadu Grande</i>	2	32 621,0	5 584,5	27 036,5
<i>Olmeta</i>	3	37 311,0	18 231,7	19 079,3
<i>Brando</i>	4	410 595,0	0,0	410 595,0
<i>Sisco</i>	5	109 981,0	72 744,5	37 236,5
<i>Pietracorbara</i>	6	189 068,0	50 151,0	138 917,0
<i>Guadone</i>	7	54 382,0	6 825,5	47 556,5
<i>Luri</i>	8	89 186,0	0,0	89 186,0
<i>Giunchetto</i>	9	19 252,0	0,0	19 252,0
<i>Acqua Tignese</i>	10	161 841,0	0,0	161 841,0
<i>Nord Ouest</i>	11	36 448,0	0,0	36 448,0
<b><i>Total</i></b>		<b><i>1 384 221,0</i></b>	<b><i>180 291,7</i></b>	<b><i>1 203 929,3</i></b>

Le tableau ci-dessous présente le bilan des besoins par poste de consommation. Il est important de noter que l'imprécision des données sur les rendements entraîne de légères divergences entre la somme des besoins et celle des prélevements bruts.

Tableau 17 : Bilan des besoins 2023 du Cap Corse

Besoins m3/an						
Nom UH	n° UH	Domestique permanent et touristique	Ecoulements permanents	Fuites	DECI	Total
<b>Ouest</b>	1	54 677		65 506	360	120 543
<b>Guadu Grande</b>	2	24 194		8 427	360	32 981
<b>Olmeta</b>	3	11 225	5 000	5 460	120	21 805
<b>Brando</b>	4	149 598		260 997	120	410 715
<b>Sisco</b>	5	83 404	1 826	26 577	120	111 927
<b>Pietracorbara</b>	6	68 206		120 862	120	189 188
<b>Guadone</b>	7	30 173		24 209	120	54 502
<b>Luri</b>	8	82 582		6 604	120	89 306
<b>Giunchetto</b>	9	12 868	5 000	6 384	120	24 372
<b>Acqua Tignese</b>	10	134 163		27 678	360	162 201
<b>Nord Ouest</b>	11	36 179		269	240	36 688
<b>Total</b>		<b>687 269</b>	<b>11 826</b>	<b>552 973</b>	<b>2 160</b>	<b>1 254 228</b>
		<b>m3/an</b>	<b>1 882,93</b>	<b>32,40</b>	<b>1 514,99</b>	<b>5,92</b>
						<b>3 436,24</b>

Schématiquement, l'ensemble des volumes présentés précédemment peut être résumé ainsi à l'échelle du territoire de CapiCorsu :



## 2. LES RESSOURCES

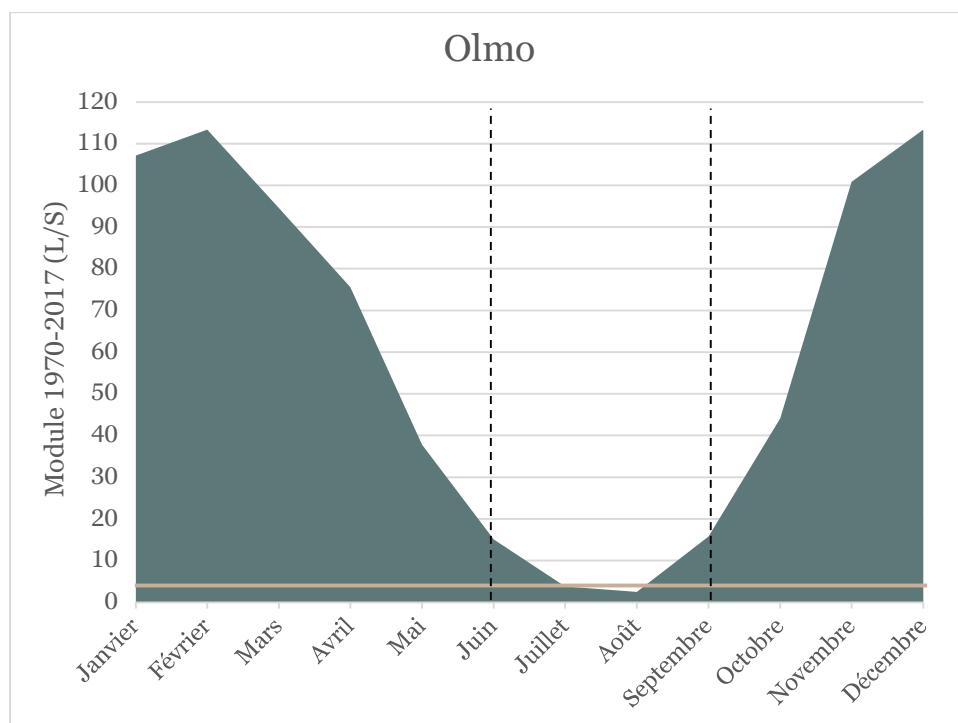
### 3.2.1 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES PRISES RIVIERES

Pour les cours d'eau actuellement soumis à des prélèvements, le volume maximum prélevable est défini comme la différence entre le débit mesuré et le débit réservé, à condition que le débit mesuré soit supérieur au débit réservé.

Les débits réservés autorisés sont inférieurs au 1/10<sup>ème</sup> du module. Cependant, actuellement 26 000 m<sup>3</sup>/an sont prélevés sur l'Acqua Tignese et 21 900 m<sup>3</sup>/an sur l'Olmo. En considérant un débit réservé respectant la réglementation (égal à 1/10<sup>ème</sup> du module), le volume théorique mobilisable sur l'Olmo serait de 54 L/s soit 1,7 Mm<sup>3</sup>/an et de 77,4 L/s sur l'Acqua Tignese soit 1,6 Mm<sup>3</sup>/an en respectant l'interdiction de prélèvement sur la période estivale

Ainsi, des volumes considérables supplémentaires pourraient être mobilisé sur l'Acqua Tignese et l'Olmo. L'Acqua Tignese alimente la bâche d'Ersa (14 300 m<sup>3</sup>) et, en partie, la réserve de Stullone (47 500 m<sup>3</sup>). Il serait ainsi possible d'envisager un stockage intra-annuel des volumes prélevés. En revanche, la ressource de l'Olmo ne dispose pas d'un tel système de stockage, ce qui limite son exploitation par rapport à son potentiel théorique.

Cette approche est purement théorique et basée sur le module obtenu par modélisation sur la période 1970-2017. L'absence de mise à disposition des données modélisées à l'échelle annuelle, ne permet pas de réaliser les calculs sur des années de référence sèches et humides. L'approche proposée nécessiterait donc être affinée. Elle ne substitue ne rien la nécessité de réaliser une étude.



En considérant le débit réservé autorisé (2.5 L/s), le débit mobilisable serait de 57,5 L/s, soit 1,8 Mm<sup>3</sup>/an.

Volume actuellement prélevé 21 900 m<sup>3</sup>/an

Figure 22 : Débit modélisé de l'Olmo (LOIEAU, 2024)

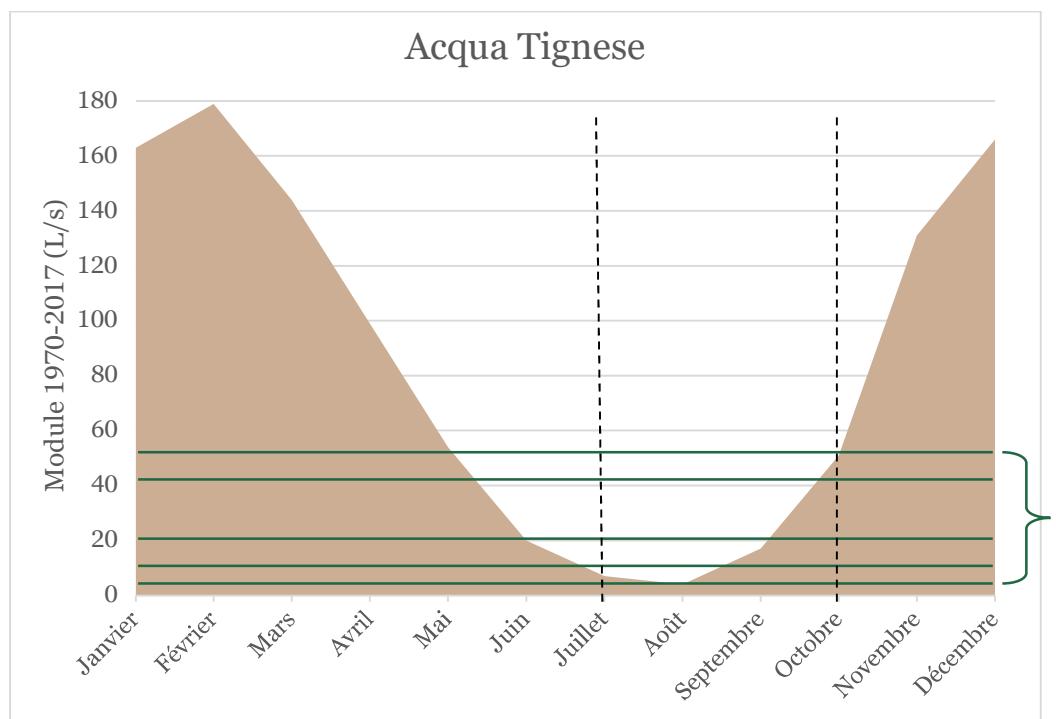


Figure 23 : Débit modélisé de l'Acqua Tignese (LOIEAU, 2024)

Pour les cours d'eau actuellement exempts d'ouvrages de prélèvement, la détermination des volumes prélevables repose, dans le cadre des études, sur la définition d'un débit biologique acceptable. Cette démarche consiste à fixer, à l'échelle du bassin versant, des limites de prélèvement compatibles avec le maintien du milieu aquatique. Le débit ainsi défini doit garantir en permanence la survie, la circulation et la reproduction des espèces présentes. Une approche couramment employée consiste à établir un débit minimum biologique, similaire à celui fixé au droit des ouvrages, à partir de stations représentatives du secteur étudié.

Le Luri, situé sur la commune de Luri, occupe une position stratégique (cf. interconnexions) et n'est actuellement pas soumis à des prélèvements d'eau directement en rivière. L'approche statistique d'évaluation du débit minimum biologique (cf. besoin des milieux) a été appliquée à ce cours d'eau, et les résultats théoriques sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Modélisation des débits utilisables pour le Luri (LOIEAU)

Seuil du module %	Cours d'eau	Module annuel estimé	QMNAS	Débits réservés théoriques	Débit utilisable estimé
		l/s	l/s	l/s	l/s
1 sur 2	Luri	150,0	0,8	75,0	<b>75,0</b>
1 sur 5	Luri	150,0	0,8	30,0	<b>120,0</b>
1 sur 10	Luri	150,0	0,8	15,0	<b>135,0</b>
1 sur 20	Luri	150,0	0,8	7,5	<b>142,5</b>

### 3.2.2 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES SOURCES

Le tableau ci-dessous présente, par UH, l'ensemble des volumes journaliers disponibles provenant des sources actuellement exploitées. Les valeurs utilisées proviennent des autorisations d'exploitation présentes dans les DUP. Lorsque ces sources ne font pas l'objet d'une DUP, la valeur la plus basse mesurée lors du diagnostic eau potable est utilisée. L'ensemble des données est disponible en Annexe 8.

Tableau 19 : Volumes prélevables des sources

<b>Num UH</b>	<b>Nom UH</b>	<b>Débit sources m3/j</b>
1	<b>Ouest</b>	690,2
2	<b>Guadu Grande</b>	277
3	<b>Olmeta</b>	277
4	<b>Brando</b>	1511
5	<b>Sisco</b>	405,7
6	<b>Pietracorbara</b>	173
7	<b>Guadone</b>	39
8	<b>Luri</b>	629,7
9	<b>Giunchetto</b>	43
10	<b>Acqua Tignese</b>	53
11	<b>Nord Ouest</b>	22,4
		<b>4 121,0</b>

A l'échelle du territoire du Cap Corse, la ressource totale disponible à partir des sources exploitées s'élève à 4 121 m3/j.

### 3.2.3 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES FORAGES ALLUVIAUX

Selon la même méthode que précédemment, 589 m3/j sont actuellement disponible via les forages de nappes alluviales actuellement exploités. La répartition de ces volumes au sein de chaque UH est présentée ci-dessous :

Tableau 20 : Volumes prélevables des forages de nappes alluviales

<b>Num UH</b>	<b>Nom UH</b>	<b>Débit forage NA m3/j</b>
6	<b>Pietracorbara</b>	245,6
7	<b>Guadone</b>	150
8	<b>Luri</b>	75
9	<b>Giunchetto</b>	83
11	<b>Nord Ouest</b>	35,4
		<b>589</b>

Le potentiel exploitable des 4 nappes alluviales principales du territoire est résumé ci-dessous (BRGM 2013). Il est intéressant de noter qu'actuellement, deux nappes alluviales (UH5 et UH10) ne sont pas exploitées.

Tableau 21 : Bilan R/B forages nappes alluviales (BRGM, 2013)

Nappes alluviales principales	UH	Capacité de la nappe
		Mm3/an
<i>Luri</i>	8	0,25 à 0,75
<i>Meria</i>	9	0,4
<i>Sisco</i>	5	0,25
<i>Pietracorbara</i>	6	0,3 à 0,6
<i>Tollare</i>	10	0,05

### 3.2.4 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES FORAGES METAMORPHIQUES

Également sur la base des forages existants et des autorisations d'exploitations délivrées<sup>7</sup>, la ressource totale disponible à partir des forages (hors nappes alluviales) s'élève à 429,9 m<sup>3</sup>/j sur le territoire du Cap Corse.

Le détail par UH est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Volumes prélevables des forages métamorphiques

Num UH	Nom UH	Débit forage m <sup>3</sup> /j
1	<b>Ouest</b>	7,8
2	<b>Guadu Grande</b>	70
6	<b>Pietracorbara</b>	71
10	<b>Acqua Tignese</b>	191,6
11	<b>Nord Ouest</b>	89,5
		<b>429,9</b>

<sup>7</sup> ou en l'absence de DUP, de la valeur mesurée la plus basse lors de la réalisation du diagnostic AEP

Selon les premiers résultats de l'étude en cours sur les potentiels aquifères, les volumes mobilisables supplémentaires à l'échelle annuelle, pourraient atteindre 0,04 Mm<sup>3</sup>/an pour chaque tranche de 10 km<sup>2</sup>. Par exemple, cela pourrait correspondre à environ deux forages supplémentaires par maille de 10 km<sup>2</sup>, avec un débit d'exploitation d'environ 2,5 m<sup>3</sup>/h. Ces estimations ne tiennent pas compte de la qualité chimique de l'eau disponible.

### 3.2.5 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES EN MER

Dans l'hypothèse où les autorisations environnementales permettent un fonctionnement de l'usine de dessalement sur le moyen terme, la capacité réelle basée sur les deux années de fonctionnement est ajoutée aux calculs. En effet, l'usine de dessalement située sur l'UH 10 a une capacité de production de 600 m<sup>3</sup>/j, équivalente à 219 000 m<sup>3</sup>/an. Cependant, au cours des deux années de mise en service, l'usine a plutôt produit environ 20 000 m<sup>3</sup>.

### 3.2.6 BILAN DES RESSOURCES EN EAU

À partir des autorisations de prélèvement actuelles, le bilan des ressources est le suivant :

Tableau 23 : Bilan des ressources en eau du Cap Corse

Num UH	Nom UH	Débit sources m <sup>3</sup> /an	Débit forage NA m <sup>3</sup> /an	Débit forage m <sup>3</sup> /an	Prises rivières m <sup>3</sup> /an	Prise mer m <sup>3</sup> /an	Total m <sup>3</sup> /an	Total Mm <sup>3</sup> /an
1	Ouest	251 923,0	0,0	2 847,0	0,0	0,0	254 770,0	0,025
2	Guadu Grande	101 105,0	0,0	25 550,0	0,0	0,0	126 655,0	0,013
3	Olmeta	77 745,0	0,0	0,0	0,0	0,0	77 745,0	0,008
4	Brando	551 515,0	0,0	0,0	0,0	0,0	551 515,0	0,055
5	Sisco	148 080,5	0,0	0,0	0,0	0,0	148 080,5	0,015
6	Pietracorbara	63 145,0	89 644,0	25 915,0	21 900,0	0,0	200 604,0	0,020
7	Guadone	14 235,0	54 750,0	0,0	0,0	0,0	68 985,0	0,007
8	Luri	229 840,5	27 375,0	0,0	0,0	0,0	257 215,5	0,026
9	Giunchetto	15 695,0	29 930,0	0,0	0,0	0,0	45 625,0	0,005
10	Acqua Tignese	19 345,0	0,0	69 934,0	62 160,0	20 000,0	171 439,0	0,017
11	Nord Ouest	8 176,0	12 921,0	32 667,5	0,0	0,0	53 764,5	0,005
	<b>Total</b>	<b>1 480 805,0</b>	<b>214 620,0</b>	<b>156 913,5</b>	<b>84 060,0</b>	<b>20 000,0</b>	<b>1 956 398,5</b>	<b>0,20</b>

### 3. LE BILAN GLOBAL BESOINS/RESSOURCES

Ce bilan repose principalement sur des données d'alimentation en eau potable (AEP), car, comme mentionné précédemment dans le document, les besoins en eau pour l'agriculture sont en grande partie intégrés dans l'AEP.

Tableau 24 : Bilan B/R par UH

Num UH	Nom UH	Ressources m3/an	Besoins m3/an	Bilan B/R m3/an	Bilan B/R en %
1	Ouest	254 770,00	120 543,00	134 227,00	47%
2	Guadu Grande	126 655,00	32 981,00	93 674,00	26%
3	Olmeta	77 745,00	21 805,00	55 940,00	28%
4	Brando	551 515,00	410 715,00	140 800,00	74%
5	Sisco	148 080,50	111 927,00	36 153,50	76%
6	Pietracorbara	200 604,00	189 188,00	11 416,00	94%
7	Guadone	68 985,00	54 502,00	14 483,00	79%
8	Luri	257 215,50	89 306,00	167 909,50	35%
9	Giunchetto	45 625,00	24 372,00	21 253,00	53%
10	Acqua Tignese	171 439,00	162 201,00	9 238,00	95%
11	Nord Ouest	53 764,50	36 688,00	17 076,50	68%
Total		m3/an 1 956 398,50	Besoins m3/an 1 254 228,00	Bilan B/R m3/an 702 170,50	
		m3/j 5 360,00		3 436,24	1 923,75
					64%

Le bilan est considéré comme :

- **Excédentaire** : si les besoins sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable
- **Equilibré** : si les besoins sont compris entre 80% et 90% de la ressource mobilisable
- **Limité** : si les besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable
- **Déficitaire** : si les besoins sont égaux ou supérieurs à la ressource mobilisable

Dans l'ensemble, le bilan des besoins et des ressources en eau est excédentaire pour les différentes unités hydrologiques. Toutefois, ce bilan présente un déficit sur les UH 6 et 10 (Pietracorbara) en raison des importantes fuites dans le réseau, tandis qu'il est équilibré sur l'UH 7 en raison de rendement réseau et de capacité de stockage à augmenter.

## IV. PROGRAMME D'ACTION

### 1. ELABORATION ET CO-CONSTRUCTION DES SCENARIIS

Trois scenarii élaborés à l'horizon 2050 sont présentés dans cette étude :

Le scenario S1 tendanciel « sans projet » : un scenario tendanciel élaboré à partir des données actuelles, sans inflexion notable sur les comportements et les pressions dans l'avenir.

Le scenario S2 contrasté « évolution maîtrisé » : un scenario prenant en compte une évolution maîtrisée des populations, notamment estivales, ainsi qu'une proactivité au changement climatique (amélioration des comportements, meilleure gestion des services, baisse des ratios de consommation, cultures adaptées, ...).

Le scenario S3 contrasté « augmentation des pressions » : un scenario prenant en compte une augmentation importante des pressions (touristiques, agricoles, industrielles, populationnelles) et sans actions particulières.

#### 4.1.1 TENDANCES ACTUELLES

La mise en place des scénarii nécessite, au préalable, l'identification des tendances actuelles et une quantification réaliste des marges de progression possibles, fondée sur les données historiques. Ce travail doit principalement porter sur l'analyse de la population, des consommations d'eau, des ressources disponibles.

Les données sur la variation de la population, provenant de l'INSEE entre 2012 et 2022, indiquent une diminution de -0,52 % au niveau du Cap Corse. Parmi les 18 communes, 6 présentent une évolution positive, 2 restent stables et 10 enregistrent une baisse. La hausse moyenne observée dans les communes en croissance est de 7 %, tandis que la baisse moyenne pour celles en déclin est de 10 %.

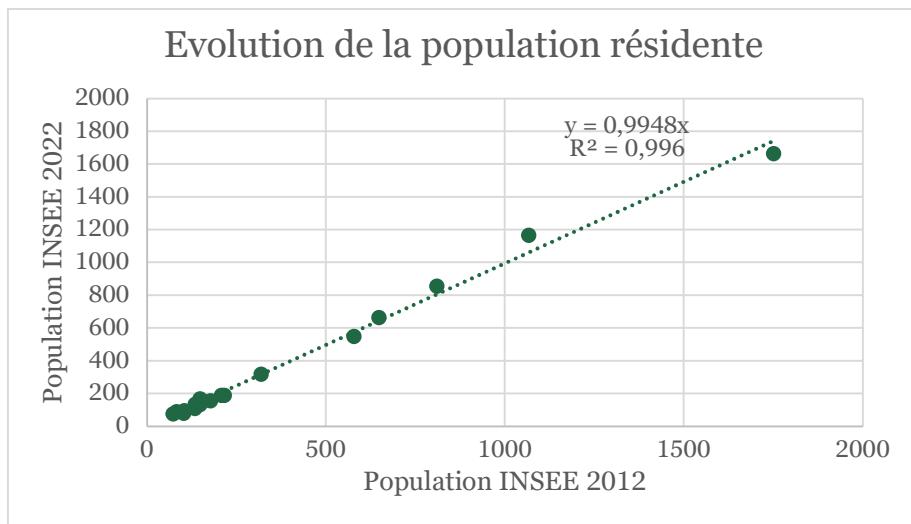


Figure 24 : Evolution de la population résidente (INSEE)

L'intégralité des données de consommation disponibles via les RPQS, couvrant la période de 2013 à 2022, a été analysée. Ces données présentent une grande hétérogénéité d'un service d'eau à l'autre, principalement en raison des dates d'installation des premiers compteurs individuels. En effet, en 2013, 10 services d'eau disposaient de compteurs fournissant des données exploitables, ce chiffre étant passé à 14 en 2015, puis à 15 en 2022. Pour établir la tendance, nous avons d'abord comparé les données de consommation de 2022 avec celles de 2015 (voir graphique ci-dessous). Ensuite, les données de consommation de 2022 ont été comparées avec le niveau de consommation le plus élevé enregistré depuis l'installation de compteurs individuels.

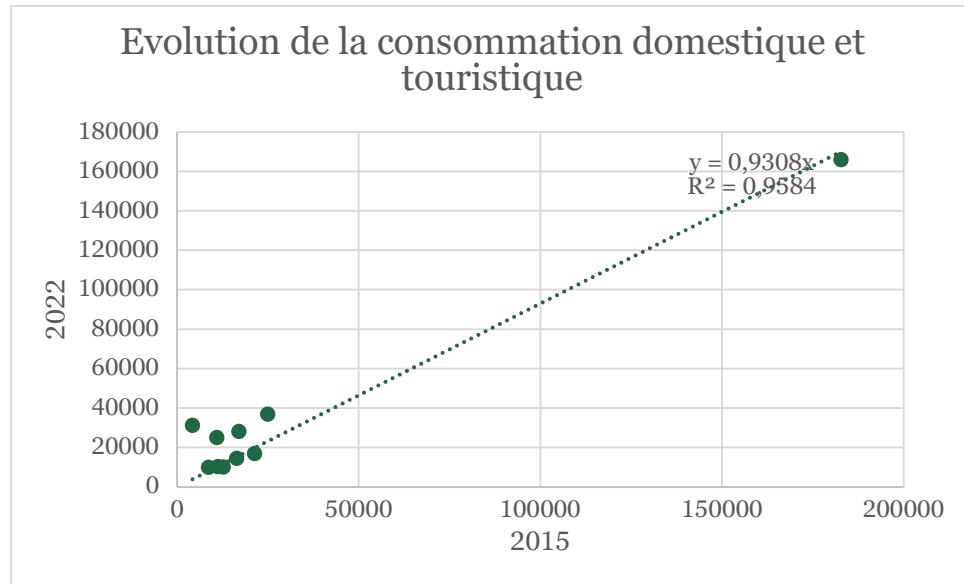


Figure 25 : Evolution de la consommation domestique et touristique (SISPEA)

À l'échelle du territoire CapiCorsu, les consommations ont évolué en moyenne d'environ -7 % entre 2015 et 2022. Ce chiffre atteint -11 % lorsque l'on compare la consommation maximale relevée à celle de l'année 2022.

Ces consommations incluent partiellement celles liées à l'agriculture, notamment pour l'abreuvement et la transformation. Les autres usages, reposant sur l'exploitation de ressources privées non comptabilisées, ne seront donc pas pris en compte dans les différents scénariis. Il est néanmoins important de noter qu'aucun agriculteur interrogé lors de l'enquête n'a exprimé le souhait d'augmenter ses besoins en eau actuels.

Les besoins en eau de la DECI représentent actuellement réglementairement 120 m<sup>3</sup> par commune ce qui est négligeable vis-à-vis des volumes consommés.

L'évaluation des ressources en eau à l'horizon 2070, réalisée dans le cadre de l'étude PBACC de 2018 à l'échelle de la Corse, prévoit une diminution moyenne des ressources de 20 %, avec des baisses comprises entre 10 % et 40 % selon les territoires. Dans le Cap Corse, les gestionnaires observent déjà une diminution d'environ 30 % des ressources disponibles. Seules les ressources disponibles déjà exploitées seront prise en compte lors des calculs des futurs scénarii.

#### Annexe 10 : Tableau des habitants et pics estivaux

#### Annexe 11 : rendements réseaux retenus

#### 4.1.2 SCENARIO TENDANCIEL « SANS PROJET »

Le scénario tendanciel « sans projet » projette une prolongation des tendances actuelles sans modifications notables. Les hypothèses suivantes ont été formulées :

- La population résidente diminue de 0,5 %, tandis que la population estivale augmente de 0,5 %.
- Les consommations d'eau par habitant baissent de 5 %.
- Les ressources disponibles diminuent de 30 %.
- Les rendements des réseaux demeurent stables, sans détérioration, tout en prenant en compte les travaux d'amélioration engagés en 2023.

Tableau 25 : Scenario S1

UH	Population été 2050	Population hiver 2050	Consommation 2050 m3/j/hab	Consommation totale 2050 m3/an	Rendement théorique estimé	Ressources 2050 m3/an	Besoin domestique et touristique 2050 m3/an	Bilan besoin ressource	Ressource disponible m3/an
<b>1</b>	2 412,00	1 239,77	13,76	63 126,77	69,20	178 339,00	82 569,82	46,3%	95 769,18
<b>2</b>	1 135,65	500,49	11,33	24 611,05	83,50	88 658,50	28 671,87	32,3%	59 986,63
<b>3</b>	422,10	219,90	10,68	30 336,33	85,90	54 421,50	34 613,75	63,6%	19 807,75
<b>4</b>	6 030,00	2 284,52	5,14	160 069,65	43,00	386 060,50	251 309,36	65,1%	134 751,14
<b>5</b>	2 814,00	1 471,61	2,00	37 908,40	60,40	103 656,35	52 920,12	51,1%	50 736,23
<b>6</b>	2 010,00	934,31	5,26	64 576,83	42,00	140 422,80	102 031,40	72,7%	38 391,40
<b>7</b>	703,50	322,38	5,78	28 568,09	64,70	48 289,50	38 652,62	80,0%	9 636,88
<b>8</b>	2 331,60	1 280,57	5,77	94 658,76	75,00	180 050,85	118 323,45	65,7%	61 727,40
<b>9</b>	381,90	232,83	5,07	14 934,38	72,70	31 937,50	19 011,47	59,5%	12 926,03
<b>10</b>	4 034,07	1 848,71	11,89	101 290,04	74,80	120 007,30	126 815,13	105,7%	-6 807,83
<b>11</b>	1 904,48	706,45	7,34	37 439,98	90,00	37 635,15	41 183,98	109,4%	-3 548,83
<b>Total</b>	<b>24 179,30</b>	<b>11 041,54</b>	<b>84,02</b>	<b>628 952,19</b>		<b>1 189 428,10</b>	<b>896 102,97</b>	<b>68,3%</b>	<b>418 456,41</b>

Dans ce scénario, l'UH 10 et l'UH 11 se retrouvent déficitaires. Actuellement, une connexion existe de l'UH 10 vers l'UH 9. Il serait donc pertinent d'étudier la possibilité d'étendre cette interconnexion des UH 8 et 9 vers les UH 10 et 11 afin de répondre aux besoins en eau et compenser les déficits.

#### 4.1.3 SCENARIO CONTRASTE « EVOLUTION MAITRISEE »

Le scénario contrasté « évolution maîtrisée » projette :

- Une diminution de la population estivale de 10% avec maintien de la population hivernale.
- Une diminution de la consommation par habitant de 10%
- Une réduction des ressources disponibles de 20 %.
- Les rendements des réseaux sont maintenus à l'identique s'ils sont déjà supérieurs à 75 %, sinon ils sont ramenés à 75 %.

Tableau 26 : Scenario S2

UH	Population été 2050	Population hiver 2050	Conso habitant 2050 m3/j/hab	Conso totale 2050 m3/an	Rendement théorique estimé	Ressources 2050 m3/an	Besoin domestique et touristique 2050 m3/an	Bilan besoin ressource	Ressource disponible m3/an
1	2160	1246	13,04	59 088,29	80,90	203 816,00	70 374,15	34,5%	133 441,85
2	1017	503	10,74	22 993,88	83,50	101 324,00	26 787,87	26,4%	74 536,13
3	378	221	10,12	28 416,52	90,00	62 196,00	31 258,17	50,3%	30 937,83
4	5400	2296	4,87	149 193,48	75,00	441 212,00	186 491,85	42,3%	254 720,15
5	2520	1479	1,89	35 511,30	75,00	118 464,40	44 389,12	37,5%	74 075,28
6	1800	939	4,98	60 389,61	75,00	160 483,20	84 545,46	52,7%	75 937,74
7	630	324	5,47	26 709,90	75,00	55 188,00	26 709,90	48,4%	28 478,10
8	2088	1287	5,46	88 732,78	75,00	205 772,40	110 915,97	53,9%	94 856,43
9	342	234	4,81	14 018,42	75,00	36 500,00	17 523,02	48,0%	18 976,98
10	3612,6	1858	11,27	94 727,64	80,10	137 151,20	113 578,44	82,8%	23 572,76
11	1705,5	710	6,95	34 903,19	90,00	43 011,60	38 393,51	89,3%	4 618,09
Total	21653,1	11097	79,59	614 685,00		1 565 118,80	750 997,47	48,0%	814 151,33

La combinaison des actions de sobriété et d'une maîtrise de l'affluence touristique permet d'éviter tout déséquilibre quantitatif sur le territoire.

#### 4.1.4 SCENARIO CONTRASTE « AUGMENTATIONS DES PRESSIONS »

Le scénario contrasté « augmentation des pressions » projette :

- Une augmentation de la population résidente et estivale de 10%.
- Un maintien du niveau de consommation actuel par habitant.
- Une réduction des ressources disponibles de 30 %.
- Les rendements des réseaux demeurent stables, sans détérioration, tout en prenant en compte les travaux d'amélioration engagés en 2023.

Tableau 27 : Scenario S3

U H	Population été 2050	Population hiver 2050	Conso habitant 2050 m3/j/hab	Conso totale 2050 m3/an	Rendement théorique estimé	Ressources 2050 m3/an	Besoin domestique et touristique 2050 m3/an	Bilan besoin ressource	Ressource disponible m3/an
<b>1</b>	2640	1370,6	14,49	73 348,00	69,20	178 339,00	95 939,18	<b>53,8%</b>	82 399,82
<b>2</b>	1243	553,3	11,93	28 591,20	83,50	88 658,50	33 308,75	<b>37,6%</b>	55 349,75
<b>3</b>	462	243,1	11,24	35 250,60	85,90	54 421,50	40 220,93	<b>73,9%</b>	14 200,57
<b>4</b>	6600	2525,6	5,41	185 916,50	43,00	386 060,50	291 888,91	<b>75,6%</b>	94 171,59
<b>5</b>	3080	1626,9	2,10	44 049,50	60,40	103 656,35	61 493,10	<b>59,3%</b>	42 163,25
<b>6</b>	2200	1032,9	5,53	170 188,00	42,00	140 422,80	118 542,03	<b>191,5%</b>	-128 474,24
<b>7</b>	770	356,4	6,08	28 518,60	64,70	48 289,50	45 173,15	<b>93,5%</b>	9 703,83
<b>8</b>	2552	1415,7	6,07	110 000,00	75,00	180 050,85	137 500,00	<b>76,4%</b>	42 550,85
<b>9</b>	418	257,4	5,34	17 356,90	72,70	31 937,50	22 095,33	<b>69,2%</b>	9 842,17
<b>10</b>	4415,4	2043,8	12,52	117 681,30	74,80	120 007,30	147 336,99	<b>122,8%</b>	-27 329,69
<b>11</b>	2084,5	781	7,72	43 486,30	90,00	37 635,15	47 834,93	<b>127,1%</b>	-10 199,78
<b>Total</b>	<b>26 464,9</b>	<b>12 206,7</b>	<b>88,43</b>	<b>854 386,90</b>		<b>1 369 478,95</b>	<b>1 041 333,31</b>	<b>86,5%</b>	<b>184 378,12</b>

Dans ce scénario, deux UH présentent un déficit quantitatif. Cependant, contrairement au scénario « sans projet », les UH avoisinantes ne disposeront pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des UH en déséquilibre quantitatif

## 2. DEFINITION DES ACTIONS

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau nécessite la mise en œuvre de multiples actions, qui varient en termes d'ampleur et de portée. Le scénario tendanciel a été retenu par le COPIL pour la définition des actions. Les échanges réalisés dans le cadre du PTGE ont permis d'identifier un ensemble d'actions à déployer à court et moyen terme, afin de corriger progressivement les déséquilibres quantitatifs.

La présentation des actions du PTGE s'organisera autour des axes de travail définis et des groupes de travail constitués en collaboration avec la communauté des communes du Cap Corse.

### 1- Actions dites « sans regret »

- GT 1 : Gestion des services d'eau »

### 2- Actions de sécurisation de la ressource

- GT 2 : « Amélioration de la connaissance et du suivi de l'hydrologie des cours d'eau »
- GT 3 : « Interconnexions et réserves supplémentaires »
- GT 4 : « REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) »



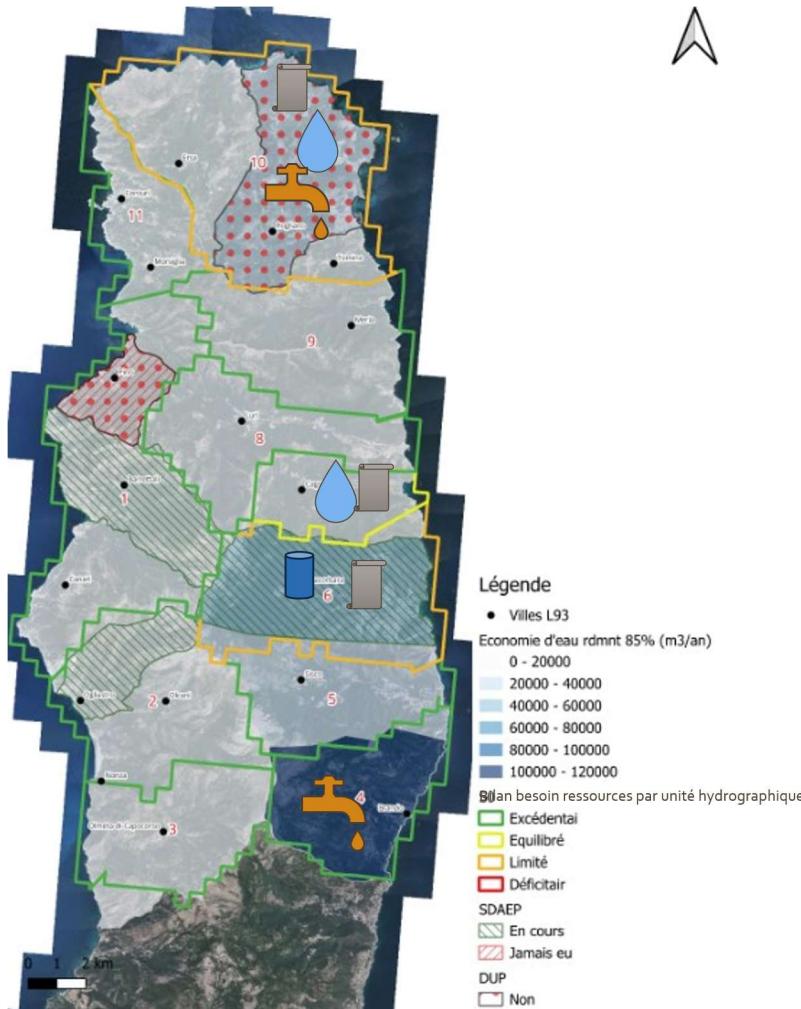
Figure 26 : Axes de travail identifiés

Ce plan constitue une feuille de route stratégique, centrée sur les actions les plus prioritaires, en particulier celles visant à résorber les déséquilibres quantitatifs par des interventions urgentes et ciblées. Il encourage également la mise en œuvre d'actions dites "sans regret", telles que la mise à jour régulière des schémas directeurs et le déploiement de toutes les mesures favorisant les économies d'eau. Le plan s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres démarches engagées sur le territoire, dans une perspective globale de reconquête progressive de la qualité des hydrosystèmes. Par ailleurs, il reste évolutif et pourra être ajusté lors des comités de suivi, afin d'intégrer de nouveaux travaux en réponse à l'évolution des contextes et des besoins.

#### 4.2.1 AXE 1 : SOBRIETE

La réalisation du bilan actuel besoins/ressources en eau accompagné de l'élaboration des scénarios proposés, a permis de cibler les services d'eau prioritaires et de définir des actions concrètes pour résorber les déséquilibres quantitatifs. Cette approche a également permis d'identifier les services où l'amélioration du rendement des systèmes de distribution d'eau ou la maîtrise de la consommation d'eau représentent des leviers importants pour réaliser des économies substantielles d'eau.

Dans cette partie, les différentes actions composant le plan d'action du PTGE sont d'abord brièvement présentées à l'échelle du territoire puis détaillées à travers une série de tableaux indiquant pour chaque action son intitulé, le maître d'ouvrage responsable, la période de mise en œuvre, les économies d'eau potentielles ainsi que le coût associé.



Carte 15 : Nature des opérations à mener selon le B/R actuel

### Priorité d'action 1

- Déséquilibre quantitatif actuel
- Economie d'eau importantes réalisables

Tableau 28 : Actions déjà engagées – Priorité 1

	Déjà engagés	Services d'eau ciblés
 Acquisition de connaissances	75 750 €	Pietracorbara, Rogliano
 Recherche de nouvelles ressources	1 233 489 €	Rogliano
 Maîtrise des consommations	90 000 €	Pietracorbara
 Economies d'eau	102 456 €	Pietracorbara
	1 501 695 €	

Les projets d'amélioration des réseaux et infrastructures doivent découler d'un schéma directeur de travaux réalisé à l'issue d'un diagnostic des installations (SDAEP). Aussi, les captages doivent disposer d'un arrêté préfectoral permettant la protection de la ressource et autorisant le prélèvement et la distribution (DUP). Cette procédure est indispensable afin de protéger la ressource, et représente une des composantes principales du maintien de la qualité de l'eau. Le manquement de ces obligations réglementaires entraîne un retard sur la mise en œuvre des projets.

Tableau 29 : Déclinaison opérationnelle des opérations prioritaires. Apparaissent en vert, les opérations déjà financées.

Maitrise d'ouvrage	Actions à engager à très court terme	Actions à engager à moyen terme
  Commune de Rogliano	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régularisation des captages : Action 1.1</li> <li>- Maîtrise foncières des infrastructures</li> <li>- <b>Finalisation du SDAEP</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux prioritaires à la suite du SDAEP (en cours)</li> </ul>
  Commune de Pietracorbara	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Connaissance et maîtrise des consommations</b></li> <li>- <b>Réalisation du SDAEP</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux prioritaires à la suite du SDAEP (en cours)</li> </ul>
 Commune de Cagnano	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation du SDAEP à la suite de la prise en compte des nouveaux éléments contextuels : Action 1.2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux prioritaires à la suite du SDAEP</li> </ul>
 Commune de Brando	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation réseaux tranche 1 SDAEP : Action 1.3</li> <li>Option 1 : Secteurs fuyards identifiables : réhabilitation des secteurs fuyards uniquement</li> <li>Option 2 : Réhabilitation intégrale nécessaire : découpage en tranche travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux prioritaires à la suite du SDAEP (2022)</li> </ul>

Tableau 30 : Action 1.1 - Rogliano

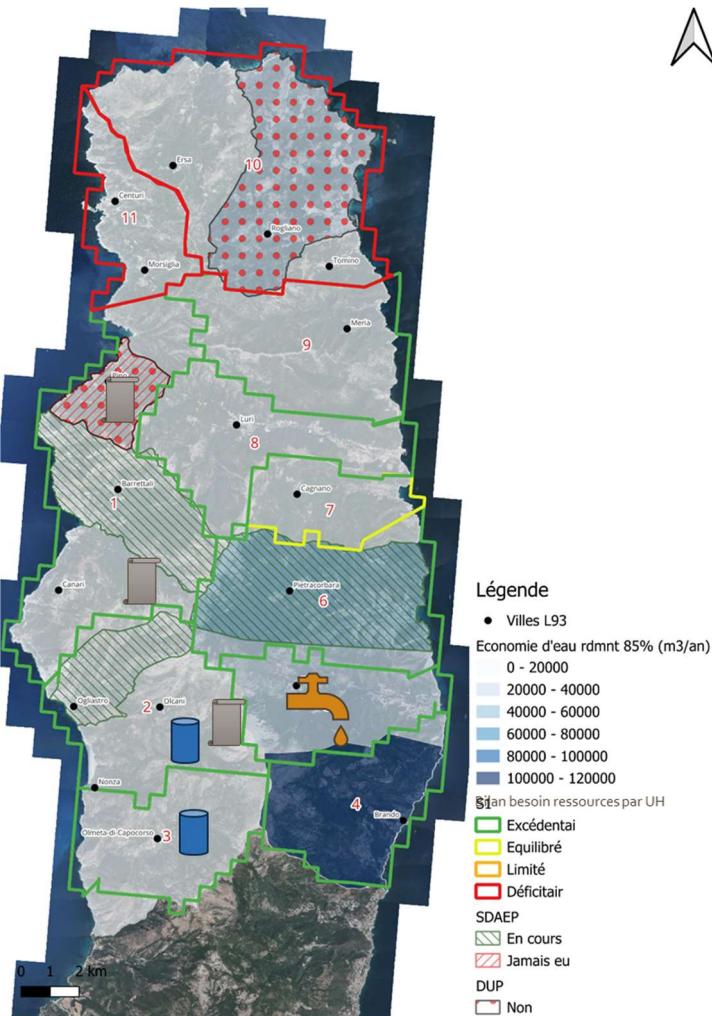
Action n°1.1		Axe 1 – Gestion des services d'eau					
Intitulé	Réalisation des procédures de DUP manquantes						
Hiérarchisation	1						
Maitre d'ouvrage	Commune de Rogliano	Période	2025-2026				
Accompagnant	Bureau d'étude à déterminer						
Type d'action	Connaissance/Gestion						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régularisation des prélèvements</li> <li>- Meilleure connaissance de la ressource</li> </ul>						
Description	Economies d'eau	Indirectes					
	Optimisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des obligations réglementaires</li> </ul>					
Budget prévisionnel (€)		100 000– 200 000 (estimation approximative à partir des coûts moyens)					
<p>Plan de financement indicatif (€)</p> <p>Schéma d'aménagement de développement et de protection du massif Corse</p>							
Jusqu'à 75%							

Tableau 31 : action 1.2 - Cagnano

Action n°1.1		Axe 1 – Gestion des services d'eau		
Intitulé	Mise en place/actualisation des schémas directeurs en AEP			
Hiérarchisation	1			
Maitre d'ouvrage	Commune de Cagnano		Période	2025-2026
Accompagnant	Bureau d'étude à déterminer/ SATEP			
Type d'action	Connaissance/Gestion			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le Schéma directeur en AEP pour prendre en compte les nouveaux éléments de contexte</li> <li>- Identifier et chiffrer les projets d'économie d'eau</li> <li>- Identifier des nouvelles ressources</li> </ul>			
Description	Economies d'eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des travaux prioritaires à réaliser</li> <li>- Chiffrage de ces derniers</li> </ul>		
Budget prévisionnel (€)	30 000 – 50 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)			
<p>Plan de financement indicatif (€) :</p> <p>Accord cadre Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse</p>				
AERMC	CdC		Commune	
50%	40%		10%	

Tableau 32 : Action 1.3 - Brando

Action n°1.3		Axe 1 – Gestion des services d'eau					
Intitulé		Améliorer le rendement réseau					
Hiérarchisation		1					
Maitre d'ouvrage		Commune de Brando	Période	2026-2030			
Accompagnant		Bureau d'étude à déterminer					
Type d'action		Travaux/Gestion	Economies d'eau	200 000 m3/an			
Objectifs		- Réaliser des travaux pour améliorer le rendement du réseau de Brando					
Description	Economies d'eau	- Réparation des fuites permettant de réduire les pertes en eau					
	Optimisation de la gestion	- Pose de compteurs sectoriels (déjà réalisé) - Améliorer le rendement des réseaux de distribution et ainsi réduire les prélèvements dans le milieu naturel					
Budget prévisionnel (€)		1 000 000 – 3 000 000,00 (SDAEP 2022)					
Plan de financement indicatif (€)							
Accord cadre Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse							
AERMC		CdC	Commune				
Jusqu'à 70%		Jusqu'à 40%	10%				



Carte 16 : Nature des opérations à mener - priorité 2



## Priorité d'action 2

- Manquements réglementaires
- Economies d'eau < 60 000 m<sup>3</sup>

	Déjà engagés	Services d'eau ciblés
 Acquisition de connaissances	78 643 €	Barrettali, Pino
 Maîtrise des consommations	20 700 €	Olmerta di Capicorsu
99 343 €		

Tableau 33 : Déclinaison opérationnelle des actions non prioritaires

Maitrise d'ouvrage	Actions préconisées
Commune de Pino	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régularisation des captages</li> <li>- Réalisation d'un SDAEP : Action 1.5</li> </ul>
Commune d'Olcani	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des connaissances sur les prélèvements et les consommations : Action 1.6</li> </ul>
Commune de Sisco	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation du SDAEP pour réaliser des économies d'eau : Action 1.7</li> </ul>
Commune de Canari	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régularisation du nouveau captage : Action 1.8</li> </ul>
Commune de Barrettali	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un SDAEP</li> </ul>

**130 000 –  
160 000 €**

**Opérations éligibles à des financements  
AERMC et/ou CdC jusqu'à 90%**

Tableau 34 : Action 1.5 - Pino

Action n°1.5		Axe 1 – Gestion des services d'eau		
Intitulé	Mise en place/actualisation des schémas directeurs en AEP			
Hiérarchisation	2			
Maitre d'ouvrage	Commune de Pino	Période	2025-2026	
Accompagnant	Bureau d'étude à déterminer/ SATEP			
Type d'action	Connaissance/Gestion			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un Schéma directeur en AEP (encore inexistant sur la commune)</li> <li>- Améliorer la connaissance du réseau AEP</li> <li>- Identifier et chiffrer les projets d'économie d'eau</li> </ul>			
Description	Economies d'eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des travaux prioritaires à réaliser</li> <li>- Chiffrage de ces derniers</li> </ul>		
Budget prévisionnel (€)		30 000 – 50 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
<p>Plan de financement indicatif (€) :</p> <p>Accord cadre Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse</p>				
AERMC		CdC	Commune	
50%		40%	10%	

Tableau 35 : Action 1.6 - Olcani

Action n°1.6		Axe 1 – Gestion des services d'eau					
Intitulé		Pose de compteurs de prélèvement et individuels					
Hiérarchisation		2					
Maitre d'ouvrage	Commune de Olcani	Période		2027-2028			
Accompagnant	Bureau d'étude à déterminer						
Type d'action	Connaissance/Gestion						
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance de la ressource</li> <li>- Meilleure connaissance des consommations</li> </ul>					
Description	Economies d'eau	Indirectes					
	Optimisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi des prélèvements et des consommations</li> </ul>					
Budget prévisionnel (€)		10 000 – 30 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)					
<p>Plan de financement indicatif (€)</p> <p>Schéma d'aménagement de développement et de protection du massif Corse</p>							
Jusqu'à 80%							

Tableau 36 : Action 1.7 - Sisco

Action n°1.7		Axe 1 – Gestion des services d'eau		
Intitulé		Mise en place/actualisation des schémas directeurs en AEP		
Hiérarchisation		2		
Maitre d'ouvrage		Commune de Sisco	Période	2027-2028
Accompagnant		Bureau d'étude à déterminer/ SATEP		
Type d'action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation du Schéma directeur en AEP</li> <li>- Identifier et chiffrer les projets d'économie d'eau</li> </ul>		
Description	Economies d'eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des travaux prioritaires à réaliser</li> <li>- Chiffrage de ces derniers</li> </ul>		
Budget prévisionnel (€)		30 000 – 50 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
<p>Plan de financement indicatif (€) :</p> <p>Accord cadre Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse</p>				
AERMC		CdC	Commune	
50%		40%	10%	

Tableau 37 : Action 1.8 - Canari

Action n°1.8		Axe 1 – Gestion des services d'eau					
Intitulé		Réalisation des procédures de DUP manquantes					
Hiérarchisation		2					
Maitre d'ouvrage		Commune de Canari	Période	2025-2026			
Accompagnant		Bureau d'étude à déterminer					
Type d'action		Connaissance/Gestion					
Objectifs		- Régularisation du nouveau forage					
Description	Economies d'eau	Indirectes					
	Optimisation de la gestion	- Mise en place des obligations réglementaires					
Budget prévisionnel (€)		40 000 – 80 000€ (estimation) 10 000 – 20 000					
Plan de financement indicatif (€) Schéma d'aménagement de développement et de protection du massif Corse							
Jusqu'à 80%							

#### 4.2.2 AXE 2 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DU SUIVI DE L'HYDROLOGIE DES COURS D'EAU

La connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau est un axe fort du PTGE. Il se traduit par la mise en place de la première étude volumes maximums prélevables sur le bassin de Corse à partir d'un cahier des charges partagés par les différents membres du COTECH PTGE.

Cette étape est un pré requis à l'axe 4 « interconnexions et réserves ». Cette étude, réalisée par la Collectivité de Corse va permettre de quantifier les volumes supplémentaires mobilisables sur les trois cours d'eau du Cap Corse identifiés comme intéressants pour les projets structurants. Ces cours d'eau sont :

- L'Aqua Tignese (à Ersa)
- Le Luri (à Luri)
- Le Pietracorbara (à Pietracorbara)

Tableau 38 : Action 2.1

Action n°2.1	Axe 2 – Amélioration de la connaissance et du suivi de l'hydrologie des cours d'eau					
Intitulé	Etude volume prélevables sur plusieurs cours d'eau du Cap Corse					
Hiérarchisation	1					
Maitre d'ouvrage	Collectivité de Corse	Période	2025-2027			
Accompagnant	OEHC  Organisme habilité pour réaliser des pêches électriques (marché en cours)	Communes	Ersa, Luri, Pietracorbara			
Type d'action	Etude	Economies d'eau	NC			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau du bassin et définir les débits caractéristiques d'étiage</li> <li>- Améliorer la connaissance des prélèvements effectués et des retours aux milieux</li> <li>- Améliorer la connaissance des micro-habitats et de leur sensibilité</li> </ul>					
Description	<p>Suite à la détermination de stations de références avec les partenaires concernés, l'OEHC réalisera des campagnes de jaugeages régulières d'avril à novembre, avec une fréquence bimensuelle pendant les périodes critiques d'étiage (juin, juillet, août).</p> <p>Les pêches seront quant à elles réalisées sur les mêmes stations de références, mensuellement sur chaque station pour les mois de mai, juin et juillet (août étant régulièrement en assec).</p> <p>La diffusion des résultats fera l'objet d'une communication..</p>					
Budget prévisionnel (€)	40 000€ - 80 000€					
Plan de financement indicatif (€)						
AERMC  CdC						

#### 4.2.3 AXE 3 : INTERCONNEXIONS ET RESERVES STRUCTURANTES

Les bilans besoins/ressources réalisés dans le cadre du diagnostic PTGE (cf. Partie IV.1) ont mis en évidence des déséquilibres durables sur trois secteurs prioritaires, selon les différents scénarios de projection à l'horizon 2050. Il s'agit de la pointe du Cap (Meria, Tomino, Rogliano, Ersa), du flanc nord-est du Cap Corse (Centuri et Morsiglia), ainsi que de la commune de Pietracorbara.

Si les projets d'interconnexions ne seront mis en œuvre qu'à l'issue des actions de sobriété et d'optimisation déjà engagées, leur planification reste indispensable. En effet, même dans le scénario le plus favorable, incluant les apports de l'usine de dessalement projetée à Rogliano, la pointe du Cap atteint tout juste l'équilibre entre besoins et ressources, sans dégager de marge d'excédent permettant d'absorber des aléas ou de sécuriser durablement l'approvisionnement. Il est important de noter que, pour la commune de Pietracorbara, l'absence de relevé des consommations remet en question la fiabilité des résultats. Il convient donc d'attendre les préconisations du SDAEP pour obtenir des données plus précises.

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la pointe et du flanc nord-est du Cap Corse, deux projets d'interconnexions sont envisagés. L'objectif est de diversifier les ressources mobilisées pour l'approvisionnement de la réserve de Stullone, afin de permettre l'utilisation de l'Acqua Tignese pour renforcer l'alimentation des communes de Centuri et Morsiglia. Ces deux communes sont aujourd'hui desservies par une multitude de petites sources à faibles débits, particulièrement vulnérables au tarissement observé dans le contexte du changement climatique. La mise en œuvre de ces interconnexions reste toutefois conditionnée aux résultats de l'étude volumes maximums prélevables (EVP) en cours, ainsi qu'à l'analyse technico-économique qui en déterminera la faisabilité et la pertinence au regard des enjeux locaux. Les projets sont présentés ci-dessous :

##### INTERCONNEXION LURI/MERIA

Les trois scénarios testés mettent en évidence que l'UH 8 délimitant le bassin versant de Luri présente un excédent de ressources. Une interconnexion des réseaux d'eau potable existe déjà entre les communes de Rogliano, Tomino et Meria, dans le sens nord-sud. L'objectif est désormais de créer une nouvelle interconnexion reliant Luri à Meria, puis Meria à Rogliano, cette fois dans le sens sud-nord. Cette nouvelle liaison permettra d'alimenter la réserve de Stullone à partir des ressources disponibles sur le territoire de la commune de Luri.

En effet, Luri dispose de six captages et forages non exploités, dont les débits estimés lors de la réalisation du schéma directeur d'eau potable en 2013 sont les suivants :

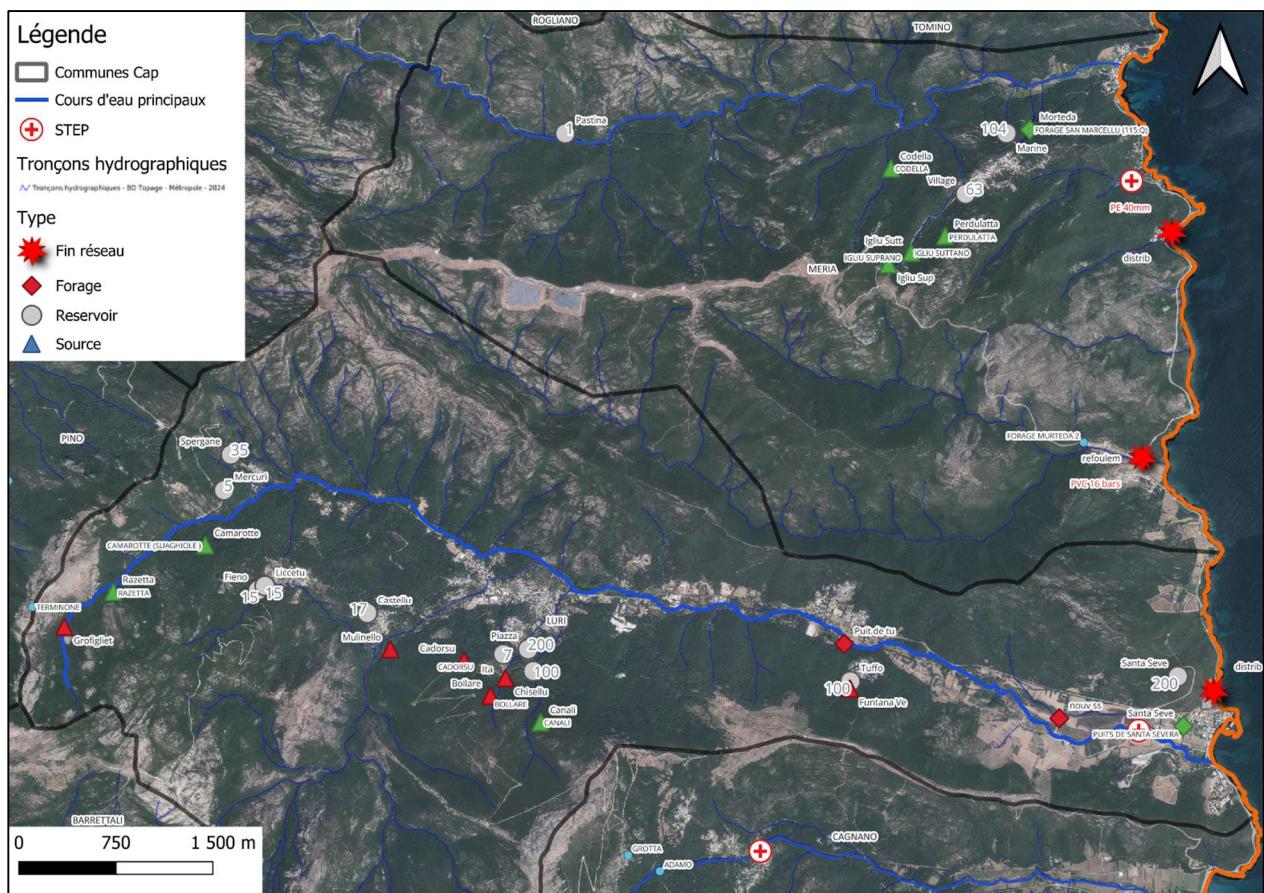
Tableau 39 : Ressources supplémentaires sur la commune de Luri

	Nom	UDI concernée	Qualité	Débit m <sup>3</sup> /j	Date de jaugeage
Luri	Mulinellu	UDI 1	Ok	50	octobre
	Cadorsu	UDI 4	Ok	20	octobre
	Chiusellu	UDI 4	Ok	17	octobre
	Funtana Vecchia	UDI 4	A vérifier	4,3	étiage
	Puits de Tuffo	UDI 4	Antimoine Arsenic	NSP	
	Santa severa nouveau	UDI 3	Antimoine	400	janvier
		Total	m <sup>3</sup> /j	491,3	
			m <sup>3</sup> /an	179 234,5	

L'étude des volumes maximums prélevables (cf. action 3.1) déterminera la faisabilité du projet ainsi que les modalités précises de prélèvement.

Compte tenu des besoins en eau potable et en eau brute projetés sur le territoire, la construction d'un réservoir supplémentaire d'une capacité de 20 000 m<sup>3</sup> sera nécessaire. Par ailleurs, les canalisations existantes devront être redimensionnées pour s'adapter à ces nouveaux flux.

Afin de limiter l'impact environnemental du projet, il est proposé de suivre le tracé de la route existante pour réaliser l'interconnexion entre les communes de Luri et de Meria.



Carte 17 : Projet d'interconnexion Luri/Meria

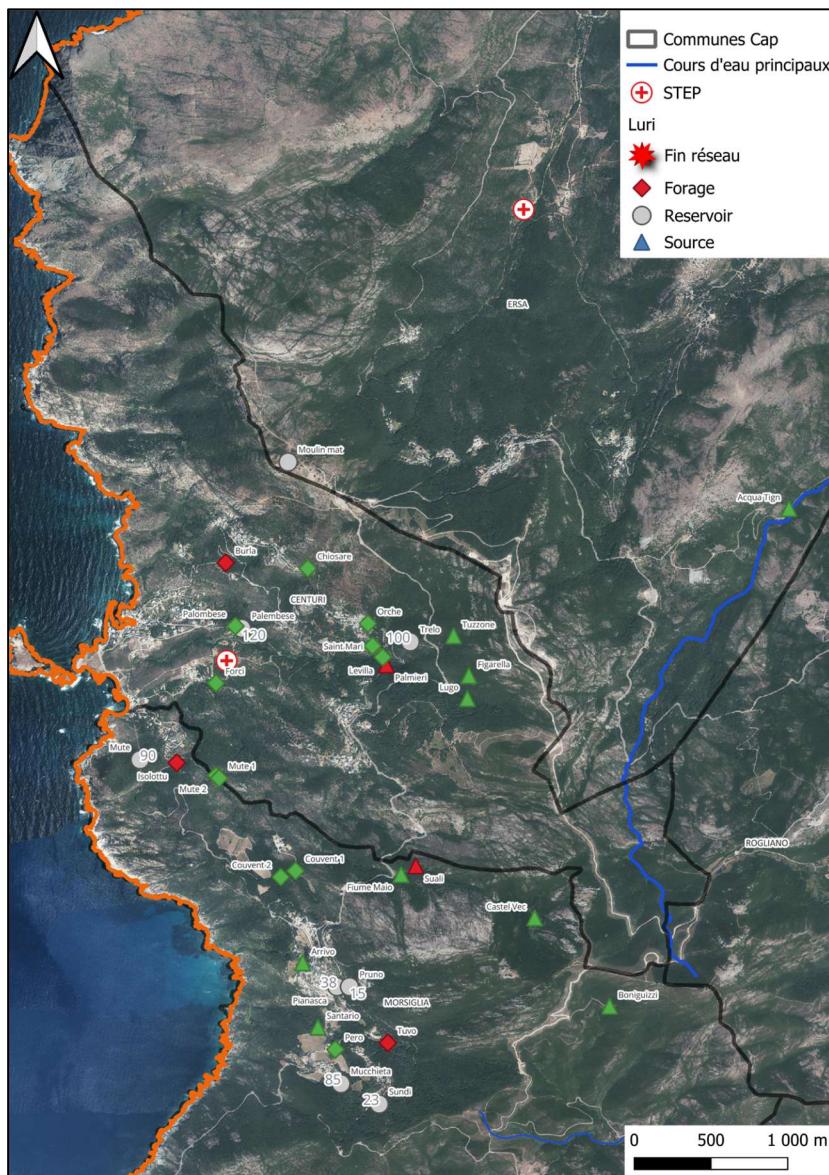
INTERCONNEXION Ersa/Centuri-Morsiglia

Actuellement, les ressources en eau des communes de Centuri et Morsiglia ne sont pas mutualisées. Plusieurs petites sources de montagne, présentant de faibles débits, sont exploitées de manière indépendante. De plus, il n'existe aucune interconnexion entre les réseaux d'eau potable, bien que ceux-ci soient relativement proches dans le secteur de la marine.

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau de ces deux communes, il est proposé d'exploiter la ressource de l'Acqua Tignese. À ce jour, les prélèvements dans ce cours d'eau sont interdits en période estivale. Cependant, si l'étude des volumes maximums prélevables conclut à la

possibilité d'augmenter les prélèvements en période hivernale, ou si le premier projet d'interconnexion permet, à autorisation constante, de mobiliser cette ressource, il sera nécessaire de créer un réservoir de stockage ainsi que l'ensemble des réseaux d'acheminement.

Par ailleurs, une nouvelle prise d'eau pourrait être aménagée sur le cours d'eau afin de permettre un acheminement gravitaire. Une telle installation pourrait être couplée à une exploitation énergétique, offrant ainsi une opportunité de valorisation durable de la ressource.



#### FOCUS SUR L'AGRICOLE

Ces ouvrages seront dimensionnés en tenant également compte des besoins agricoles du territoire. L'une des pistes envisagées consiste à intégrer de l'eau brute dans ces nouvelles

réserves. Les agriculteurs pourront ensuite accéder à cette ressource directement depuis une borne installée sur les ouvrages, moyennant un paiement via un compteur spécifique à carte.

**Prévoir, dans le cadre du plan d'action, la réalisation des études technico-économiques et environnementales, préalables indispensables à la validation de la faisabilité de l'interconnexion AEP. Une étude juridique devra également être conduite afin de définir les modalités de maîtrise d'ouvrage.**

#### 4.2.4 AXE 4 : REUT (REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES)

Le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique et le SDAGE 2022-2027 recommandent tous deux d'identifier les systèmes d'assainissement où la réutilisation des eaux usées traitées pourrait être envisagée, afin de favoriser les économies d'eau.

Une étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées traitées, portée par la Collectivité de Corse, a identifié en 2022 deux STEP pouvant servir à la REUT sur le territoire du Cap Corse. Ce sont celles de Pietracorbara Marine et Sisco.

La communauté de communes du Cap Corse a engagé en 2024 une étude de faisabilité sur les stations d'épuration précédemment citées en intégrant celle de Luri, récemment mise en service. L'objectif est d'y développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, en partenariat avec des agriculteurs volontaires. Il ne s'agit plus d'une démarche strictement expérimentale, dans la mesure où des suivis ont déjà été réalisés sur le bassin de Corse<sup>8</sup>. Ce projet s'inscrit davantage dans une logique démonstrative ou à vocation d'exemplarité. Il vise également à mieux comprendre et lever les freins existants, qu'ils soient d'ordre technique, réglementaire ou liés aux représentations. Financé par l'ANCT, le projet s'étendra sur une durée de six mois. Un comité de pilotage réunissant de nombreux partenaires sera mis en place afin d'en assurer le suivi dans le cadre du PTGE.

Tableau 40 : Action 4.1 - REUT

Action n°4.1	Axe 2 – REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)		
Intitulé	Réaliser une étude de faisabilité sur trois STEP du Capicorsu		
Hiérarchisation	2		
Maitre d'ouvrage	Communauté des communes du Cap Corse	Période	2025

<sup>8</sup> Notamment au niveau du filtre planté de roseaux de Lama, dans le cadre d'une étude financée par l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse, conduite par plusieurs acteurs dont le SATESE et l'Université de Corse.

Accompagnant	Bureau d'étude à déterminer	Communes	Luri, Pietracorbara, Sisco		
Type d'action	Etude	Economies d'eau	A définir dans l'étude		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la REUT sur une STEP à titre expérimental pour l'irrigation, avec des agriculteurs volontaires et travailler parallèlement sur les freins, les représentations erronées mais aussi les contraintes</li> </ul>				
Description	Economies d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réutilisation de l'eau usées traitée pour l'irrigation</li> </ul>			
	Optimisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation du traitement des eaux usées</li> </ul>			
Plan de financement indicatif (€)					
41 000 € ANCT					

## CONCLUSION

Le diagnostic actualisé du territoire du Cap Corse constitue une étape déterminante dans l'élaboration du Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE). Il met en lumière les spécificités et vulnérabilités locales face aux enjeux du changement climatique, et offre une compréhension fine des usages et tensions autour de la ressource en eau, qu'il s'agisse d'alimentation en eau potable, d'activités agricoles ou de préservation des milieux naturels.

Cette analyse constitue le socle d'une vision partagée, élaborée de manière collaborative entre acteurs institutionnels, techniques et financiers. Elle a permis de dégager des points de vigilance prioritaires et de construire des scénarios prospectifs à l'horizon 2050, intégrant les grandes évolutions climatiques, démographiques et sociétales.

Au-delà du constat, ce diagnostic ouvre la voie à l'action. Il a guidé l'identification de leviers adaptés aux réalités locales, traduits en orientations stratégiques et en pistes d'actions concrètes. La validation de ces éléments par le comité de pilotage le 13 juin 2025 vient consacrer une dynamique collective ambitieuse, fondée sur la concertation et la responsabilité partagée. Désormais, le travail se poursuit sous la forme d'un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions, garantissant leur ancrage dans le temps et leur adaptation continue aux besoins du territoire.

# Table des tableaux

Tableau 1 : Superficie des différents types d'occupation du sol dans le Cap Corse (CLC, 2018) .....	6
Tableau 2 : Module et QMNA moyens sur les années 1970-2017 (LOIEAU,1970-2017) .....	11
Tableau 3 : Ecoulement sur les stations du réseau ONDE (OFB, 2017-2023) .....	12
Tableau 4 : Types d'arrêtés préfectoraux cadre sécheresse 2017-2024 .....	14
Tableau 5 : Etat masses d'eau superficielles au regard de la DCE (EDL, 2019) .....	21
Tableau 6 : Etat masses d'eaux souterraines (EDL, 2019) .....	21
Tableau 7 : Approche du débit réservé de l'Olmo (source des débits : LOIEAU) <sup>4</sup> .....	25
Tableau 8 : Approche du débit réservé de l'Acqua Tignese (source des débits : LOIEAU) .....	26
Tableau 9 : Estimation des besoins en eau agricoles du Cap Corse .....	29
Tableau 10 : Comparaison des chiffres de têtes de bétails .....	30
Tableau 11 : Comparaison des besoins en eau d'irrigation DRAAF/PTGE .....	31
Tableau 12 : Apport en eau pour les agriculteurs saison 2024 (SIS2B et CdC) .....	31
Tableau 13 : Nombre de réservoirs par UH .....	33
Tableau 14 : Rejets des STEP (Travaux réalisés pour l'EDL, 2025) .....	34
Tableau 15 : Volume prélevé pour les écoulements permanents (AERMC) .....	38
Tableau 16 : Bilan des prélèvements 2023 du Cap Corse .....	39
Tableau 17 : Bilan des besoins 2023 du Cap Corse .....	40
Tableau 18 : Modélisation des débits utilisable pour le Luri (LOIEAU) .....	42
Tableau 19 : Volumes prélevables des sources .....	43
Tableau 20 : Volumes prélevables des forages de nappes alluviales .....	43
Tableau 21 : Bilan R/B forages nappes alluviales (BRGM, 2013) .....	44
Tableau 22 : Volumes prélevables des forages métamorphiques .....	44
Tableau 23 : Bilan des ressources en eau du Cap Corse .....	45
Tableau 24 : Bilan B/R par UH .....	46
Tableau 25 : Scenario S1 .....	49
Tableau 26 : Scenario S2 .....	50
Tableau 27 : Scenario S3 .....	51
Tableau 28 : Actions déjà engagées – Priorité 1 .....	54
Tableau 29 : Déclinaison opérationnelle des opérations prioritaires. Apparaissent en vert, les opérations déjà financées .....	55
Tableau 30 : Action 1.1 - Rogliano .....	56

Tableau 31 : action 1.2 - Cagnano .....	57
Tableau 32 : Action 1.3 - Brando.....	58
Tableau 33 : Déclinaison opérationnelle des actions non prioritaires .....	60
Tableau 34 : Action 1.5 - Pino.....	61
Tableau 35 : Action 1.6 - Olcani .....	62
Tableau 36 : Action 1.7 - Sisco.....	63
Tableau 37 : Action 1.8 - Canari .....	64
Tableau 38 : Action 2.1.....	65
Tableau 39 : Ressources supplémentaires sur la commune de Luri .....	66
Tableau 40 : Action 4.1 - REUT .....	69

## Table des cartographies

Carte 1 : Répartition de la population du Cap Corse et des hébergement touristiques (INSEE, 2022).....	5
Carte 2 : Occupation des sols dans le Cap Corse (CLC, 2018) .....	6
Carte 3 : OTEC par commune CC Cap Corse (DRAAF,2020) .....	7
Carte 4 : Répartition de la pluviométrie dans le Cap (Météo France, SAFRAN 1990-2020).....	8
Carte 5 : Linéaires cours d'eau et stations (BD topo, 2024).....	10
Carte 6 : Potentiel en aquifère du Cap Corse (BRGM, étude 2013).....	13
Carte 7 : Principales actions GEMAPI.....	15
Carte 8 : Répartition des ouvrages d'assainissement (DREAL, 2023) .....	16
Carte 9 : Carte récapitulative des services AEP .....	17
Carte 10 : Interconnexions extrême Nord.....	18
Carte 11 : Rendements réseaux AEP .....	20
Carte 12 : Carte des UH sur le Cap Corse.....	23
Carte 13 : Nombre d'abonnées 2022 (SISPEA, 2023) .....	35
Carte 14 : Besoin en AEP par UH .....	37
Carte 15 : Nature des opérations à mener selon le B/R actuel .....	54
Carte 16 : Nature des opérations à mener - priorité 2.....	59
Carte 17 : Projet d'interconnexion Luri/Meria.....	67
Carte 18 : Interconnexion Ersa/Centuri-Morsiglia .....	68

# Table des figures

Figure 1 : OTEC CC Cap Corse (DRAAF, 2020).....	7
Figure 2 : Répartition des précipitations dans le Cap Corse (Meteo France, 1976-2022).....	8
Figure 3 : SPI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023).....	9
Figure 4 : SPEI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023) .....	9
Figure 5 : Débit moyen modélisé des cours d'eau du Cap Corse, en m3/s (LOIEAU,1970-2017).....	11
Figure 6: Suivi piézométrique de la nappe du Luri (BRGM, 2009-2019) .....	12
Figure 7: Suivi piézométrique de la nappe de Meria (BRGM, 2009-2019) .....	13
Figure 8 : Fonctionnement hydrogéologique - Pietracorbara.....	13
Figure 9 : Schéma des interconnexions extrême Nord.....	18
Figure 10 : Schéma des interconnexions Ouest.....	19
Figure 11 : Evolution de la production de l'unité de dessalement en 2022 en m3/j (OEHC, 2022).....	19
Figure 12 : Volumes prélevables (Guide HUMC) .....	25
Figure 13 : Spéculation des agriculteurs (questionnaire, 2024).....	27
Figure 14 : Effectif cheptel (questionnaire, 2024).....	27
Figure 15 : Superficies irriguées (questionnaire, 2024).....	27
Figure 16 : Type d'irrigation (questionnaire, 2024) .....	28
Figure 17 : Période d'irrigation (questionnaire, 2024) .....	28
Figure 18 : Sources d'eau utilisée en fonction des différents usages (questionnaire, 2024) .....	29
Figure 19 : Evolution des V prélevés par UH (SISPEA, 2019-2023) .....	33
Figure 20 : Evolution des besoins en AEP (SIPEA, 2016-2023) .....	36
Figure 21 : Evolution des besoins en AEP par UH (SISPEA, 2016-2023) .....	36
Figure 22 : Débit modélisé de l'Olmo (LOIEAU, 2024) .....	41
Figure 23 : Débit modélisé de l'Acqua Tignese (LOIEAU, 2024) .....	42
Figure 24 : Evolution de la population résidente (INSEE) .....	47
Figure 25 : Evolution de la consommation domestique et touristique (SISPEA).....	48
Figure 26 : Axes de travail identifiés .....	52

## ANNEXES

---

# Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) CAPICORSU

2024

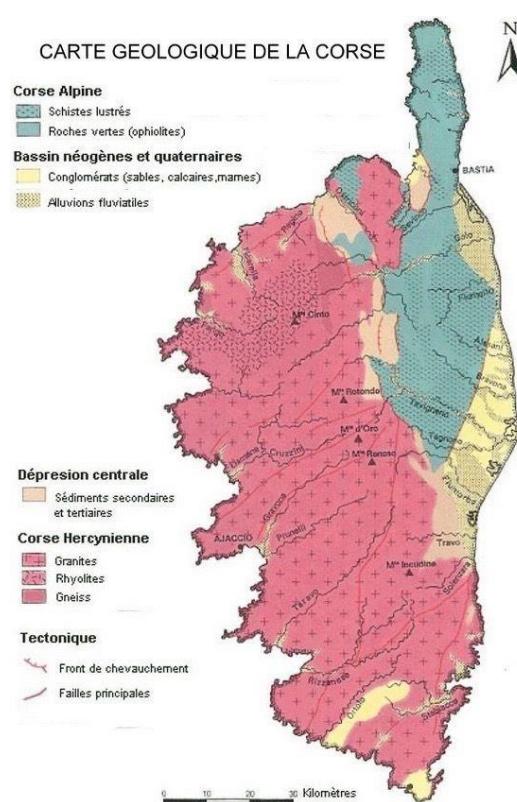


Mission Acqua / Mission Eau

## ANNEXES

Annexe 1 : Géologie et relief du Cap Corse .....	3
Annexe 2 : Zones protégées du Cap Corse .....	5
Annexe 3 : Qualité bactériologique de l'eau distribuée 2022 .....	7
Annexe 4 : Travaux réalisés depuis 2016 .....	10
Annexe 5 : La tarification AEP .....	16
Annexe 6 : Détail des réservoirs par services d'eau .....	17
Annexe 7 : Etat de la masse d'eau souterraine .....	19
Annexe 8 : Connaissance des débits des ressources en eau .....	20
Annexe 9 : Bilan besoin/ressource en AEP par commune .....	25
Barrettali .....	26
Brando .....	29
Cagnano .....	32
Canari .....	35
Centuri .....	38
Ersa .....	41
Luri .....	43
Meria .....	46
Morsiglia .....	49
Nonza .....	52
Ogliastro .....	54
Olcani .....	56
Olmeta di Capocorso .....	58
Pietracorbara .....	60
Pino .....	63
Rogliano .....	66
Sisco .....	73
Tomino .....	76
Annexe 10 : Tableau des habitants et pics estivaux (source : SISPEA et mairies) .....	79
Annexe 11 : Rendements réseaux retenus .....	80

## Annexe 1 : Géologie et relief du Cap Corse



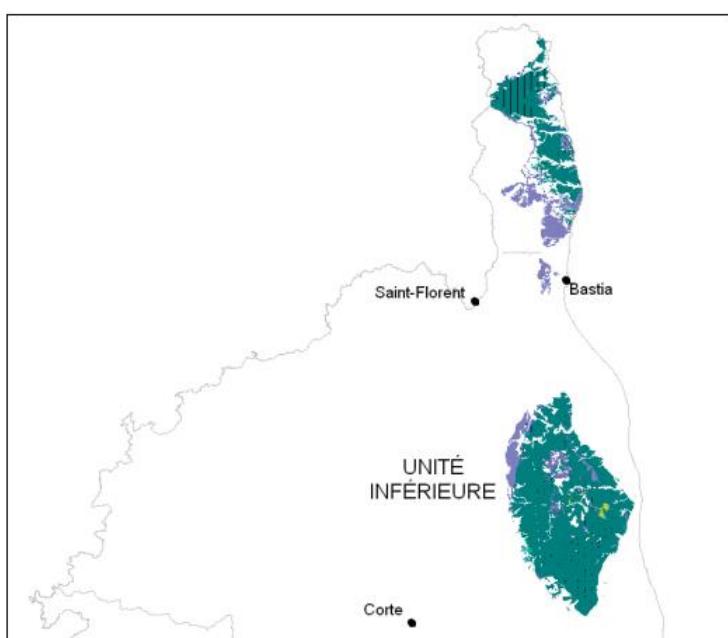
Carte 1 : Géologie de la Corse

Le Cap Corse fait partie de la Corse Alpine composée de Schistes lustrés et de roches vertes (ophiolites). La nappe des Schistes Lustrés forme une structure en dôme qui occupe une grande partie de la Corse Alpine. Elle se découpe en quatre unités structurales (unité supérieure, écaille du pigno-olivaccio, zone intermédiaire et unité inférieure), afin de décrire de façon la plus synthétique la tectonique complexe et polyphasée qui affecte l'ensemble des Schistes Lustrés.

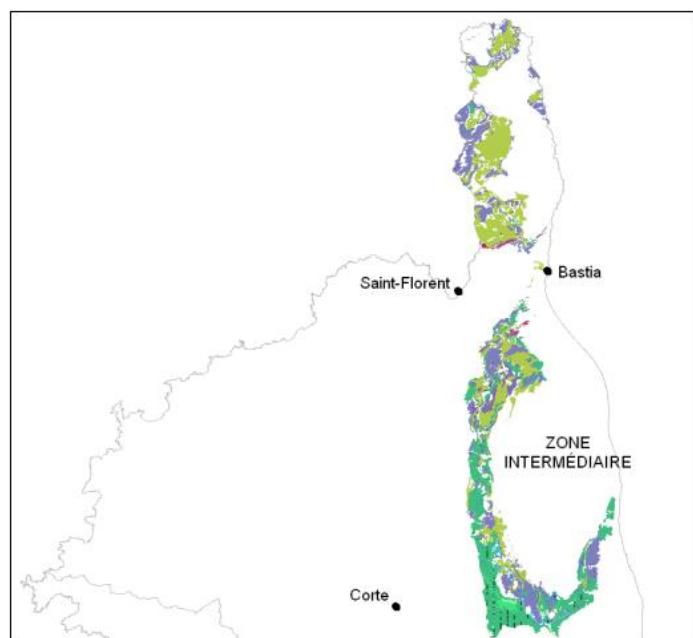
Le Cap Corse est concerné par deux de ces quatre unités :

L'unité inférieure : c'est l'unité la plus profonde, caractérisée par un métamorphisme de haute pression. Elle est composée d'un complexe ophiolitique surmonté par des formations métasédimentaires de type strictement océanique et d'âge Jurassique à Crétacé.

La zone intermédiaire : il s'agit d'un ensemble d'unités composites à matériel à la fois d'origine océanique et continentale. On y trouve ainsi un socle métamorphique, un complexe ophiolitique, un socle métasédimentaire, et des formations métasédimentaires océaniques.<sup>1</sup>



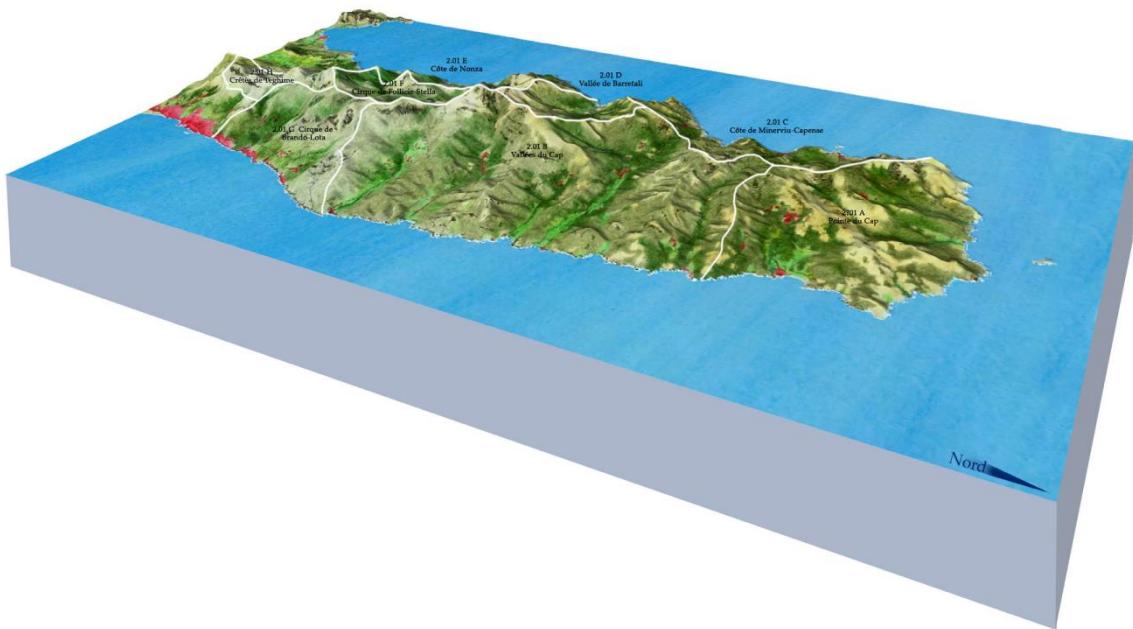
Carte 2 : Unité inférieure de la Corse



Carte 3 : Zone intermédiaire de la Corse

<sup>1</sup> BRGM.2009.Carte géologique harmonisée du département de la Haute-Corse, notice explicative.

Le Cap Corse est montagneux, il est composé de la Serra qui est la dorsale traversant le Cap de bout en bout du Nord au Sud. Les plus hauts sommets sont le Monte Stellu culminant à 1307 m et la Cima de e Follicie culminant à 1322m. Le point le plus bas est au niveau de la mer à 0 m.<sup>2</sup>

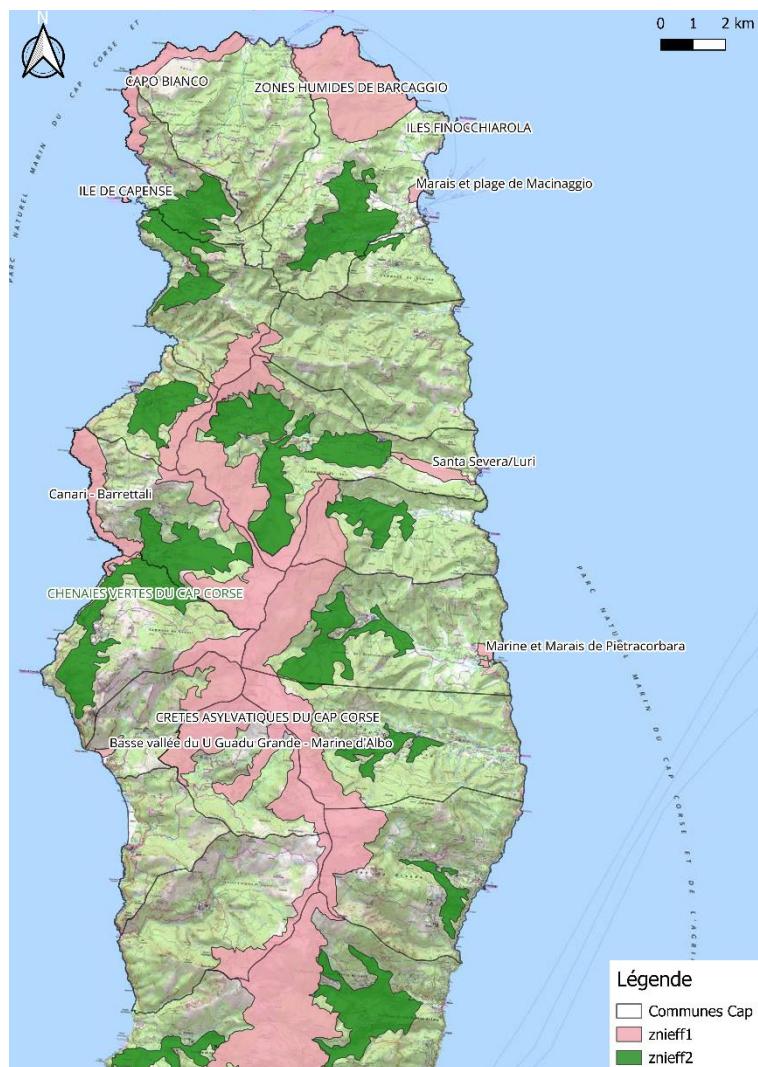


*Carte 4 : Bloc Diagramme du Cap Corse*

<sup>2</sup> DREAL.2007.Atlas des paysages de Corse

## Annexe 2 : Zones protégées du Cap Corse

La communauté des communes du Cap corse a sur son territoire plusieurs mesures de protections environnementales :



Zones humides de Barcaggio, Marais et plage de Macinaggio, Ile de Capense, Ile de la Giraglia et Ile Finocchiarola.

Une ZNIEFF de type II : Chênaies vertes du Cap Corse : Cette ZNIEFF a une superficie totale de 4562,8 hectares et concerne 12 communes du Cap Corse. Ces chênaies vertes s'étendent depuis la commune de Farinole, à la base du cap, jusqu'à la commune de Rogliano au nord-est et à la commune de Morsiglia au nord-ouest. Au nombre de onze et de superficie plus ou moins importantes ces chênaies sont dispersées sur la longueur du Cap Corse. Elles représentent les derniers vestiges d'une végétation qui recouvrirait en grande partie les montagnes et les versants de cette région. Ravagées par les incendies, les chênaies subsistent actuellement dans les vallons, près des villages.

### Natura 2000

Un site Natura 2000 directive oiseaux et habitats, nommé Plateau du Cap Corse et situé tout au nord du Cap. Ce site est une SIC (Site d'Intérêts Communautaires) et une ZSC (Zones Spéciales de Conservation), il concerne les habitats naturels d'intérêt communautaire : qu'ils soient en danger de disparition, qu'ils disposent d'une aire de répartition réduite ou encore qu'ils constituent des exemples remarquables d'un point de vue écologique. En effet, cet emplacement,

### Les ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs particulièrement intéressants sur le plan écologique. Cela, notamment en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qui le constituent et de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Il est conseillé de tenir compte des ZNIEFF dans l'utilisation du sol. Les ZNIEFF de type I sont des zones particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées. Il est préférable de n'y réaliser que de légers aménagements à finalité pédagogique (sentiers piédestres, points de vue...).

Les ZNIEFF de type II présentant des enjeux moins forts, des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

La communauté des communes possède onze ZNIEFF de type I : Crêtes asylvatiques du Cap Corse, Basse vallée du U Guadu Grande/ Marine d'Albo, Canari/ Barretta, Capo Bianco, Santa Severa Luri, Marine et marais de Pietracorbara, Ile de la Giraglia et Ile Finocchiarola.

du fait de sa situation géographique, est un lieu de migration prénuptiale important des oiseaux de retour d'Afrique. Il a également pour intérêt d'englober les principales îles côtières (Giraglia, Finocchiarola, Capense).

## Parc Marin

Le Cap Corse est également entouré d'un Parc Naturel Marin créé en 2016. Adapté à de grandes étendues marines, il a pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités professionnelles (pêche, transport maritime, énergies renouvelables...) et de loisirs (nautisme, pêche de loisir, kayak, surf...) liées à la mer.

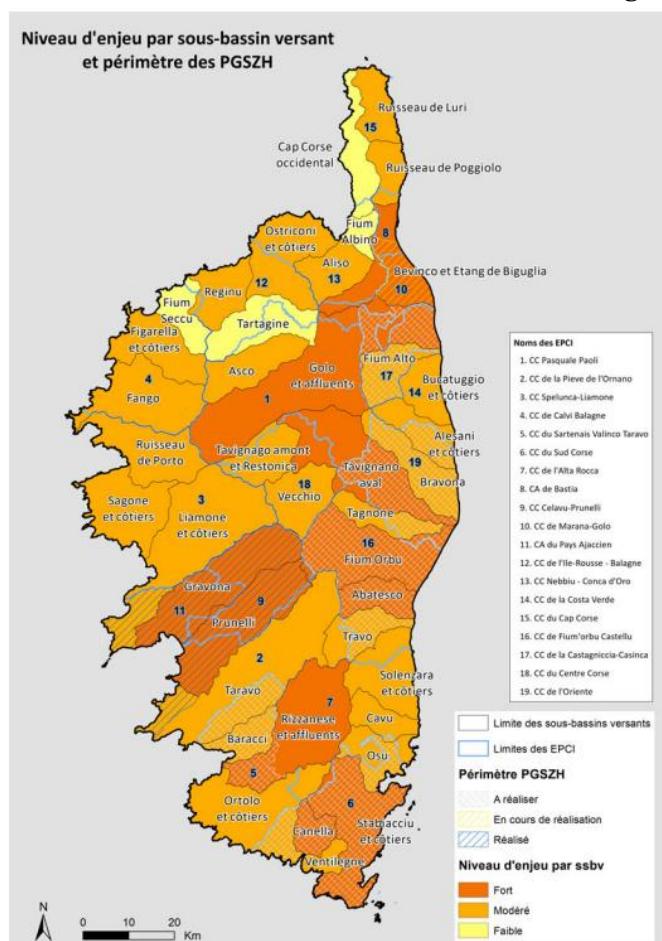
## Réservoirs biologiques du SDAGE

Il s'agit des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux jouant le rôle de pépinière d'espèces susceptibles de coloniser une zone contiguë appauvrie du fait d'aménagements et d'usages divers. Par ce biais, les réservoirs biologiques participent au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant. Sur la Cap Corse, le seul réservoir biologique identifié est le cours d'eau Luri à Luri, sur le tronçon allant de sa source au village.

## Les zones humides

Il y a quelques zones humides dans le Cap Corse : Les mares temporaires méditerranéennes sont des petites zones humides, peu profondes (15 à 60 cm), caractérisées par une alternance de phases sèches et de phases inondées. Elles sont au nombre de trois, Capandola (Rogliano), Barcaggio (Ersa), Pinze e Vergine (Luri). Les lagunes, qui sont nées de phénomènes géologiques variés à l'interface terre-mer, les lagunes offrent une grande diversité de milieux et un fort

contraste paysager. Il y en a deux, Cala Francese (Rogliano), Barcaggio (Ersa). Les estuaires qui constituent des écosystèmes importants qui établissent un lien étroit entre cette mosaïque d'habitat en proposant de nombreux services écosystémiques. On retrouve l'estuaire de Sisco, de Luri et du Baralasco (Rogliano).



Carte 6 : Niveau d'enjeu par ssBV pour les EHR

## Etude sur les espaces humides de références

L'AERMC a lancé une étude sur les espaces humides de références (EHR), avec une catégorisation par sous bassins versants des pressions exercées et des enjeux. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion de stratégies et de politiques publiques en faveur de la préservation des zones humides. Il apparaît important d'identifier les secteurs sur lesquels les fonctions (à l'origine de nombreux services écosystémiques) peuvent être réalisées et maintenues. L'approche consiste à croiser les secteurs sur lesquels des fonctions peuvent être réalisées et les secteurs sur lesquels des pressions, des pratiques ou activités humaines sont présentes et pourraient potentiellement représenter un obstacle à la bonne réalisation de ces fonctions. Cela a permis de classer les sous bassin versants. On remarque que le Cap Corse est classé en enjeux modérés pour ses sous bassins versants de la côte Est.



Carte 7 : Sites du conservatoire du littoral Corse

### Conservatoire du littoral

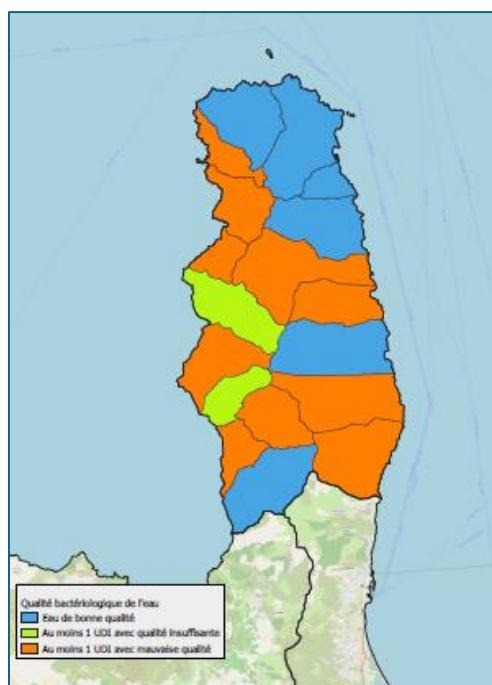
Le Conservatoire a commencé à intervenir dans les années 80 sur la commune de Rogliano, au nord-est du Cap. Les interventions se sont ensuite poursuivies vers le nord-ouest, sur les communes d'Ersa et de Centuri (site du moulin Mattei), puis, plus récemment, sur la commune de Morsiglia (site de Monte Rossu) et à Macchinaggio ainsi que sur les îles. Le Conservatoire a progressivement réhabilité et aménagé les sites : création du premier grand sentier littoral entre Macchinaggio et Centuri, mise en valeur pastorale, maîtrise de la fréquentation automobile, restauration de la dune de Barcaggio, restauration de la chapelle de Santa Maria et du moulin Mattei.

## Annexe 3 : Qualité bactériologique de l'eau distribuée 2022

### Qualité bactériologique de l'eau distribuée

Plus de la moitié des communes présente au moins une unité de distribution avec de l'eau de mauvaise qualité bactériologique (données ARS 2022).

Par ailleurs, la présence de métaux (antimoine, arsenic ou nickel) peut également entraîner des contaminations ponctuelles qui rendent certaines ressources difficilement utilisables pour l'alimentation en eau potable en l'absence de mélange ou de traitement adapté.



Carte 8 : Qualité bactériologique de l'eau distribuée (ARS-2022)

Commune	Captage des sources et forages	UDI alimentés	Qualité 2022	Désinfection
Barrettali	La Galerie	Village de Pino	91	Galet
	Calcinaghju	Chiesa - Torra	93	Galet
	Suaghjola	Petricaghju - Olmi	92	Galet
	U Picu			Galet
	Torra	Congliu - Marine	92	Galet
	Puraghju			Galet
Brando	La Glaciere	Erbalunga - Lavasina	96	Chlore
	Cabana	Silgaggia	60	Chlore
	Chisaccio			Chlore
	Rinella	Poretto - Pozzo - Frisco	87	Chlore
	Teghja Alesgiani			Chlore
	Trajetto	Castello - Mausoleo	92	Chlore
	Mattei			Chlore
Cagnano	Grotta 1	Piedmont	85	Galet
	Grotta 2			Galet
	Adamo	Plaine - Littoral	100	Galet
	Petra Grossa			Chlore
	Salce 2			Chlore
Canari	Rega	Ercuna - Bulceto	60	
	Funtana Monte	Pieve	43	
	Piagattivu	Marinca	77	
Centuri	Palombese	Port	79	Chlore
	Forci			Chlore
	Lugo	Village	71	Chlore
	Figarella			Chlore
	Chiosare			Chlore
	Orche			Chlore
	Ste Marie			Chlore
	Levilla			Chlore
	Tuzzzone			Chlore
Ersa	Acqua Tignese	Ersa	100	Chlore
Luri	Razetta	Fieno - Liccetu - sorbu - castellu	47	
	Cardosu	Castiglione - Poggio - tufo	91	
	Canali			
	Santa severa	Santa severa		
	Camarotte	Mercuri - Spergane - Piazza	67	
	Bollare	Ita	30	
Meria	E Pantanelle	Pastina	100	
	Codella	Morazzani	100	
	Perdullata	Village marine	100	
	Igliu Supranu 1 et 2			
	Igliu Suttanu 1 et 2			
	Morteda			
Morsiglia	Bosco Vecchio 1	Mute	73	
	Bosco Vecchio 2			
	Couvent 1	Pianasca - Pruno	100	
	Couvent 2			
	Castel Vecchio			
	Fiume Majo			
	Arrivo			
	Pont de Tuvo			
	Boniguzzi	Mucchieta - Sundi	71	
	Santario			
	Pero			
Nonza	Castagni	Nonza	53	Chlore
	Cadimarco			Chlore
	Antonetti			Chlore
	Saint Florent			Chlore
Ogliastro	Liccioli	Ogliastro	93	Chlore
	Occhiu Rigone			Chlore
Olcani	Canavajese	Olcani	67	Chlore
	Pian-Dilette			Chlore
Olmeta du Cap	Turli Haut	Olmeta du Cap	100	Chlore
	Turli Bas			Chlore
	U Sardu			Chlore
Pietracorbara		Piedmont	100	Chlore
	Pezzu 2	Plaine	100	Chlore
	Alghjola			Chlore
	Spelunca			Chlore
	Vecchiolacce			Chlore
	Piano			Chlore

	Canapajo			Chlore
	Vena			Chlore
	Pietra Tonda			Chlore
Pino	Apport Barrettali			
	Castagno	Metimo - Tagliato - Ciocce	73	Chlore
	Fonte			Chlore
	Terminone	Casuccio - Marine - Raffalacce	55	Chlore
	Toddiu			Chlore
	Les chênes			Chlore
	Menta	Pino - Soprano - Lavonese - Serra	44	Chlore
	Force			Chlore
Rogliano	Tugnu haut	Tugnu	100	Chlore
	Tugnu bas			Chlore
	Ergali	Ergali	100	Chlore
	Pentulu	Olivo 2	100	Chlore
	Butiglione			Chlore
	Pietragine	Vignale haut	100	Chlore
	Lavoir	Vignale bas	100	Chlore
	Magna suttana	St Pancrace	100	Chlore
	St Pancrace			Chlore
Sisco	Pietrapiana	Pietrapiana	82	Chlore
	Petricaje	Barrisgioni	67	Chlore
	Piano	Busseto	89	Chlore
	Pancuncellu			Chlore
	Paoli	Marine	100	Chlore
Tomino	Figaretto	Village - Marine	100	Chlore
	Acqua viva	Callela suprana	100	Chlore
	Apport Rogliano	Tomino	100	Chlore

Tableau 1 : Qualité 2022

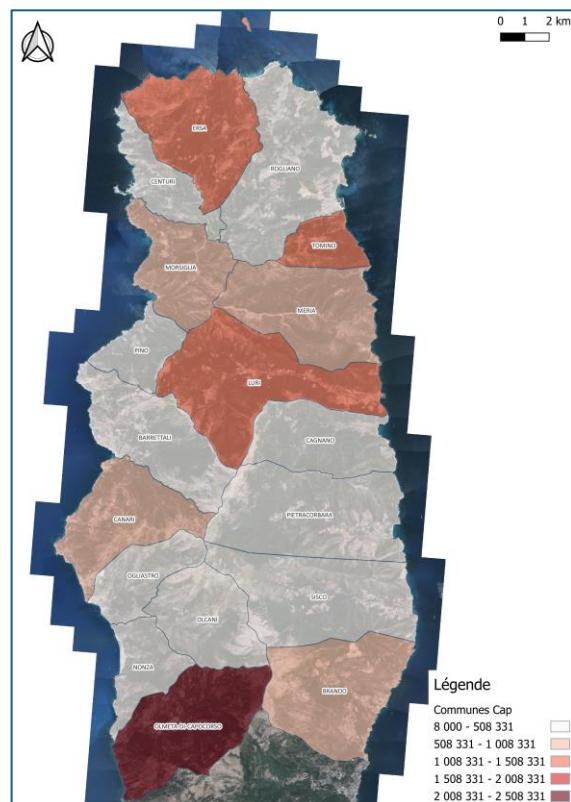
## Annexe 4 : Travaux réalisés depuis 2016

Dans le cadre des financements accordés par l'AERMC et la Collectivité de Corse, depuis 2016, les communes du Capicorsu ont obtenu des aides pour réaliser près de 7.6 M d'€ de travaux (plus d'1 M d'€ par an).

En dehors des études de diagnostic et de schéma directeur d'alimentation en eau potable ou d'études sur la recherche de nouvelles ressources souterraines, les travaux ont été assez divers :

- Travaux de protection de captages ;
- Réhabilitation réservoir et réseaux d'adduction ;
- Réhabilitation réseaux de distribution ;
- Installation d'unités de désinfection.

*Carte 9 : Montant des travaux financés (AERMC – CdC – DQ – DETR – Comité massif) de 2016 à 2022*



### Aides AERMC & CdC 2016 – 2023 :

SUIVI DES AIDES ATTRIBUEES PAR L'AGENCE DE L'EAU et CdC								
Date de la délibération (Séance du)	Aide attribuée (oui ou non)	Département	Thématique	Maître ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides AERMC	Montant des aides CdC
27/10/22	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE BRANDO	Actualisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées	12 000,00	6 000,00	4 800,00
06/04/23	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE BRANDO	ZRR - Sectorisation du réseau principal et installation d'un système de télégestion	190 000,00	133 000,00	38 000,00
28/06/23	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE BRANDO	ZRR - Réfection de quatre réservoirs d'eau potable de la commune de Brando	200 000,00	140 000,00	40 000,00
13/09/17	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE BRANDO	Diagnostic et Schéma Directeur AEP	18 000,00	9 000,00	3 600,00
02/11/17	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE BRANDO	Pose de compteurs généraux dans le cadre du schéma directeur d'eau potable	9 580,00	2 874,00	2 874,00
11/03/19	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE BRANDO	Assainissement hameau Castellu	556 500,00	168 100,00	278 250,00
06/04/23	NON	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (pluvial)	COMMUNE DE CAGNANO	Création d'un réseau de collecte des Eaux Useés à Carbonacce	450 000,00	0,00	0,00

12/03/22	OUI	2B	France Relance	COMMUNE DE CAGNANO	Réhabilitation réservoir Carbonacce (plan relance)	95 250,00	0,00	87 725,00
24/06/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE CANARI	ZRR - Protection captages et réhabilitation réservoirs (tranche I)	377 000,00	263 900,00	75 400,00
21/10/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE CANARI	ZRR - Réhabilitation des réservoirs d'eau potable - 2ème tranche financière	404 000,00	282 800,00	24 240,00
04/08/20	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE CANARI	Etude réduction eaux claires parasites	28 550,00	14 275,00	11 420,00
05/12/19	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE CANARI	Etude préalables à la recherche d'eau souterraine	83 000,00	58 100,00	16 600,00
18/05/17	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE CENTURI	Travaux urgents AEP suite SD 1ère tranche	375 000,00	112 500,00	165 793,00
21/10/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE ERSA	ZRR - Réhabilitation du réseau d'eau potable - 2ème tranche financière – remplacement des canalisations en aérien	341 000,00	238 700,00	68 200,00
21/10/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE ERSA	ZRR - Reconstruction réservoir – Tranche I	168 000,00	117 600,00	33 600,00
24/10/23	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE ERSA	ZRR - ERSA - Réhabilitation du réseau d'eau potable d'Ersa (Réservoirs, prise en rivière, réseaux de distribution...)	1 125 000,00	787 500,00	225 000,00
16/12/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE LURI	ZRR - Luri : protection et mise en conformité des captages d'eau potable	620 000,00	434 000,00	124 000,00
24/10/23	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE LURI	ZRR-Luri : réhabilitation réseaux eau potable de Renula Suttana et Suprana, Stagnone et construction réservoir de Fieu	250 000,00	215 000,00	43 000,00
12/04/22	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE LURI	Réhabilitation réseau adduction	148 500,00	103 950,00	29 700,00
2023	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE LURI	Réhabilitation réseau adduction	117 500,00	82 250,00	23 500,00
2023	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE LURI	Réhabilitation réseau adduction	233 136,00	0,00	139 881,00
03/11/20	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE MERIA	Diagnostic et Schema Directeur d'Assainissement	30 000,00	21 000,00	11 800,00
17/01/20	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE MERIA	Réhabilitation ouvrages stockage	231 000,00	161 700,00	46 200,00
17/01/20	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE MERIA	Réhabilitation réseaux collecte et station d'épuration de la Marine + Transfert vers village	540 500,00	357 350,00	108 100,00
19/05/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE MORSIGLIA	Réhabilitation réseaux collecte et station d'épuration de la Marine + Transfert vers village	25 000,00	0,00	22 500,00
2022	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE MORSIGLIA	Diagnostic et schéma AEP	29 000,00	14 500,00	11 600,00

09/07/17	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE MORSIGLIA	Programme travaux suite SD AEP	919 710,00	265 782,00	490 204,80
08/04/22	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE OLCANI	ZRR - Réhabilitation des infrastructures d'eau potable suite au schéma directeur	380 000,00	266 000,00	76 000,00
02/06/16	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE OLCANI	Diagnostic et SDAEP	35 600,00	17 800,00	12 460,00
24/04/17	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE OLCANI	Diagnostic et Schéma directeur d'assainissement	31 600,00	15 800,00	12 460,00
29/10/19	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE ROGLIANO	Réhabilitation réseaux d'ass EU - 2ème tranche	441 000,00	308 700,00	88 200,00
05/01/17	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE SISCO	Diagnostic & schéma directeur en vue de la réduction des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement	29 000,00	14 500,00	5 800,00
04/09/18	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE SISCO	Réhabilitation des infrastructures AEP	700 000,00	210 000,00	189 000,00
04/07/16	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE TOMINO	Diagnostic & schéma directeur aep	26 700,00	13 350,00	14 285,00
11/06/21	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE TOMINO	Réhabilitation des infrastructures AEP	308 000,00	215 600,00	61 600,00
31/12/16	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE TOMINO	Réhabilitation réseaux collecte EU partie Nord du village	216 000,00	64 800,00	129 600,00
30/06/22	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE TOMINO	ZRR - Renouvellement canalisations d'adduction pour mettre fin au fonctionnement du réseau en refoulement	246 000,00	172 200,00	49 200,00
24/06/21	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE NONZA	Diagnostic et schéma directeur d'assainissement	25 700,00	12 850,00	10 280,00
24/06/21	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE OGLIASTRO	Diagnostic et Schéma Directeur AEP	13 000,00	6 500,00	5 200,00
27/06/16	OUI	2B	Gestion quantitative de l'eau	COMMUNE DE OLMETA-DI-CAPOCORSO	Diagnostic et SDAEP	17 000,00	8 500,00	6 800,00
11/01/21	OUI	2B	Rénovation réseaux AEP	COMMUNE DE OLMETA-DI-CAPOCORSO	Réhabilitation captages, réservoirs et réseaux aep	1 849 000,00	1 294 300,00	377 000,00
25/03/21	OUI	2B	Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	COMMUNE DE OLMETA-DI-CAPOCORSO	ZRR - Réhabilitation d'un tronçon du réseau de collecte	27 500,00	19 250,00	5 500,00
08/04/22	OUI	2B	Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	COMMUNE DE PIETRACORBARA	ZRR - Pietracorbara : amélioration des infrastructures d'eau potable suite au schéma directeur	443 000,00	310 100,00	88 600,00

## Aides DETR 2022 & 2023 :

ARRDT	COLLECTIVITE	AXE	OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	MONTANT SUBVENTION	TAUX	ANNEE
BIA	BRANDO	9	Changement d'une vanne au réservoir de Poggio et remplacement d'une canalisation	22 748,50 €	4 549,70 €	20,00%	2022
BIA	CAGNANO	9	Travaux d'urgence sur le réseau d'alimentation en eau potable alimentant la plaine de Misincu et le hameau de Porticciolo	37 345,37 €	22 407,22 €	60,00%	2022
BIA	LURI	9	Travaux d'assainissement – financement complémentaire pour la STEP	233 136,34 €	46 627,27 €	20,00%	2023
BIA	OLMETA DI CAPOCORSO	9	Travaux de réfection du réseau AEP (aide complémentaire)	302 401,35 €	272 161,22 €	90,00%	2023
BIA	PIETRACORBARA	9	Equipement de compteurs d'eau individuels	87 459,42 €	52 475,65 €	60,00%	2022
BIA	PINO	9	Recherche et restauration de captages	21 000,00 €	8 400,00 €	40,00%	2022
BIA	PINO	9	Installation d'un système d'assainissement autonome au couvent San Francescu	20 020,00 €	8 008,00 €	40,00%	2023
BIA	SISCO	9	Travaux de réfection et de modernisation du réseau AEP	20 413,00 €	12 247,80 €	60,00%	2023
BIA	TOMINO	9	Recherche de ressources, équipements et création de conduites pour l'alimentation en eau potable de la commune	232 297,00 €	63 138,32 €	27,18%	2022

976 820,98 €      490 015,18 €

## Aides comité de massif (2017-2022) :

EPCI	PROJET	ComCom	AXE	MONTANT PROJET	MONTANT SUB
ComCom Cap Corse	Étude GEMAPI	ComCom Cap Corse	1.2	50 000,00 €	<b>20 000,00 €</b>
Communauté de communes du Cap Corse	Etude pré-opérationnelle à la restauration entretien des milieux aquatiques et prévention inondations	ComCom Cap Corse	1.2	45 000,00 €	<b>13 500,00 €</b>
Commune de Morsiglia	Réhabilitation du réseau d'eau potable	ComCom Cap Corse	1.2	86 000,00 €	<b>77 400,00 €</b>
Commune de Tomino	Fourniture de compteurs individuels et acquisition foncière des ouvrages de production et des ouvrages de stockage	ComCom Cap Corse	1.2	69 000,00 €	<b>55 200,00 €</b>
Commune de Tominu	Recherche d'eau sous-terrasne	ComCom Cap Corse	1.2	41 006,00 €	<b>28 704,20 €</b>
Commune Olmeta di Capicorsu	Nouveaux réseaux avec compteurs et dispositifs anti-incendie	ComCom Cap Corse	1.2	23 000,00 €	<b>20 700,00 €</b>
Commune de Tuminu	Recherche et équipements forage en urgence	ComCom Cap Corse	1.2	165 000,00 €	<b>115 500,00 €</b>
Commune Olmeta di Capicorsu	Extension réseau assainissement	ComCom Cap Corse	1.2	69 036,24 €	<b>48 325,37 €</b>
Commune de Tuminu	DUP	ComCom Cap Corse	1.2	14 000,00 €	<b>9 800,00 €</b>
Commune de Luri	Régularisation administrative captage de la source de Paratojo	ComCom Cap Corse	1.2	21 200,00 €	<b>14 840,00 €</b>
Commune de Pinu	DUP 5 sources et forage de Forci	ComCom Cap Corse	1.2	38 900,00 €	<b>31 120,00 €</b>

## Dotation Quinquennale 2020-2023

Commune / EPCI	Maître d'ouvrage harmonisé	Libellé du dossier	Nature du projet	Type travaux réseaux	AEP	STEP	Millesime	Domaine	Coût	Mt affecté
BARRETTALI	Barrettali	Travaux de rénovation sur deux stations d'épuration de Conchiglio et Torra	Travaux ASST			réhabilitation	2021	AEP Assainissement	12 618,00	8 330,82
BRANDO	Brando	Achat de divers matériaux d'AEP	Achat matériel				2021	AEP Assainissement	22 192,00	17 753,00
BRANDO	Brando	Travaux de réparation de fuites sur le réseau AEP	Travaux AEP	réhabilitation			2021	AEP Assainissement	22 748,00	13 649,00
CAGNANO	Cagnano	Pose compteurs d'eau ADAMO (complément)	Travaux AEP		compteurs		2020	AEP Assainissement	34 000,00	7 876,00
CAGNANO	Cagnano	Travaux d'enfouissement d'une partie de notre réseau d'eau potable	Travaux AEP		amenagement/matériel		2023	AEP Assainissement	88 891,00	17 778,00
MORSIGLIA	Morsiglia	Travaux urgents sur réseau AEP	Travaux AEP	urgence			2022	AEP Assainissement	11 150,00	8 920,00
NONZA	Nonza	Optimisation de la gestion de l'eau	Travaux AEP				2021	AEP Assainissement	15 530,00	3 106,00
NONZA	Nonza	Travaux sur les captages	Travaux AEP		amenagement/matériel		2021	AEP Assainissement	65 896,00	13 180,00
NONZA	Nonza	Sécurisation des accès aux sources et à de nouveaux points de captages	Travaux AEP		amenagement/matériel		2021	AEP Assainissement	38 650,00	7 730,00
OLCANI	Olcani	Reprise du réseau d'AEP - prorogée 22/12/23	Travaux AEP	réhabilitation			2020	AEP Assainissement	20 514,00	16 411,00
PIETRACORBARA	Pietracorbara	Pose de compteurs d'eau individuels	Travaux AEP		compteurs		2022	AEP Assainissement	90 000,00	18 000,00
PINO	Pino	Réfection du réseau AEP au hameau Raffalace	Travaux AEP	réhabilitation			2021	AEP Assainissement	21 454,00	8 581,00
PINO	Pino	Recherche et restaurations des captages	Travaux AEP		forage		2022	AEP Assainissement	21 000,00	8 400,00
ROGLIANO	Rogliano	Travaux de branchement à l'assainissement des vestiaires du stade	Travaux ASST	création/extension			2021	AEP Assainissement	69 000,00	27 600,00
TOMINO	Tomino	Amélioration des réseaux AEP	Travaux AEP	réhabilitation			2020	AEP Assainissement	29 100,00	23 280,00

## Annexe 5 : La tarification AEP

Au niveau de la tarification de l'eau, une seule commune est encore au forfait (Barrettali) et deux sont en cours de changement passant du forfait au volumétrique (Pietracorbara et Luri), les prix de ces deux communes ne sont actuellement pas disponibles car l'installation des compteurs est en cours.

Commune	Tarification	Abonnement	Eau potable
<b>Barrettali</b>	Forfaitaire	90 €	
<b>Brando</b>	Incitative	135 €	0 à 250 m <sup>3</sup> : 0,89 €/m <sup>3</sup>
			251 à 500 m <sup>3</sup> : 1,21 €/m <sup>3</sup>
			500 -750 m <sup>3</sup> : 1,67 €/m <sup>3</sup>
			>750 m <sup>3</sup> : 5,90 €/m <sup>3</sup>
<b>Cagnano</b>	Incitative	46 €	0,44 €/m <sup>3</sup> hiver
			1,50 €/m <sup>3</sup> été
<b>Canari</b>	Incitative	96 €	1 à 50 m <sup>3</sup> : 1,4€/m <sup>3</sup>
			51 à 100 m <sup>3</sup> : 3€/m <sup>3</sup>
			>100 m <sup>3</sup> : 4,6 €/m <sup>3</sup>
<b>Centuri</b>	Volumétrique	153 €	1,2 €/m <sup>3</sup>
<b>Ersa</b>	Incitative	85€	Eté : 1,5 €/m <sup>3</sup>
			Hiver : 0,75 €/m <sup>3</sup>
<b>Luri</b>	Incitative	115 €	0 à 350 m <sup>3</sup> : 0,30 €/m <sup>3</sup>
		Gros débit 230 €	>351 m <sup>3</sup> : 0,50 €/m <sup>3</sup>
<b>Meria</b>	Incitative	30 €	0 à 200m3 : 0,3 €/m <sup>3</sup>
			>200m3 : 3 €/m <sup>3</sup>
<b>Morsiglia</b>	Volumétrique	200 €	0,7 €/m <sup>3</sup>
<b>Nonza</b>	Volumétrique	50 €	0,5 €/m <sup>3</sup>
<b>Ogliastro</b>	Volumétrique	120 €	1 €/m <sup>3</sup>
<b>Olcani</b>	Incitative	60 €	1,50 m <sup>3</sup> été
<b>Olmeta du Cap</b>	Volumétrique	54 €	1 €/m <sup>3</sup>
<b>Pietracorbara</b>	Volumétrique	En cours	En cours
<b>Pino</b>	Incitative	57 €	0 à 100 m <sup>3</sup> : 1,25 €/m <sup>3</sup>
			>100 m <sup>3</sup> : 2€/m <sup>3</sup>
<b>Rogliano</b>	Volumétrique	Dépend du compteur entre 68€ et 295€	1,132 €/m <sup>3</sup> OECH
			0,960 €/m <sup>3</sup> commune
<b>Sisco</b>	Volumétrique	150€	1€/m <sup>3</sup>
<b>Tomino</b>	Incitative	90 €	De 0 à 150m3 0,7€/m <sup>3</sup>
			>150 m <sup>3</sup> 3,5€/m <sup>3</sup>

## Annexe 6 : Détail des réservoirs par services d'eau

Commune		UDI	Réservoir	Vol stockage	Total (m3)	
Barrettali		Petricaghju	1	25	7 (772 m3)	
		Chiesa	1	90		
		Conchigliu	3	380		
		Minerviu	1	17		
			1	260		
Brandu		Silgaggia	1	60	8 (995 m3)	
		Castello	1	150		
		Poretto	3	385		
		Erbalunga	3	400		
Cagnano		Piemont	1	200	4 (461 m3)	
		Adamo	1	1		
		Plaine	2	260		
Canari		Solaro	3	248	6 (445 m3)	
		Marine	2	57		
		Pieve	1	140		
Centuri		Port	1	120	2 (220 m3)	
		Village	1	100		
		Ersa	5	14300		
Luri		Fieu	3	47	10 (579 m3)	
		Mercuri	2	40		
		Piazza	3	400		
		Ita	1	7		
		Santa Severa	1	85		
Meria		Pastina	1	1	3 (168 m3)	
		Morazzani	0	0		
		Village-Marine	2	167		
		Mute	1	90		
Morsiglia		Pianasca	1	90	4 (288 m3)	

		Mucchieta	2	108	
<b>Nonza</b>		Nonza	1	120	1 (120 m3)
		Ogliastru	2	160	2 (160 m3)
		Olcani	1	60	1 (60 m3)
		Olmeta	2	273	2 (273 m3)
<b>Pietracorbara</b>		Plaine-Marine	2	320	7 (780 m3)
		Oretta	2	140	
		Lapedina	2	120	
		Cortina	1	200	
	<b>Pino</b>	Metimo	4	380	4 (380 m3)
		Marine			
		Pino Soprano			
<b>Rogliano</b>		Macinaggio	2	47150	7 (47 328 m3)
		Village	3	143	
		Vignale	2	35	
	<b>Sisco</b>	Pietrapiana	1	25	6 (537 m3)
		Barrigioni	1	100	
		Busseto	1	12	
		Marine	3	400	
<b>Tomino</b>		Figaretto	2	305	3 (422 m3)
		Acqua Viva	1	117	

## Annexe 7 : Etat de la masse d'eau souterraine

Code ME V3	Libellé ME V3	Sup totale (km <sup>2</sup> )	Type pression	Classe d'impact FINALE suite retours	Type impact FINAL retenu	Commentaires	Etat 2015 révisé sur la base de la réévaluation à l'horizon		Tendance de la pression à l'horizon	Classe d'impact FINALE horizon 2019	Etat quantitatif eaux souterraines utilisées	Chronique de donnée utilisée	Déséquilibre	Raisons état quantitatif médiocre	Impact écosystèmes terrestre	Intrusion salée	Commentaires	Etat chimique
							Etat 2015	Tendance de la pression à l'horizon										
FRG398	Alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine (Aiso et Poggio, Strutta, Fium'Albinu, Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara, Sisco, Perigrignani, Bucataggio)	18	Prélèvement AEP	2	Déséquilibre	Fium'Albinu (6.5%), Pietracorbara (15.1%), Sisco (5.4%), et Tollare (1.1%) : pas de données piézométriques, prélevements a priori faibles. Meria (2.2%) : niveau d'étage observé au piézomètre DCE se maintient supérieur au 0 m NGF. /Luri (12.4%) : Etude de définition d'indicateurs piézométriques en cours. Conclusion : Les niveaux d'as observés sur les nappes du Meria et du Luri en 2016 et 2017 cumulées aux problèmes de ressource en eau dans l'extrême nord du Cap sur 2017 (secteur non suivi par réseau DCE) montrent que l'impact est moyen (car localement fort).	Bon	Stabilité	2	Bon	1977-2015	Oui	Oui	Oui	Plusieurs des aquifères alluviaux constituant la masse d'eau ont déjà fait l'objet d'intrusion saline (Tollare, Meria, Luri, Bucataggio). Ces intrusions salines n'ont pas perduré dans le temps et étaient généralement dues à des erreurs de gestion des ouvrages de prélevement.	BE		

## Annexe 8 : Connaissance des débits des ressources en eau

UH	MO	Ressource	NOM_CAP	DEBIT moyen m3/j		DEBIT étiage m3/j			DUP m3/j	date3	Remarques	Débit retenu m3/j
				date		date2						
1	Barrettali	Source	CALCINAJO		121	sept-21		140	2010			121
1	Barrettali	Source	LA GALERIE					45	2010			45
1	Barrettali	Source	PURAGHJU 3 (ARNETO)		8,8	sept-21		20	2010			8,8
1	Barrettali	Source	SUAGHIOLA		8,64	sept-21		18	2010			8,64
1	Barrettali	Source	TORRA		287	sept-21						287
1	Barrettali	Source	U PICU		5,76	sept-21		18	2010			5,76
4	Brando	Source	CABANA 1	173	2005	8	sept-17	48	2007			8
4	Brando	Source	CHIOSACCIO 1,2	198	2005	35	2005	72	2007			35
4	Brando	Source	LA GLACIERE	950	2005	560	sept-17	390	1999			390
4	Brando	Source	MATTEI 1,2	604	2005	126	sept-17	302,4	2007			126
4	Brando	Source	PORETTA 1,2,3	406	2005	38	sept-17	122,4	2007			28
4	Brando	Source	RINELLA 1,2,3	544	2005	60	sept-17	228	2007			60
4	Brando	Source	TRAJETTO (SILGACCIA)	1900	2005	864	sept-17	864	2007			864
7	Cagnano	Source	ADAMO	72	fev-98	108	sept-16	14	2013			14
7	Cagnano	Source	GROTTA 1 - 2	133	fev-98	39,6	sept-16	25	2013			25
7	Cagnano	Forage-NA	PETRA GROSSA	209	fev-98			200	2013			200
7	Cagnano	Forage-NA	SALCE	150	fev-98			En cours				
1	Canari	Source	REGA		30	2017		105	2009			30
1	Canari	Source	FUNTANA MONTE		200	2017		115	2009			115
1	Canari	Source	PIANCATIVO		30	2017		50	2009			30
11	Centuri	Forage	FORAGE CHIOSARE - CANELLE	100	dec-15	29	aout-15	12	2017			12
11	Centuri	Forage	FORAGE DE LEVILLA			8	aout-15	8,5	2017			8
11	Centuri	Forage-NA	FORAGE FORCI ( MUTE )	100	dec-15	28	aout-15	47	2017			28
11	Centuri	Forage	FORAGE PALOMBESE	135	dec-15	65	aout-15	27	2017			27
11	Centuri	Forage	FORAGE SAINTE MARIE	20	dec-15	17	aout-15	8,5	2017			8,5

11	Centuri	Source	SOURCE DE FIGARELLA	2,5	aout-15	4	2017	2,5
11	Centuri	Source	SOURCE DE LUGO	6,2	aout-15	4	2017	4
11	Centuri	Source	SOURCE DE TUZZONE	2	aout-15	X		2
8	Luri	Source	CAMAROTTE (SUAGHIOLE )	13	oct-12	19,7	2012	19,7
8	Luri	Source	CANALI	288	nov-12	205	2012	205
8	Luri	Forage-NA	PUITS DE SANTA SEVERA	75		En cours		75
8	Luri	Source	RAZETTA	345	nov-12	205	2012	205
9	Meria	Source	CODELLA	5	2015	6	2013	5
9	Meria	Forage-NA	FORAGE MURTEDA 2	120	2015	82	2019	82
9	Meria	Source	IGLIU SUPRANO	12	2015	10	2015	10
9	Meria	Source	IGLIU SUTTANO	16	2015	14	2013	14
9	Meria	Source	PANTANELLI	22,4	2015	10	2015	6
9	Meria	Source	PERDULATTA	10	2015	8	2013	8
11	Morsiglia	Source	ARRIVO	43,2	2013	43	2013	6,7
11	Morsiglia	Source	BONIGUZZI	5	2013	5	2013	3,6
11	Morsiglia	Source	CASTEL VECCHIO	14,4	2013	0	2013	0
11	Morsiglia	Source	FIUME MAIO	21,6	2013	0	2013	0
11	Morsiglia	Forage	FORAGE DU COUVENT 1	120	2013	105	2013	6,7
11	Morsiglia	Forage	FORAGE DU COUVENT 2	115	2013	75	2013	20
11	Morsiglia	Forage-NA	FORAGE MUTE 1	72	2013	60	2013	4,9
11	Morsiglia	Forage-NA	FORAGE MUTE 2	113	2013		2013	2,5
11	Morsiglia	Forage	FORAGE PERO	48	2013	24	2013	7,3
11	Morsiglia	Source	SANTUARIO	26,4	2013		2013	3,6
2	Nonza	Source	ANTONETTI			6	2003	6
2	Nonza	Source	CADIMARCO			14	2003	14
Nonza		Source	CASTAGNI			30	2003	30
2	Nonza	Forage	FORAGE SAINT FLORENT RD 80			70	2003	70
2	Ogliastro	Source	LICCIOLI			49	2003	49

2	Ogliastro	Source	OCCHIU RIGONU SUP, ET INF,			63	2003		63
2	Olcani	Source	CANAVAGLIESI	70	2021	52	2021	48	2003
2	Olcani	Source	PIANDILETTA			67	2021	72	2003
3	Olmeta dicap	Source	SARDU			71	2022	31	2004
3	Olmeta dicap	Source	TURLI BAS			71	2022	25	2004
3	Olmeta dicap	Source	TURLI HAUT			71	2022	37	2004
6	Pietracorbara	Source	AJOLA 1-2					31,5	2012
6	Pietracorbara	Forage-NA	FORAG MARINE ( LURI 16, Q )			228	2011	124,6	2012
6	Pietracorbara	Forage-NA	FORAGE CANAPAGHIU( LURI 100Q )			50	2011	50	2012
6	Pietracorbara	Forage	FORAGE Piano			101	2011	71	2012
6	Pietracorbara	Forage-NA	FORAGE VENA ( LURI 108,Q )			100	2011	71	2012
6	Pietracorbara	Source	PEZZU 2					50	2012
6	Pietracorbara	Source	SPELONCA					31,5	2012
6	Pietracorbara	Source	VECCHIOLACCE					60	2012
1	Pino	Source	CASTAGNO - LES CHENES			7,8	2023	X	Répartition
1	Pino	Source	FONTE			7,8	2023	X	Répartition
1	Pino	Forage	FORAGE FORCE			7,8	2023	X	Répartition
1	Pino	Source	TERMINONE			7,8	2023	X	Répartition
1	Pino	Source	TODDIU-LES CHENES			7,8	2023	X	Répartition
1	Pino	Source	MENTA			7,8	2023	X	Répartition
10	Rogliano	Source	PIETRAGINE	19	2023	11,25	2023		Répartition
10	Rogliano	Forage	FORAGE BUTIGLIONE	173	2022	21,7	2023		
10	Rogliano	Forage	FORAGE MAGNA-VETRICCIE-SOTTANA	164	2022	12,5	2023		
10	Rogliano	Forage	FORAGE PENTULU	132	2022	58,6	2023		
10	Rogliano	Forage	FORAGE SAINT PANCRACE	147	2022	65,8	2023		
10	Rogliano	Source	VIGNALE-SOURCE DU LAVOIR	19	2022	11,25	2023		
10	Rogliano	Source	ERGALI	19	2023	11,25	2023		Répartition
10	Rogliano	Source	TUGNO 1-2-3-4	19	2023	11,25	2023		Répartition

5	Sisco	Source	PANCUCELLU NOUVEAU (ABA)	86	2013		X		
5	Sisco	Source	PAOLI	1309	2013	1064	2013	357	2015
5	Sisco	Source	PIANO 1	36	2013		10	2015	
5	Sisco	Source	PIETRA PIANA 1 et 2	121	2013	22	2013	9,2	2015
5	Sisco	Source	PIETRICAJE	132	2013	69	2013	29,5	2015
10	Tomino	Source	ACQUA VIVA		8	2019	En cours		8
10	Tomino	Forage	FORAGE FIGARETTO ( FONTANA)	150	2019	20	2019	En cours	
10	Tomino	Forage	FORAGE SAINTE CATHERINE		13	2019	X		13
<b>4924,9</b>									

Tableau 2 : Ressources du Cap Corse

## Annexe 9 : Bilan besoin/ressource en AEP par commune

L'alimentation en eau potable se fait essentiellement par des captages de sources et des forages. Seulement deux rivières sont prélevées (Olmo à Pietracorbara et Acqua Tignese à Ersa).

L'estimatif besoins/ressources par commune en AEP est disponible dans le tableau ci-dessous.

La méthodologie de récolte des données est la suivante :

Données	Source	Remarque
<b>Habitants /Pic estival</b>	INSEE (2020) ou mairies (2023)	<b>Annexe 13</b>
<b>DUP</b>	Préfet de Corse	
<b>Débits rivière</b>	LOIEAU (2018)	
<b>Débits Captage/forage</b> <b>Rendement réseaux</b>	Schémas Directeurs, Agence de l'eau Et RPQS	
<b>UDI</b>		

Pour la consommation, la moyenne des communes du Cap Corse en 2021/2022 est de  $0,17 \text{ m}^3/\text{j}^3$  par habitant, cela va servir de base pour les calculs (il est impossible de calculer la consommation moyenne par commune sur toutes les communes car certaines manquent de données, c'est pourquoi ce chiffre est harmonisé à l'ensemble).

Les rendements sont eux calculés par communes en fonctions des données sispea, des schémas directeurs et des travaux effectués. **Annexe 14**

Le bilan est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned} X &= \text{ressources en } \text{m}^3/\text{j} & Y &= \text{Besoins en } \text{m}^3/\text{j} & r &= \text{rendement réseau en \%} \\ e &= \text{ressources à puiser pour satisfaire les besoins } \text{m}^3/\text{j} = Y * (1 + (1 - r)) & \text{Bilan en \%} &= (e/X) \end{aligned}$$

Le bilan montre donc la disponibilité en eau restante par UDI en  $\text{m}^3/\text{j}$  et en %, si la valeur est positive les ressources sont supérieures aux besoins et si la valeur est négative, les besoins sont supérieurs aux ressources.

Les ressources (X) sont calculées avec les DUP quand ces dernières sont présentes.

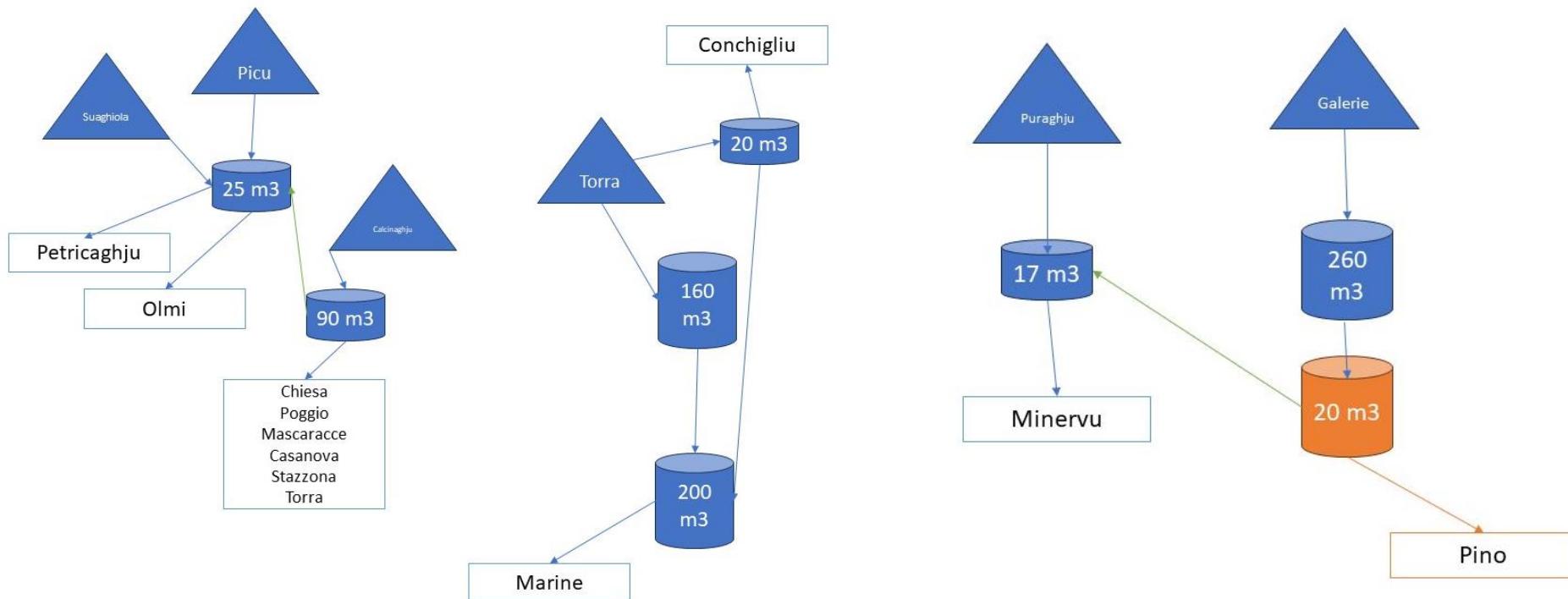
Le bilan est considéré comme :

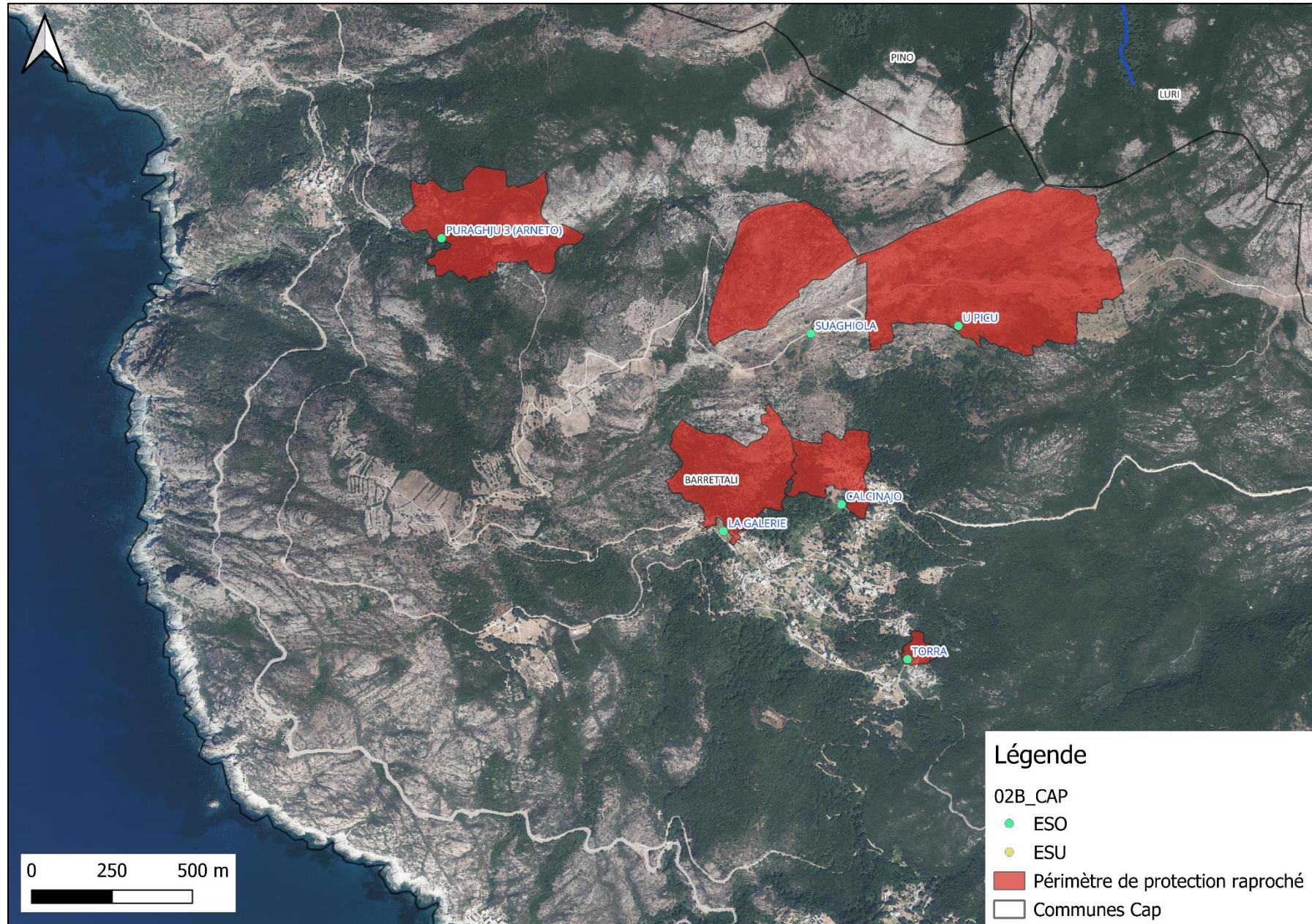
- **Excédentaire** : si les besoins sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable
- **Equilibré** : si les besoins sont compris entre 80% et 90% de la ressource mobilisable
- **Limité** : si les besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable
- **Déficitaire** : si les besoins sont égaux ou supérieurs à la ressource mobilisable

<sup>3</sup> Moyenne calculée grâce aux données sispea, données déclarées et schémas directeurs

# Barrettali

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Barrettali	Captage	La Galerie	45	45	45	Village de Pino - Minervu	1 (260 m <sup>3</sup> )	60	151	99%	10,20	25,67	16%	40%
	Captage	Puraghju	20	8,8	20	Minervu	1 (17 m <sup>3</sup> )							
	Captage	Calcinaghju	121	121	140	Chiesa - Torra	1 (90 m <sup>3</sup> )	27	58	60%	4,59	9,86	5%	10%
	Captage	Suagliola	18	8,64	18	Petricaghju - Olmi	1 (25 m <sup>3</sup> )	120	435	30%	20,40	73,95	20%	71%
	Captage	U Picu	18	5,76	18									
	Captage	Torra	287	287	X	Congliu - Marine	3 (380 m <sup>3</sup> )	80	156	51%	13,60	26,52	7%	14%
			<b>509</b>	<b>476,2</b>			7 (772 m <sup>3</sup> )	<b>287</b>	<b>800</b>	<b>60,00%</b>	<b>48,79</b>	<b>136,00</b>	<b>12%</b>	<b>34%</b>





Carte 10 : Prélèvements de Barrettali

Consommation annuelle m3 (calculée)	Consommation annuelle 2022 RPQS m3	Remarques
22 236	Non disponible	/
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 (SISPEA) m3</b>	<b>Remarques</b>
182 967,2	81 058	Réserve théorique de 101 909,2 m3

Projets identifiés dans le schéma directeur (2011) :

1. Amélioration du rendement réseau
2. Maitrise de la consommation (compteurs)
3. Amélioration de la ressource

Travaux financés :

- Travaux de rénovation sur deux stations d'épuration (DQ, 2021)

➔ Montant total financé toutes aides 8 330,82 €

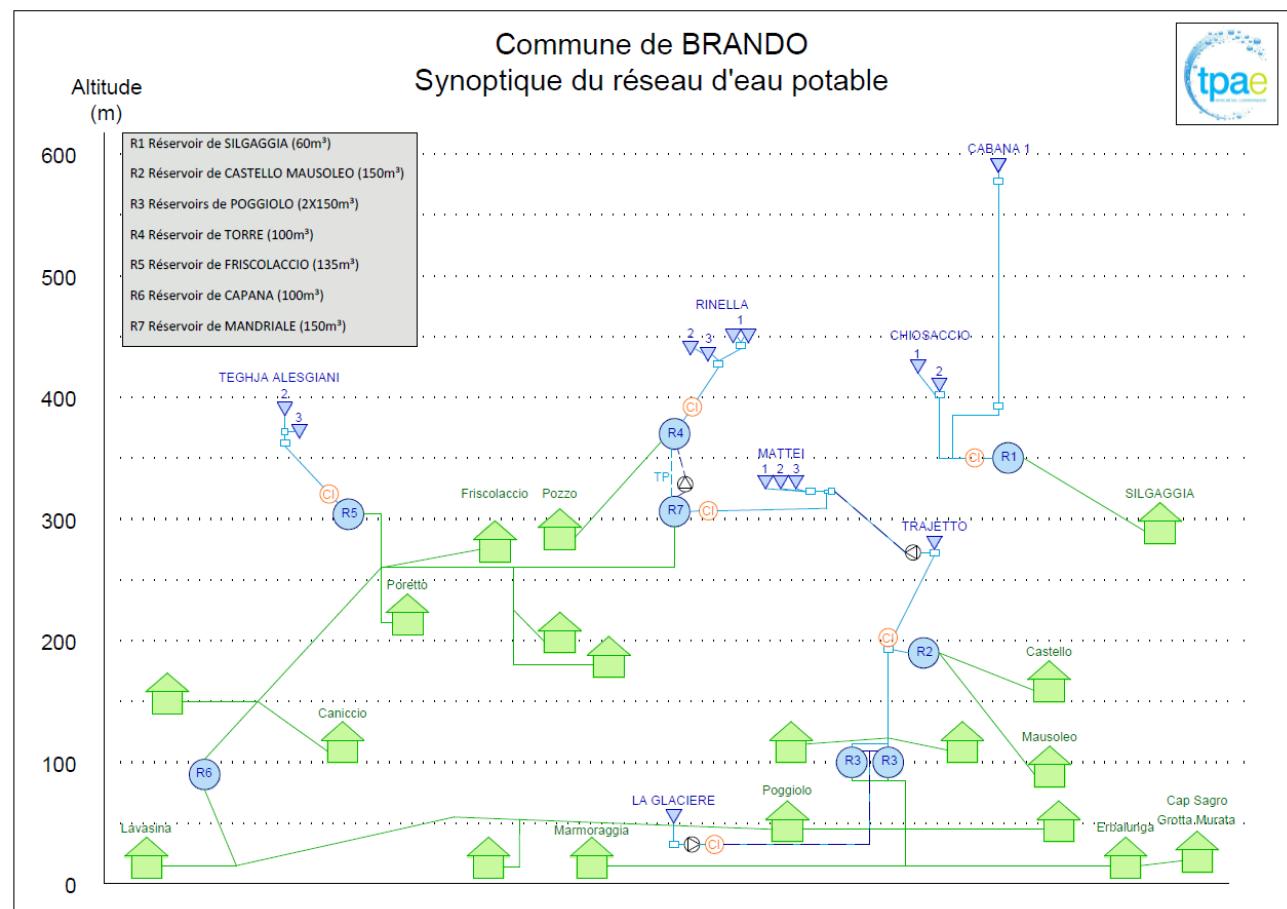
Il n'y a pas de problèmes majeurs dans l'alimentation en eau potable sur la commune de Barrettali. Si le reflux n'existe pas entre les UDI Petricaghju-Olmi et Chiesa – Torra, les seules sources de Suagliola et Picu ne seraient pas suffisantes pour alimenter cet UDI.

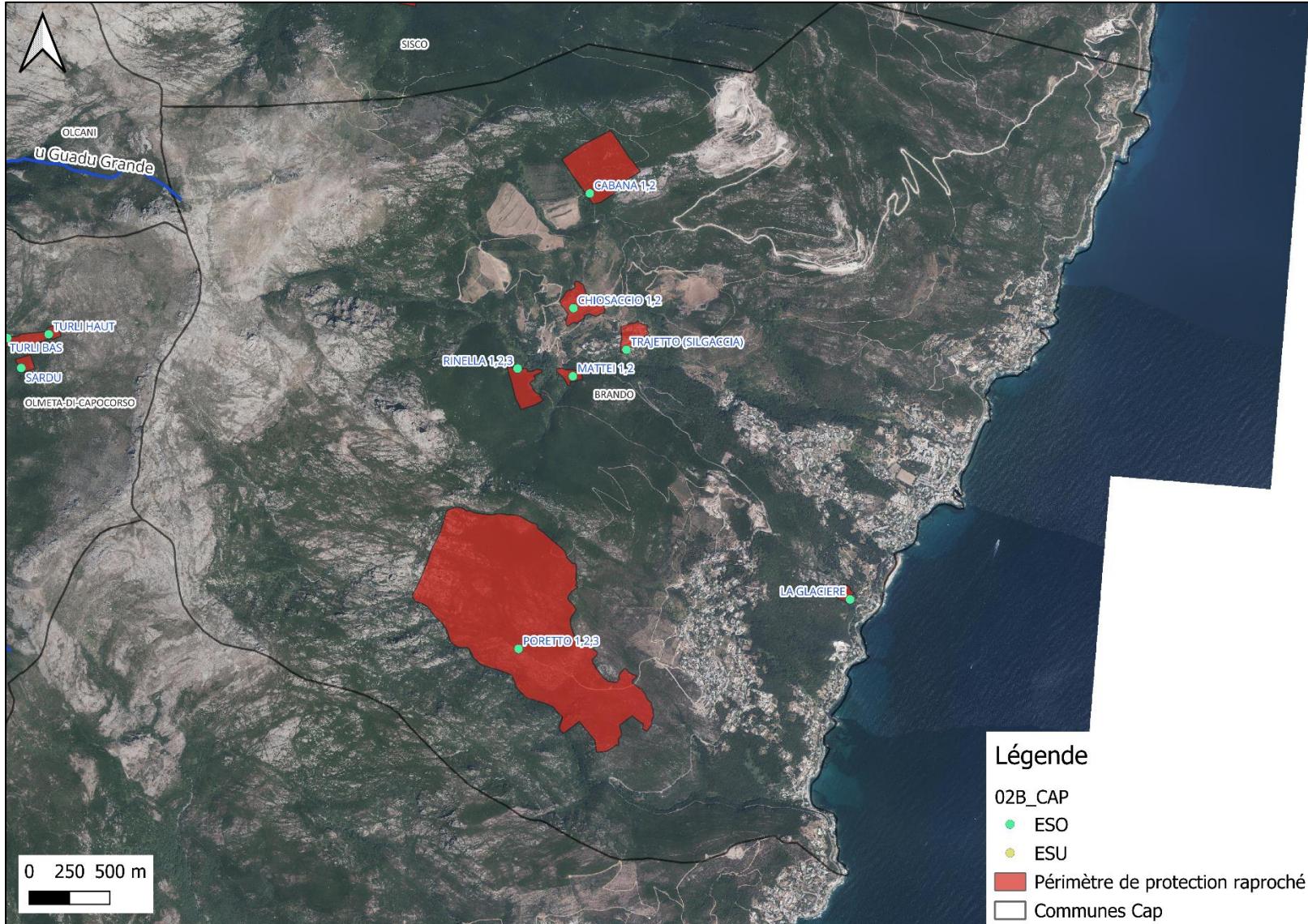
Problème de rendement réseau.

Les réseaux du village et de la marine sont distincts.

# Brando

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau (2022)	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Brando	Capage	La Glaciere	950	560	390	Erbalunga - Lavasina	3 (400 m <sup>3</sup> )	Non pertinent	Non pertinent	60%	390,32	1020	27%	70%
	Capage	Cabana 1	173	8	48	Silgaggia	1 (60 m <sup>3</sup> )							
	Capage	Chiosaccio 1,2	198	35	72	Poretto - Pozzo - Frisco	3 (385 m <sup>3</sup> )							
	Capage	Rinella 1,2,3	554	60	228	Castello - Mausoleo	1 (150 m <sup>3</sup> )							
	Capage	Teghja Alesgiani 2,3	406	38	122,4									
	Capage	Trajetto	1900	864	864									
	Capage	Mattei 1,2,3	604	126	302,4									
			<b>4785</b>	<b>1691</b>	<b>2026,8</b>		8 (995 m <sup>3</sup> )	2296	6000	60%	390,32	1020		





Carte 11 : Prélèvements de Brando

**Consommation annuelle  
2022 RPQS m3**

		<b>Remarques</b>
<b>169 015</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
739 782	439 128	Réserve théorique de 300 654 m3/an

Durant l'été 2023 cette commune a connu des problèmes d'alimentation en eau potable.

Tous les UDI sont interconnectés mis à part l'UDI de Silgaggia qui est indépendant. Cette interconnexion permet une répartition des ressources en eau de la commune entre les différents hameaux. Problème de rendement réseau.

En vue de la ressource en eau potentielle de la commune notamment grâce aux captages de la Glacière et de Trajetto, il serait intéressant d'augmenter le stockage de l'eau durant l'hiver par le biais d'une bâche grande capacité, permettant ainsi de couvrir les besoins durant l'été.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2022) :

1. Maitrise de la consommation (compteurs et télésurveillance)
2. Amélioration du rendement réseau et réhabiliter les ressources
3. Réhabiliter les réservoirs

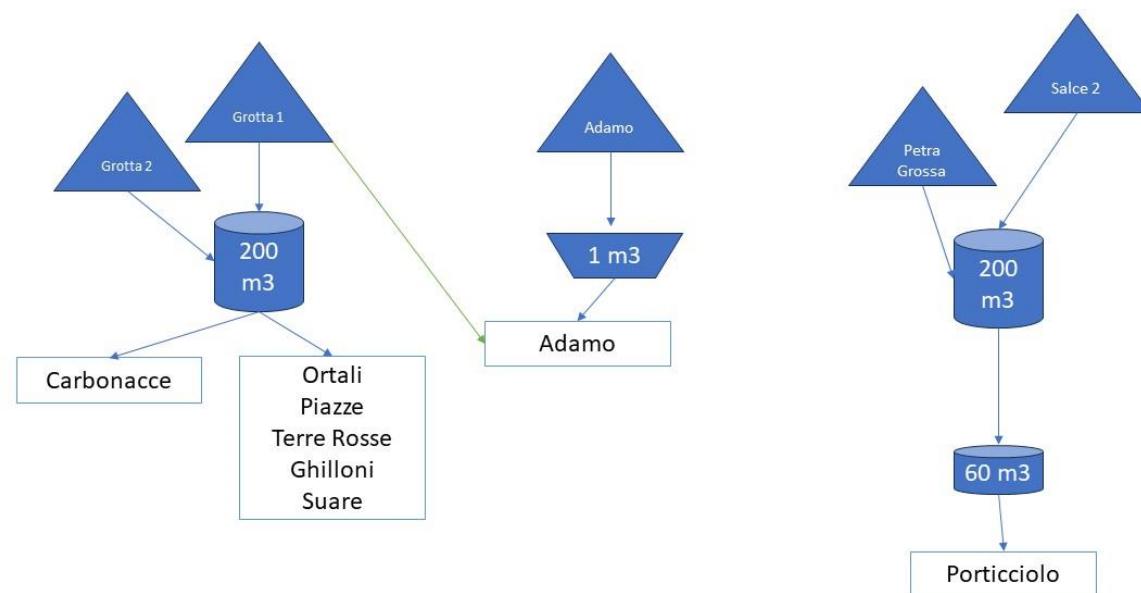
Travaux financés :

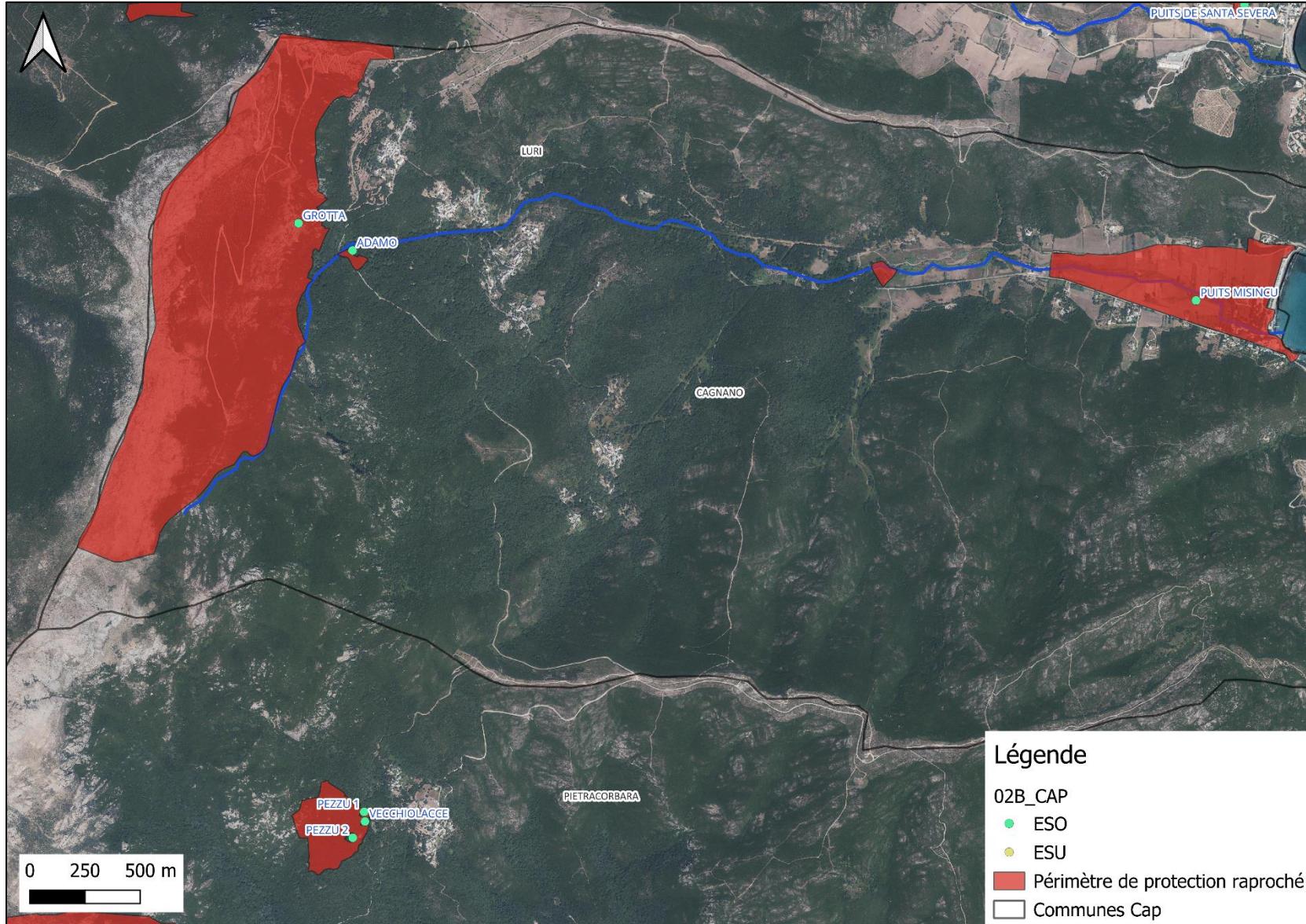
- Diagnostic et schéma directeur AEP (2017)
- Pose de compteurs généraux (2017)
- Assainissement du hameau de Castellu (2019)
- Actualisation du diagnostic ASST (2022)
- Installation d'un système de télégestion (2023)
- Réfection de 4 réservoirs (2023)
- Changement d'une vanne au réservoir de Pioggiolo et canalisation (DETR, 2022)
- Achat matériel AEP (DQ, 2021)
- Travaux réparation fuites réseau (DQ, 2021)

➔ Montant total financé toutes aides 862 449,70 €

# Cagnano

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j	
Cagnano	Captage	Grotta 1	89	33,83	14	Piedmont	1 (200 m <sup>3</sup> )	100	250	70%	17	42,5	89%	222%	
	Captage	Grotta 2	5,8	5,8	10,9										
	Captage	Adamo	72	108	14	Adamo	1 (1 m <sup>3</sup> )	34	60		5,78	10,2	27%	47%	
	Forage	Petra Grossa	209	200	200	Plaine - Littoral	2 (260 m <sup>3</sup> )	190	390		32,3	66,3	12%	25%	
	Forage	Salce 2	150	150	En cours										
			<b>525,8</b>	<b>497,63</b>			4 (461 m <sup>3</sup> )	<b>324</b>	<b>700</b>	<b>70%</b>	<b>55,08</b>	<b>119</b>	<b>43%</b>	<b>98%</b>	





Carte 12 : Prélèvements de Cagnano

**Consommation annuelle  
2022 RPQS m3**

		<b>Remarques</b>
<b>25 926</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2019 à 2021 (Agence de l'eau) m3</b>	<b>Remarques</b>
123 698	40 077	Réserve théorique de 83 621 m3/an

Projets identifiés dans le schéma directeur (2017) :  
 Réhabilitation des captages, réhabilitation des réservoirs.  
 Travaux financés :  

- Réhabilitation réservoir Carbonacce (2022)
- Travaux d'urgence sur le réseau d'AEP plaine (DETR, 2022)
- Pose compteurs (DQ, 2020)
- Enfouissement réseau AEP (DQ, 2023)

➔ Montant total financé toutes aides 135 786,22 €

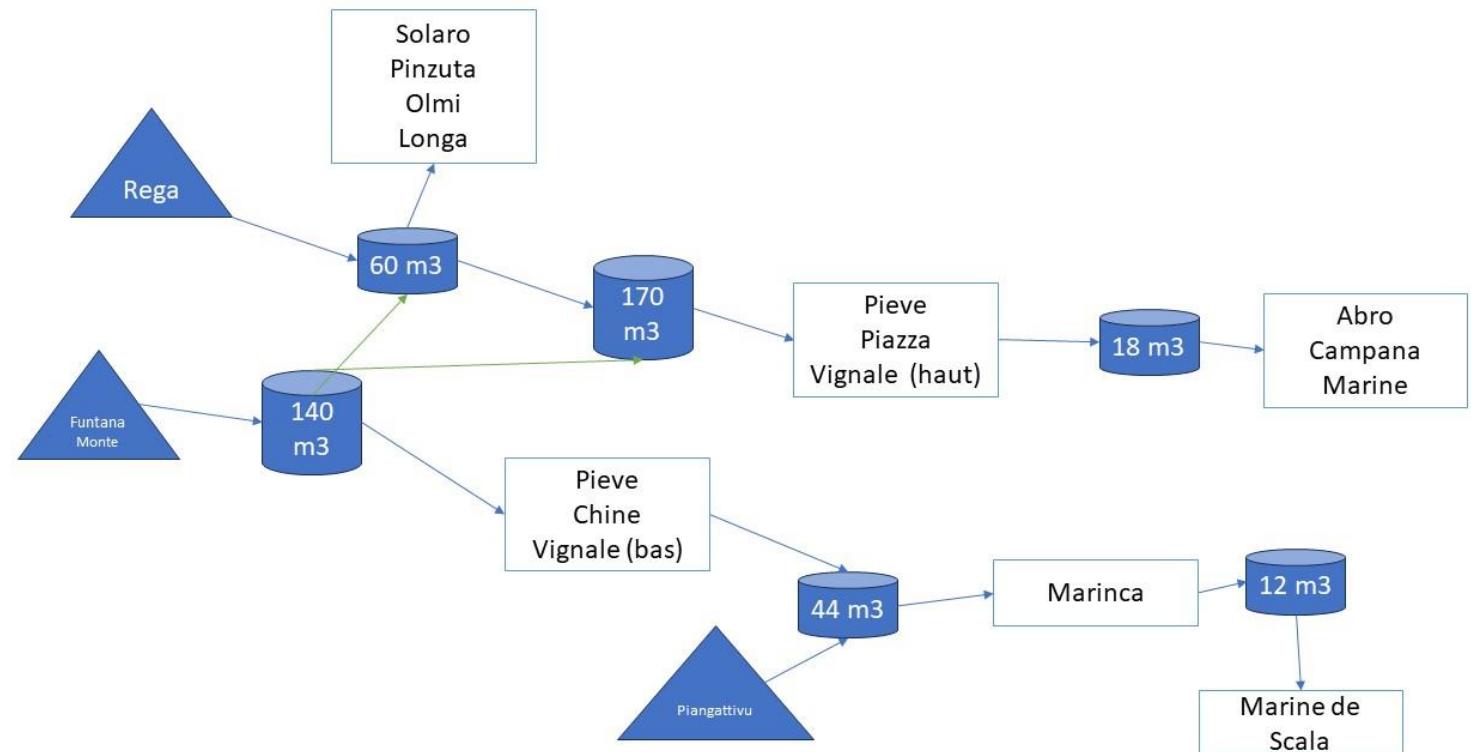
Les UDI de la plaine et du village ne sont pas interconnectés

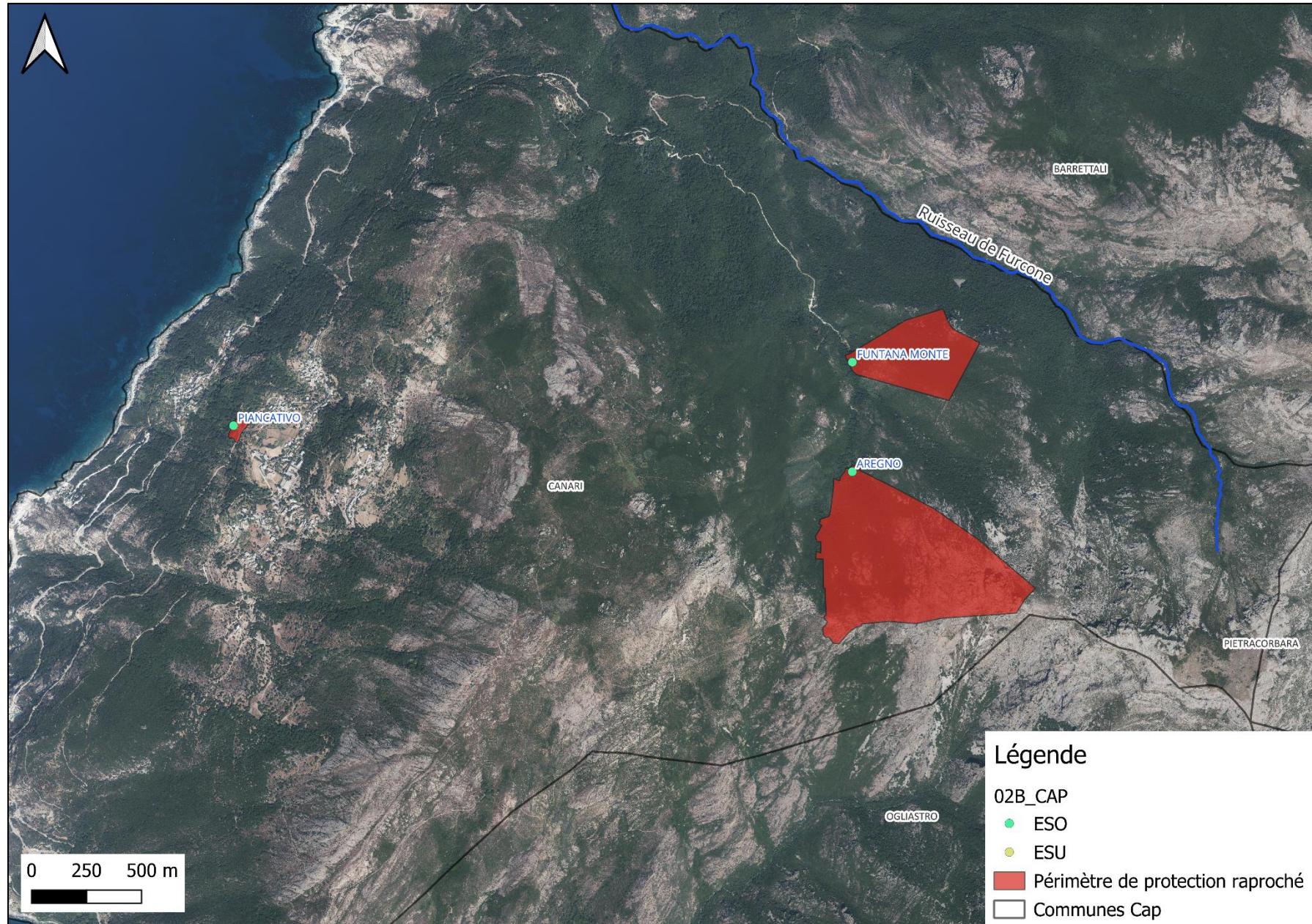
Cette commune a connu durant l'été 2023 des problèmes d'AEP, en effet le captage de Pietra Grossa était à sec et il a fallu recapter de toute urgence la source de Salce.

De par leur proximité et les débits de la source d'Adamo actuellement seulement utilisée pour alimenter le hameau de Adamo, il serait intéressant de créer une connexion entre cette source et le réseau de distribution de l'UDI Piedmont, cela peut passer par la construction d'un réservoir pour la source d'Adamo desservant les UDI Adamo et Piedmont. Cela sécuriserait l'alimentation en eau de l'UDI piedmont durant l'été, à condition que la DUP de la source d'Adamo soit revue à la hausse.

# Canari

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau (2017)	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année	Bilan par UDI été
Canari	Captage	Rega	105	30	105	Solaro - Pinzuta - Olmi - ...	3 (248 m <sup>3</sup> )	340	525	75%	57,8	89,25	69%	106%
	Captage	Funtana Monte	200	200	115	Pieve - Chine	1 (140 m <sup>3</sup> )	112	125		19,04	21,25	21%	23%
	Captage	Piangattivu	50	30	50	Marinca - Marine	2 (57 m <sup>3</sup> )	194	450		32,98	76,5	25%	58%
			<b>355</b>	<b>260</b>	<b>270</b>		<b>5 (445 m<sup>3</sup>)</b>	<b>646</b>	<b>1100</b>	<b>75%</b>	<b>109,82</b>	<b>187</b>	<b>38%</b>	<b>62%</b>





Carte 13 : Prélèvements de Canari

**Consommation annuelle  
2022 RPQS m3**

		<b>Remarques</b>
<b>18 244</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
98 550	24 299	Réserve théorique de 74 251 m3/an

Projets identifiés dans le schéma directeur (2017) :

Réhabilitation des réservoirs, maillage entre les réseaux, réhabilitation des captages, trouver de nouvelles ressources

Travaux financés :

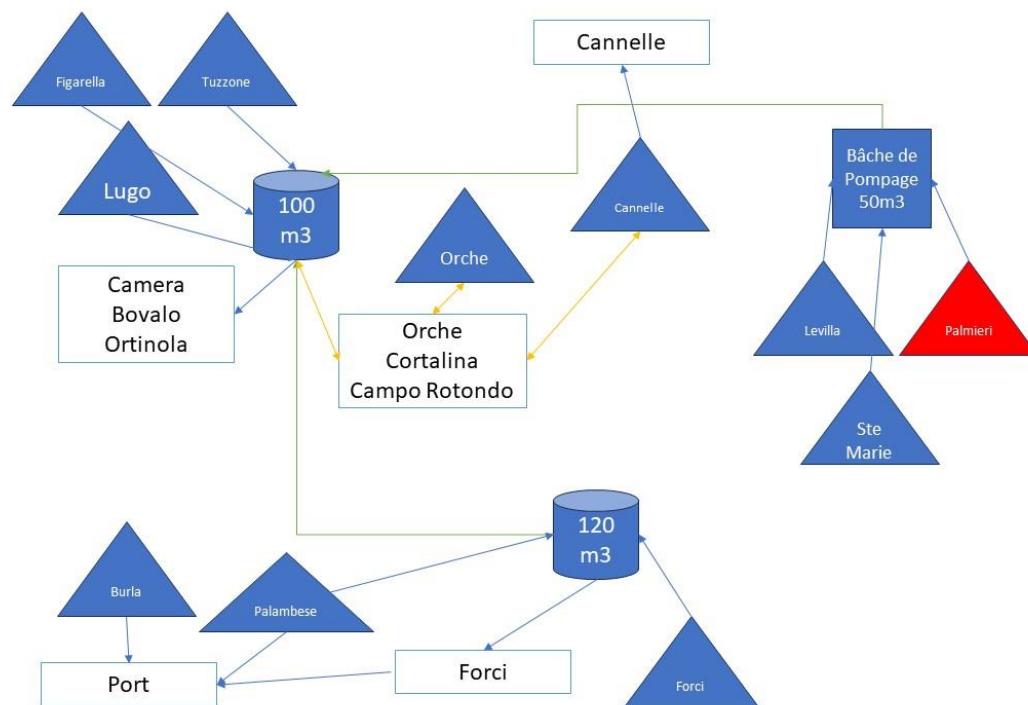
- Etude préalables à la recherche d'eau souterraine (2019)
- Etude réduction eaux claires parasites (2020)
- Protection des captages et réhabilitation réservoirs (2022 et 2023)

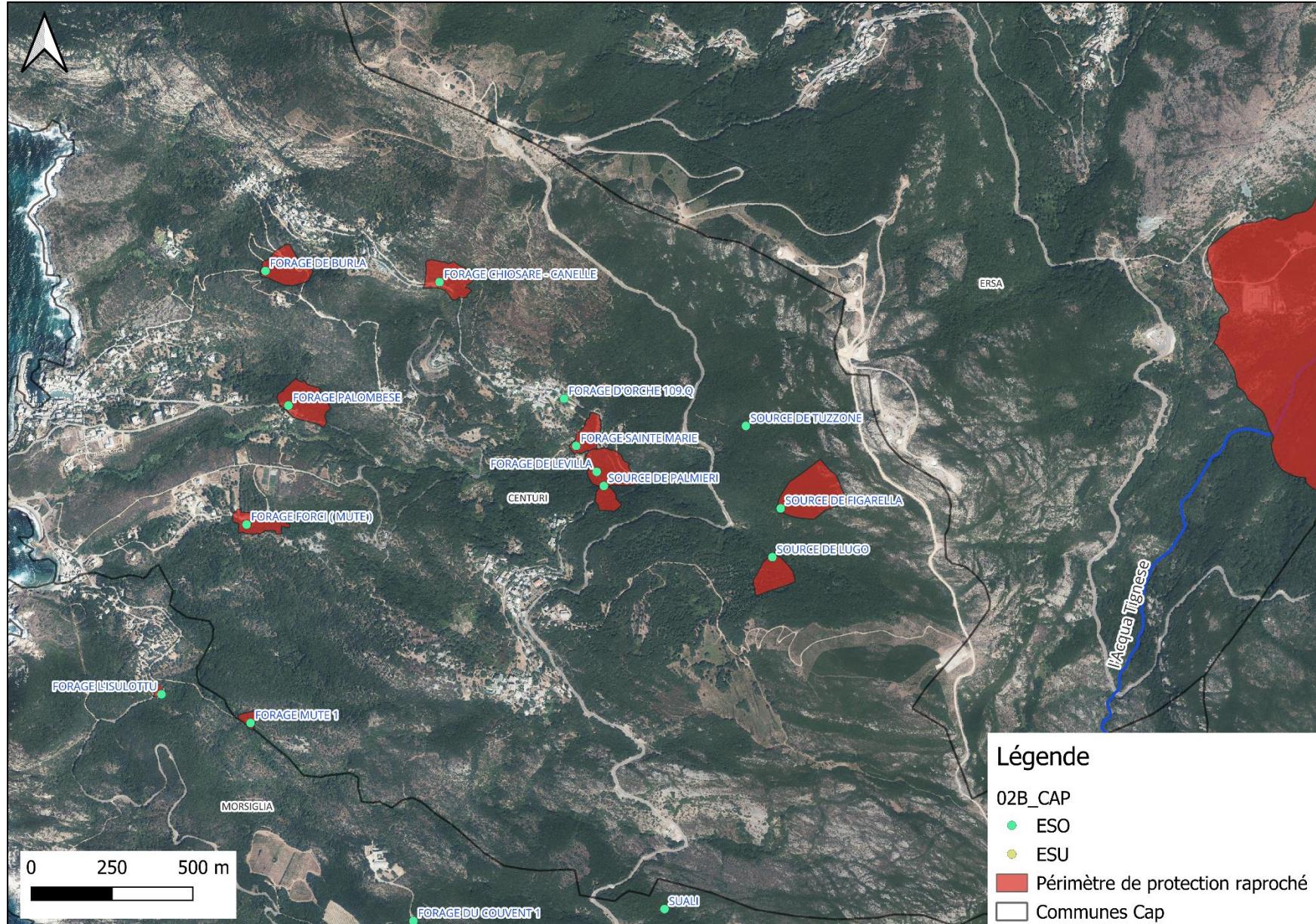
➔ Montant total financé toutes aides 746 735 €

Les UDI de la plaine et du village sont interconnectés  
Globalement cette commune ne connaît pas de problèmes d'alimentation en eau potable.  
Problème de qualité de l'eau sur deux UDI (Annexe 6).  
Les DUP ont été effectuées. Le rendement réseau est satisfaisant.

# Centuri

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j	
Centuri	Forage	Palombese	135	65	27	Port	1 (120 m <sup>3</sup> )	308	616	90%	52,36	104,72	53%	105%	
	Forage	Forci	100	28	47										
	Captage	Lugo	6,2	6,2	4	Village	1 (100 m <sup>3</sup> )	130	429		22,1	72,93	22%	73%	
	Captage	Figarella	4	2,5	4										
	Captage	Tuzzone	2	2	X										
	Forage	Orche	100	29	X										
	Forage	Cannelle	100	29	6										
	Forage	Ste Marie	20	17	8,5										
	Forage	Levilla	8	8	8,5										
			<b>467,2</b>	<b>178,7</b>			2 (220 m <sup>3</sup> )	<b>438</b>	<b>1045</b>	<b>90%</b>	<b>74,46</b>	<b>177,65</b>	<b>37%</b>	<b>89%</b>	





Carte 14 : Prélèvements de Centuri

**Consommation annuelle  
2022 SISPEA m3**

		<b>Remarques</b>
<b>28 590</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
50 370	30 105	Réserve théorique de 20 265 m3/an

Présence de beaucoup de forages et captages de faibles débits dont certains sont hors service.

Les UDI sont interconnectés, le rendement réseau selon le RPQS est bon et présente peu de perte en eau ;

Tous les UDI sont interconnecté, ce qui permet une répartition optimale des ressources.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2016) :

Amélioration rendement réseaux, maîtrise de la consommation, amélioration des ressources, assurer la sécurité et les besoins.

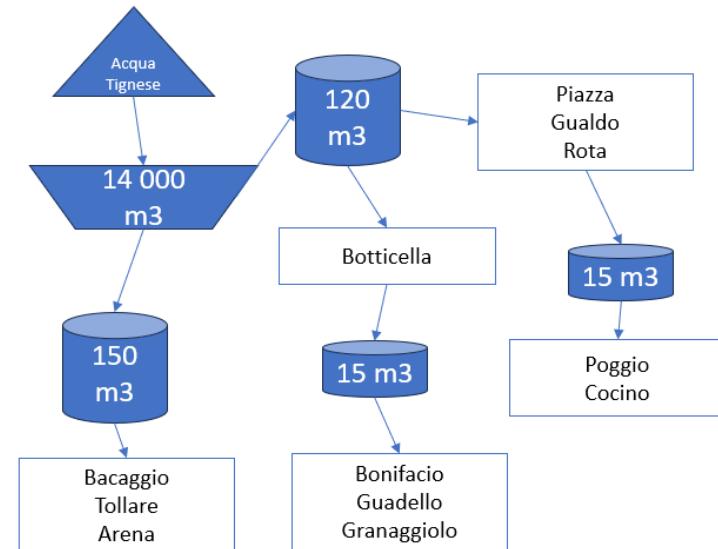
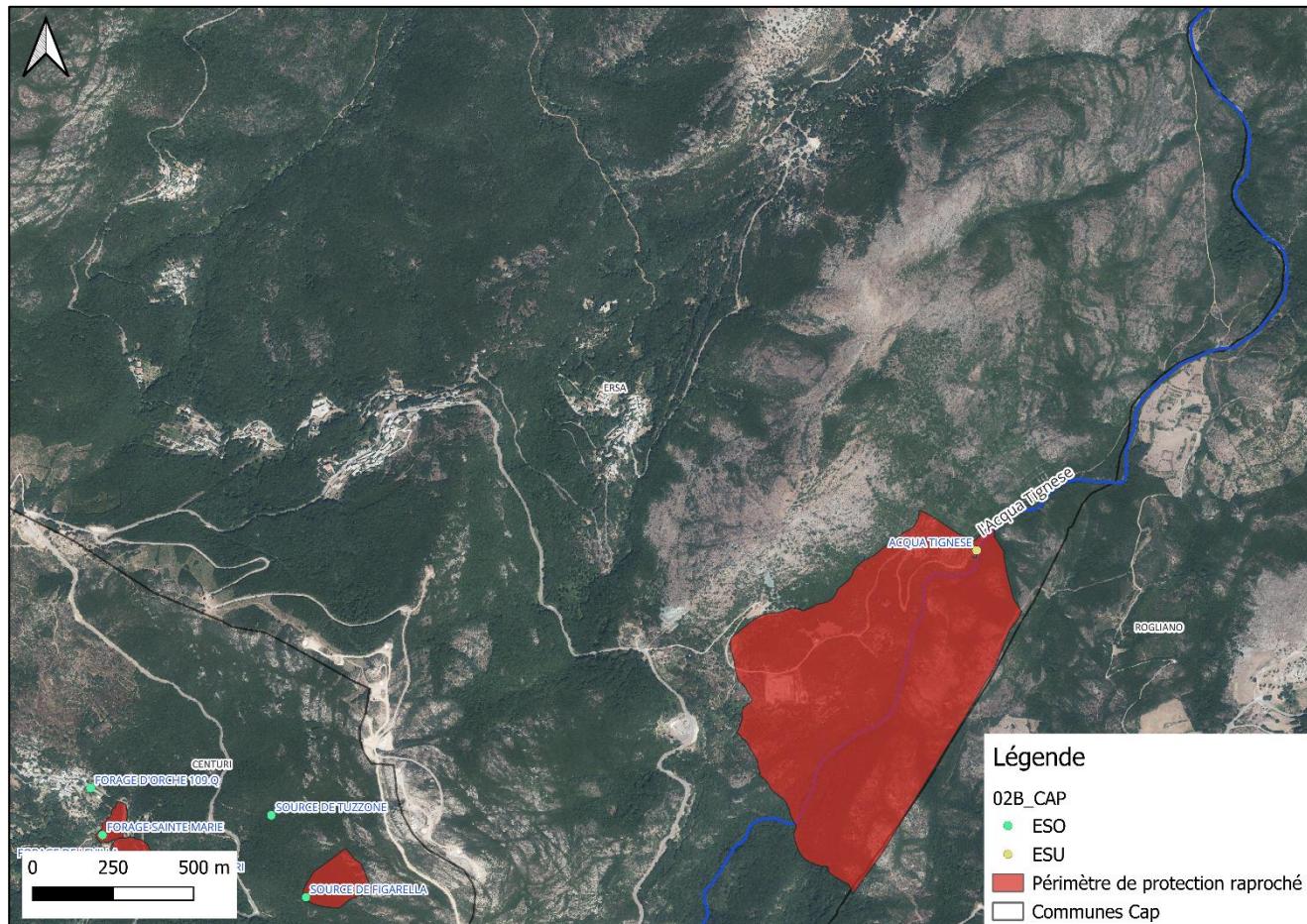
Travaux financés :

- Travaux urgent AEP (2017)
- ➔ Montant total financé toutes aides 278 293 €

# Ersa

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Ersa	Rivière	Acqua Tignese	7430	259,2	259,2	Ersa	5 (14 300 m <sup>3</sup> )	432	1000	85%	73,44	170	33%	75%

Dons rogliano 46 m<sup>3</sup>/j Rogliano



Carte 15 : Prélèvements de Ersa

<b>Consommation annuelle 2022 SISPEA m3</b>	<b>Exportation 2022 m3</b>	<b>Remarques</b>
25 220	8 086	
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
57 330 (Calculé sur 8 mois)	33 306	Le captage est interdit en période d'étiage

Projets identifiés dans le schéma directeur (2020) :

Réhabilitation prise en rivière, remise en service d'un ancien forage (Seccina), améliorer le rendement réseau, réhabilitation des réservoirs

Travaux financés :

- Réhabilitation réseau AEP (2021)
- Réhabilitation réservoir (2021)
- Réhabilitation réseau AEP (2023)

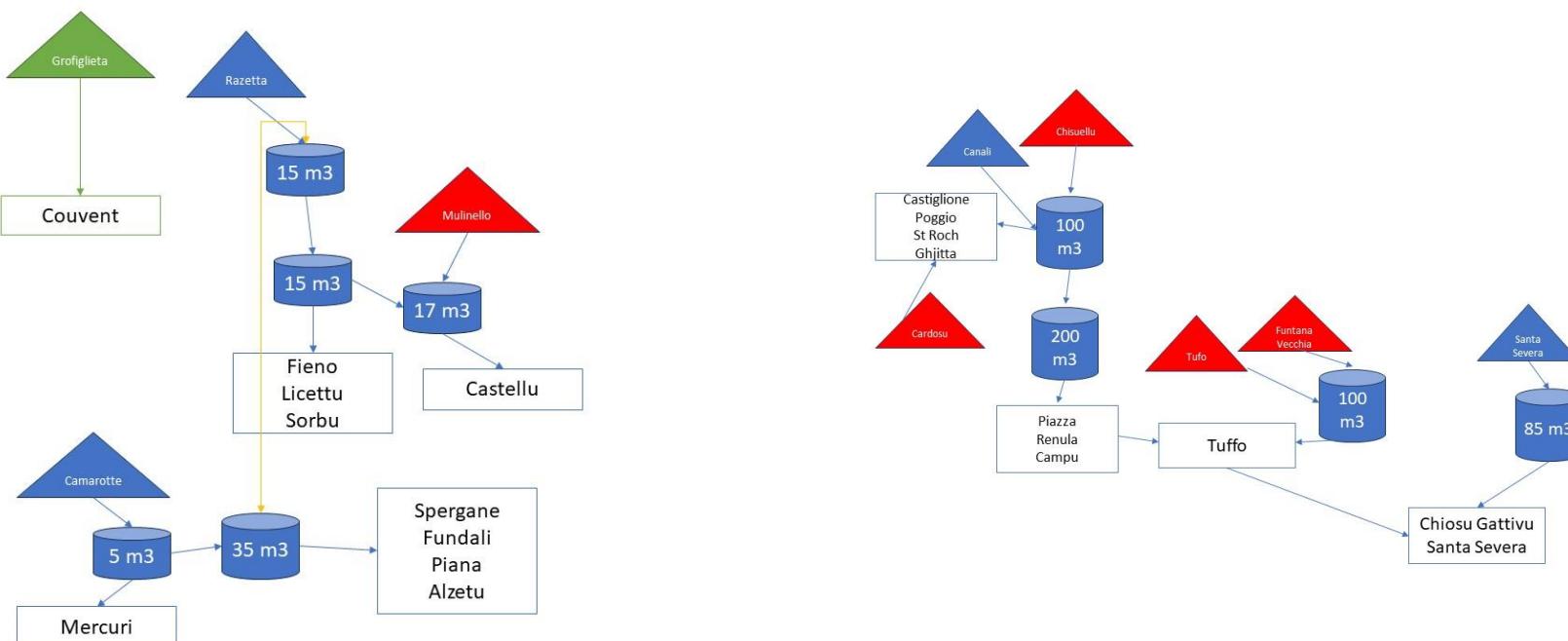
➔ Montant total financé toutes aides 1 470 600 €

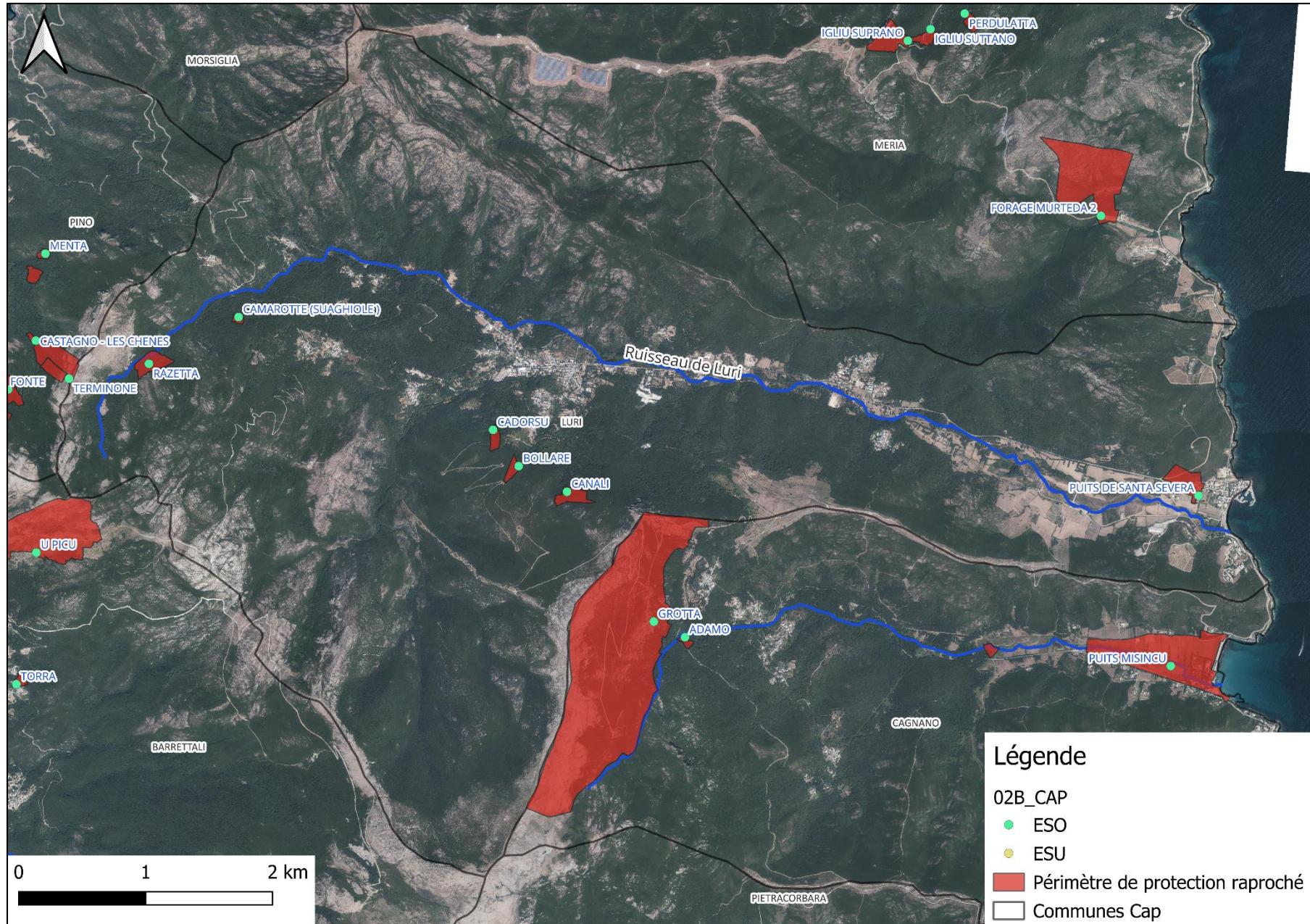
La seule ressource de la commune est l'Acqua Tignese.

Il serait intéressant de lancer une étude complémentaire sur l'Acqua Tignese afin de mieux connaître cette ressource (débit net, reconstitué...).

# Luri

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Luri	Captage	Razetta	345	238	205	Fieno - Liccetu - sorbu - castellu	3 (47 m <sup>3</sup> )	170	300	75%	28,9	51	18%	31%
	Captage	Canali	288	288	103	Castiglione - Poggio - tufo - Piazza - St Roch - Fiumicello - Renola - Campu-Ghjitta	3 (400 m <sup>3</sup> )	730	1320		124,1	224,4	151%	272%
	Forage	Santa severa	75	75	X	Santa severa - Chiosu gattivu	1 (85 m <sup>3</sup> )	307	700		52,19	119	37%	84%
	Captage	Camarotte	13	13	19,7	Mercuri - Spergane - fundali - Piana - Alzetu	2 (40 m <sup>3</sup> )	80	130		13,6	22,1	8%	12%
			<b>721</b>	<b>614</b>			<b>10 (579 m<sup>3</sup>)</b>	<b>1287</b>	<b>2450</b>		<b>218,79</b>	<b>416,5</b>	<b>53%</b>	<b>99%</b>





Carte 16 : Prélèvements de Luri

**Consommation annuelle  
2022 (mairie) m<sup>3</sup>**

		<b>Remarques</b>
<b>100 000</b>		/
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m<sup>3</sup></b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2019 à 2021 (Agence de l'eau) m<sup>3</sup></b>	<b>Remarques</b>
119 610	115 637	Ces deux calculs ne prennent pas en compte toutes les ressources, seulement celles soumises aux DUP

Projets identifiés dans le schéma directeur (2013) :

Réhabilitation réseau, construction nouveau réservoir, mise en place de compteurs.

Travaux financés :

- Protection et mise en conformité des captages d'eau potable (2021)
- Réhabilitation réseau AEP (2022 et 2023)
- Réhabilitation réseau AEP et construction réservoir (2023)
- Travaux STEP (DETR, 2023)
- DUP (Comité massif)

➔ Montant total financé toutes aides 1 256 748,27 €

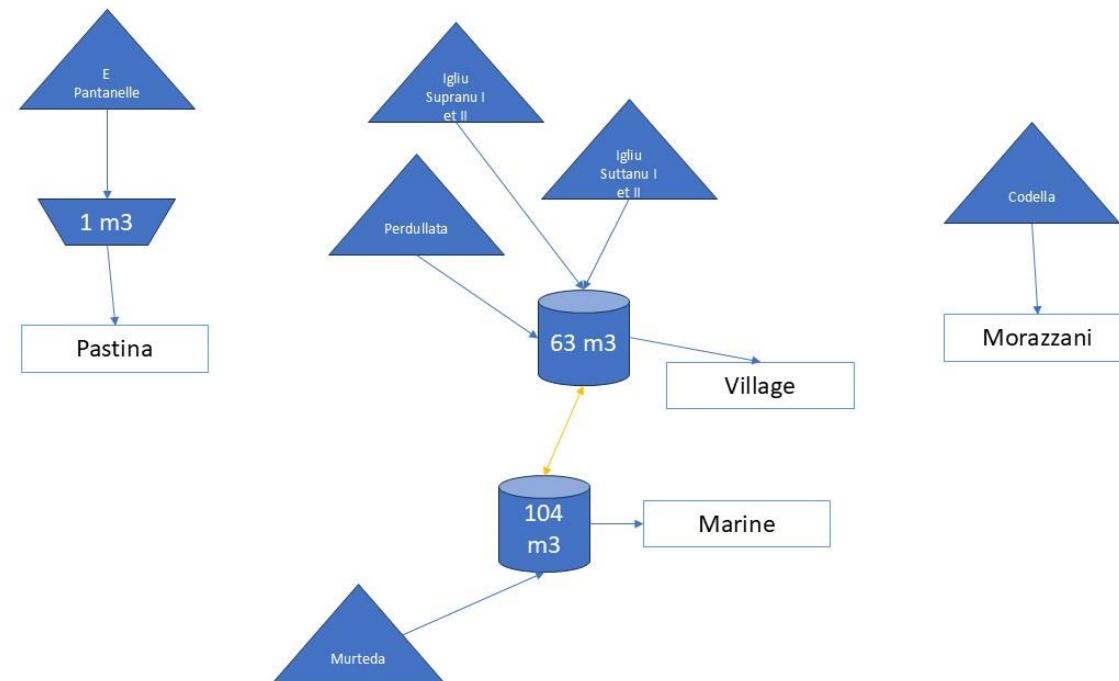
Les réseaux sont assez interconnectés, cela permet de sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune. Il en est de même pour la source de Caramotte qui bénéficie d'une interconnexion avec l'UDI de la source de Razetta, permettant la sécurisation de l'approvisionnement.

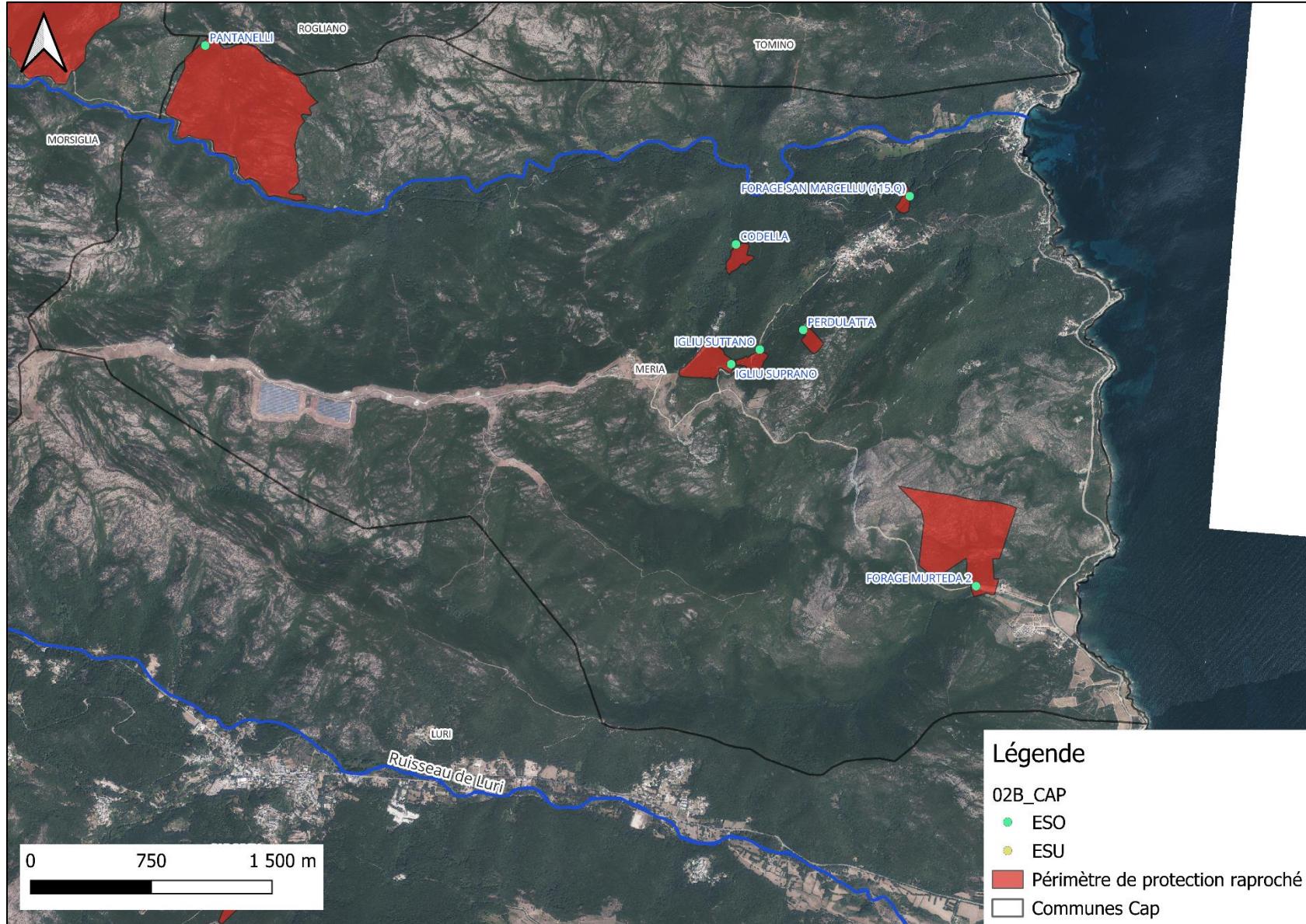
L'UDI Castiglione, Poggio, Tuffo, Piazzu, St Roch, Fiumicellu, Renola, Campu et Ghjitta est en tension.

# Meria

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j	
Meria	Captage	E Pantanelle	22,4	10	6	Pastina	1 (1m <sup>3</sup> )	0	10	69%	0	1,7	0%	37%	
	Captage	Codella	5	5	6	Morazzani	0	4	4		0,68	0,68	15%	15%	
	Captage	Perdullata	10	10	8	Village marine	2 (167 m <sup>3</sup> )	230	366		39,1	62,22	44%	70%	
	Captage	Iglu Supranu 1 et 2	12	10	12										
	Captage	Iglu Suttanu 1 et 2	16	16	14										
	Forage	Morteda	120	120	82		3 (168 m <sup>3</sup> )	234	380		39,78	64,6	30%	41%	
			<b>185,4</b>	<b>171</b>	<b>128</b>										

Il est à noter que les sources diminuent d'année en année.





Carte 17 : Prélèvements de Meria

**Consommation annuelle  
2022 SISPEA m3**

		<b>Remarques</b>
<b>15 779</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
46 720	24 466	Réserve théorique de 22 254 m3/an

Exportation de 2 000 m3 en 2022 (RPQS)

Les deux réseaux principaux sont interconnectés.

Toutes les DUP sont à jours.

Pas de projets particuliers sur cette commune.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2015) :

Réhabilitation réseau, réhabilitation captages.

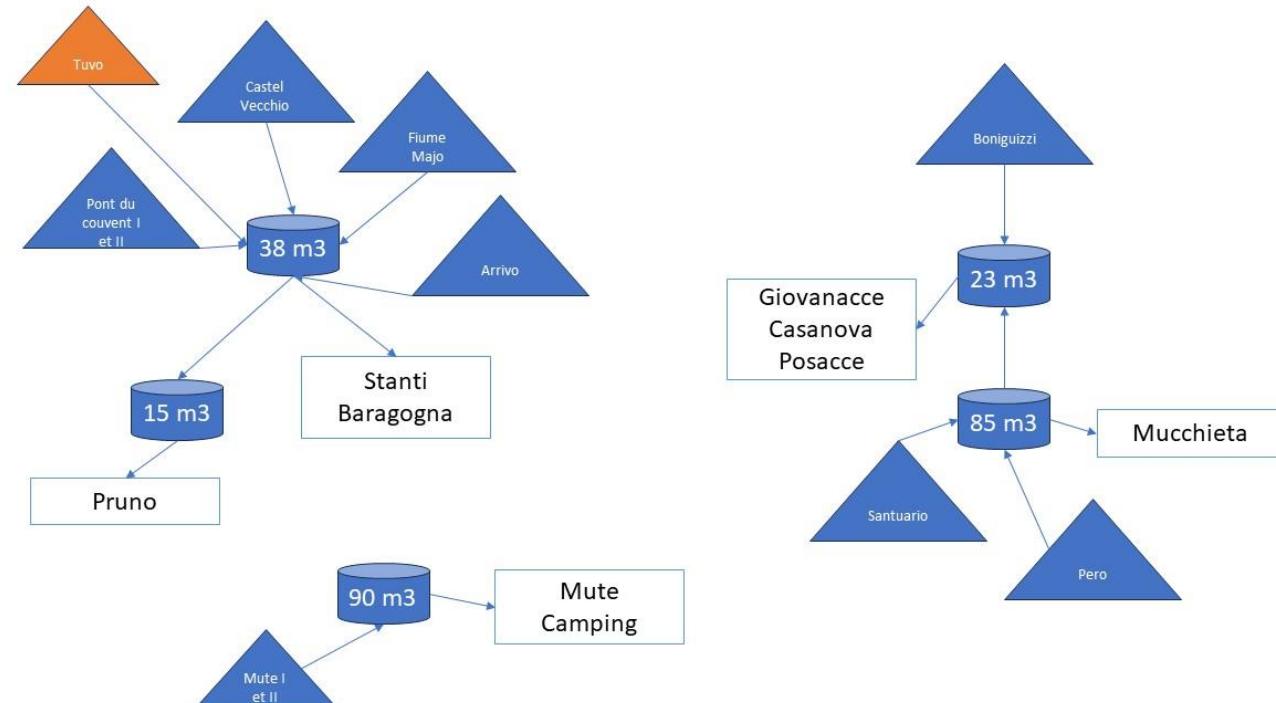
Travaux financés :

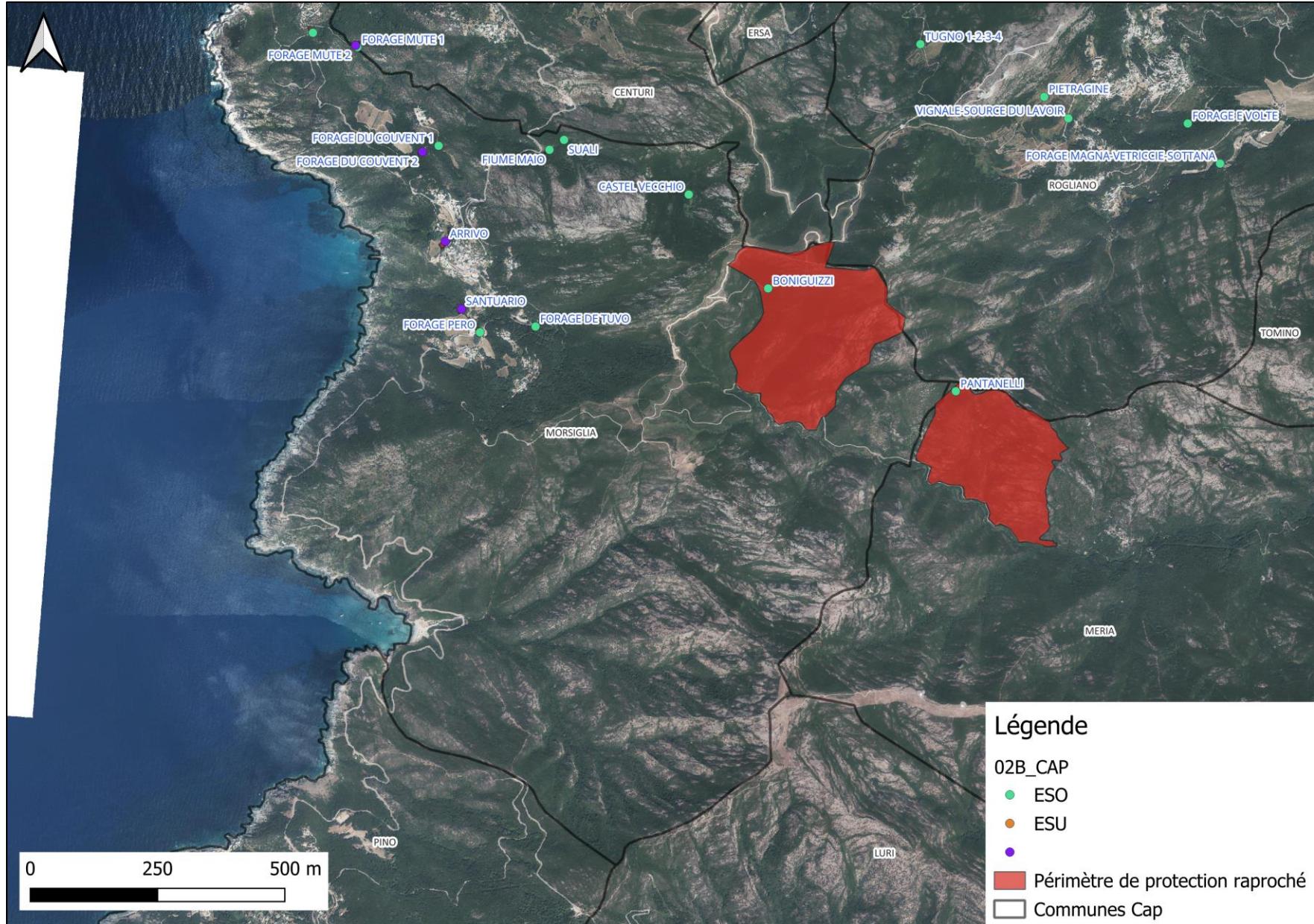
- Diagnostic et schéma directeur assainissement (2020)
- Réhabilitation STEP (2020)
- Réhabilitation réservoirs (2020)

➔ Montant total financé toutes aides 706 150 €

# Morsiglia

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j		
Morsiglia	Forage	Mute 1	72	60	4,9	Mute	1 (90 m <sup>3</sup> )	42	150	90%	7,14	25,5	106%	379%		
	Forage	Mute 2	113	113	2,5						15,3	76,5	42%	210%		
	Forage	Couvent 1	120	105	6,7						6,8	42,5	52%	322%		
	Forage	Couvent 2	115	75	20						29,24	144,5	67%	304%		
	Captage	Castel Vecchio	14,4	0	X	Pianasca - Pruno	2 (53 m <sup>3</sup> )	90	450							
	Captage	Fiume Majo	21,6	0	6,7											
	Captage	Arrivo	43,2	43	6,7											
	Captage	Boniguzzi	5	5	3,6											
	Captage	Santorio	26,4	26,4	3,6	Mucchietta - Sundi	2 (108 m <sup>3</sup> )	40	250							
	Forage	Pero	48	24	7,3											





Carte 18 : Prélèvements de Morsiglia

**Consommation annuelle  
2022 RPQS m3**

		<b>Remarques</b>
<b>10 943</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
22 630	14 532	Les ressources se tarissent en été

Selon les calculs la commune est en tension durant l'été mais il faudrait revoir certaines DUP estimées basses car les ressources sont présentes.

Il faut trouver de nouvelles ressources ou développer les interconnections.

Il y a trois réseaux distincts.

Il manque 1 DUP sur 10.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2013) :

Réhabilitation réseau, réhabilitation captages, amélioration rendement réseaux.

Travaux financés :

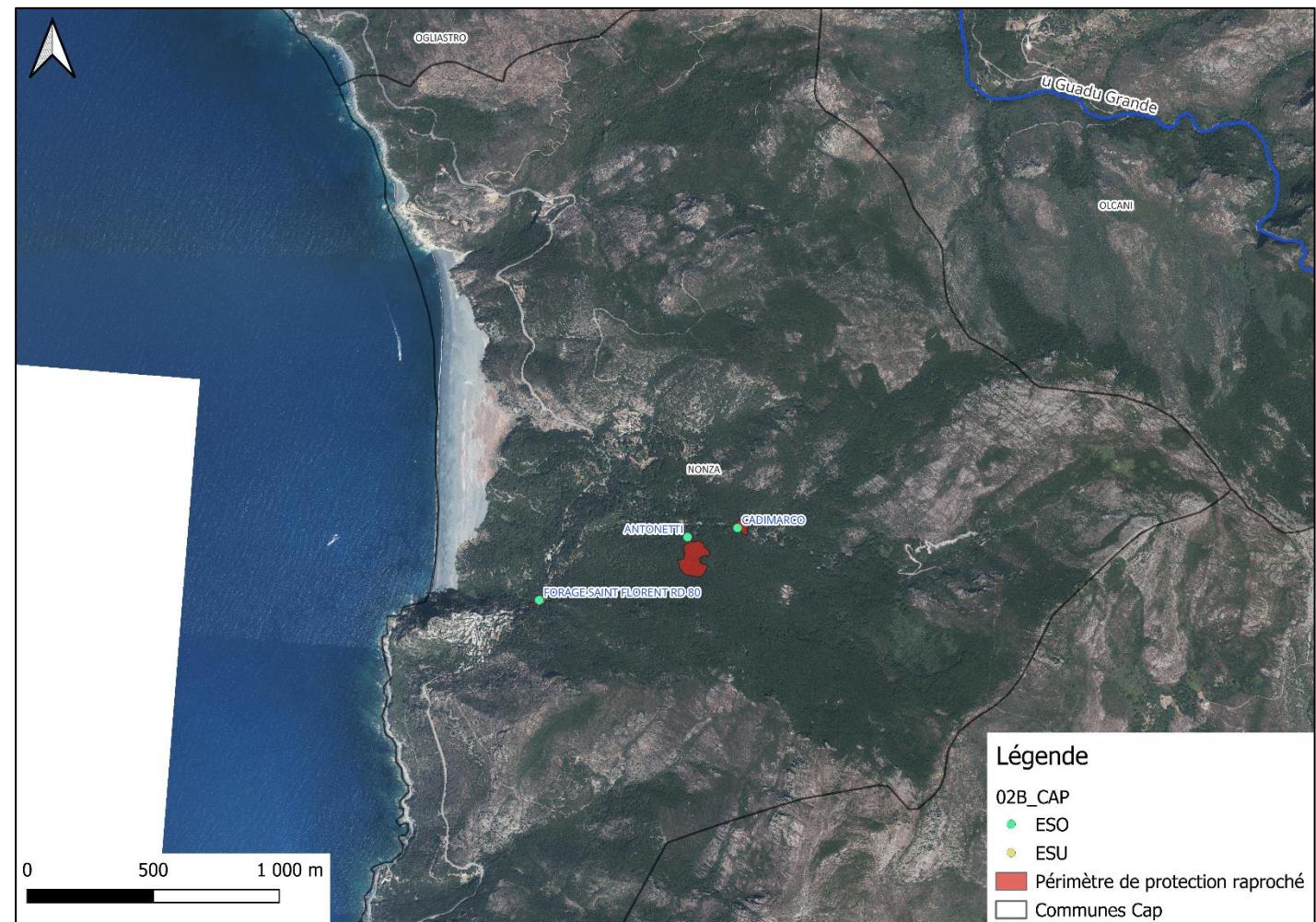
- Travaux réseaux AEP (2017)
- Réhabilitation réseau STEP
- Travaux réseaux AEP (Comité de massif, 2022)
- Travaux urgent AEP (DQ, 2022)

➔ Montant total financé toutes aides 890 906,80 €

# Nonza

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Nonza	Captage	Castagni	30	30	30	Nonza	1 (120 m <sup>3</sup> )	176	500	83%	29,92	85	29%	83%
	Captage	Cadimarco	14	14	14									
	Captage	Antonetti	6	6	6									
	Forage	Saint Florent	70	70	70									
			<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			<b>176</b>	<b>500</b>	<b>83%</b>	<b>12,07</b>	<b>85</b>		

Schéma non disponible



Carte 19 : Prélèvements de Nonza

**Consommation annuelle  
2022 SISPEA m3**

		<b>Remarques</b>
<b>12 820</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
43 800	15 440	Réserve théorique de 28 360 m3/an

Pas d'informations sur le fonctionnement des UDI.

DUP à jour.

Pas de problèmes particuliers sur cette commune.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2009) :

Réhabilitation réseau, réhabilitation captages, amélioration rendement réseaux.

Travaux financés :

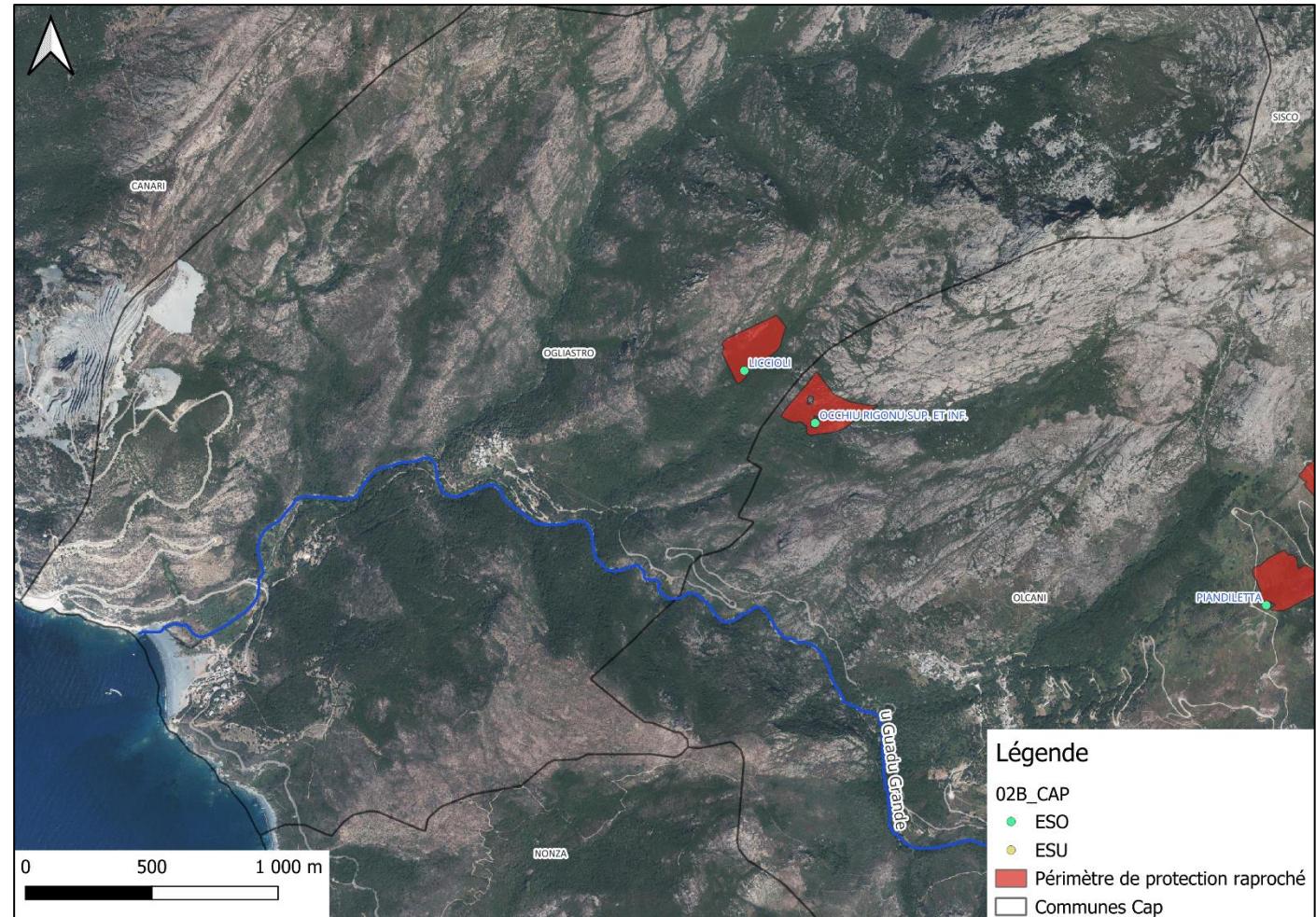
- Diagnostic et schéma directeur d'assainissement (2021)
- Travaux AEP (DQ, 2021)
- Travaux captages (DQ, 2021)
- Sécurisation ressource (DQ, 2021)

➔ Montant total financé toutes aides 47 146,00 €

## Ogliastro

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Ogliastro	Captage	Liccioli	49	49	49	Ogliastro	2 (160 m <sup>3</sup> )	189	450	89%	32,13	76,5	32%	76%
	Captage	Occhiu Rigone	63	63	63									
			<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>		<b>2 (160 m<sup>3</sup>)</b>	<b>189</b>	<b>450</b>	<b>89%</b>				

Schéma non disponible



Carte 20 : Prélèvements d'Ogliastro

**Consommation annuelle  
2022 SISPEA m3**

**Remarques**

<b>5 627</b>		Différences de données RPQS/AERMC
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
40 880	6 005	Commune très excédentaire

Pas d'informations sur le fonctionnement des UDI.

**Le captage d'Occhiu Rigone se trouve sur la commune de Olcani, mais le maître d'ouvrage est la commune d'Ogliastro.**

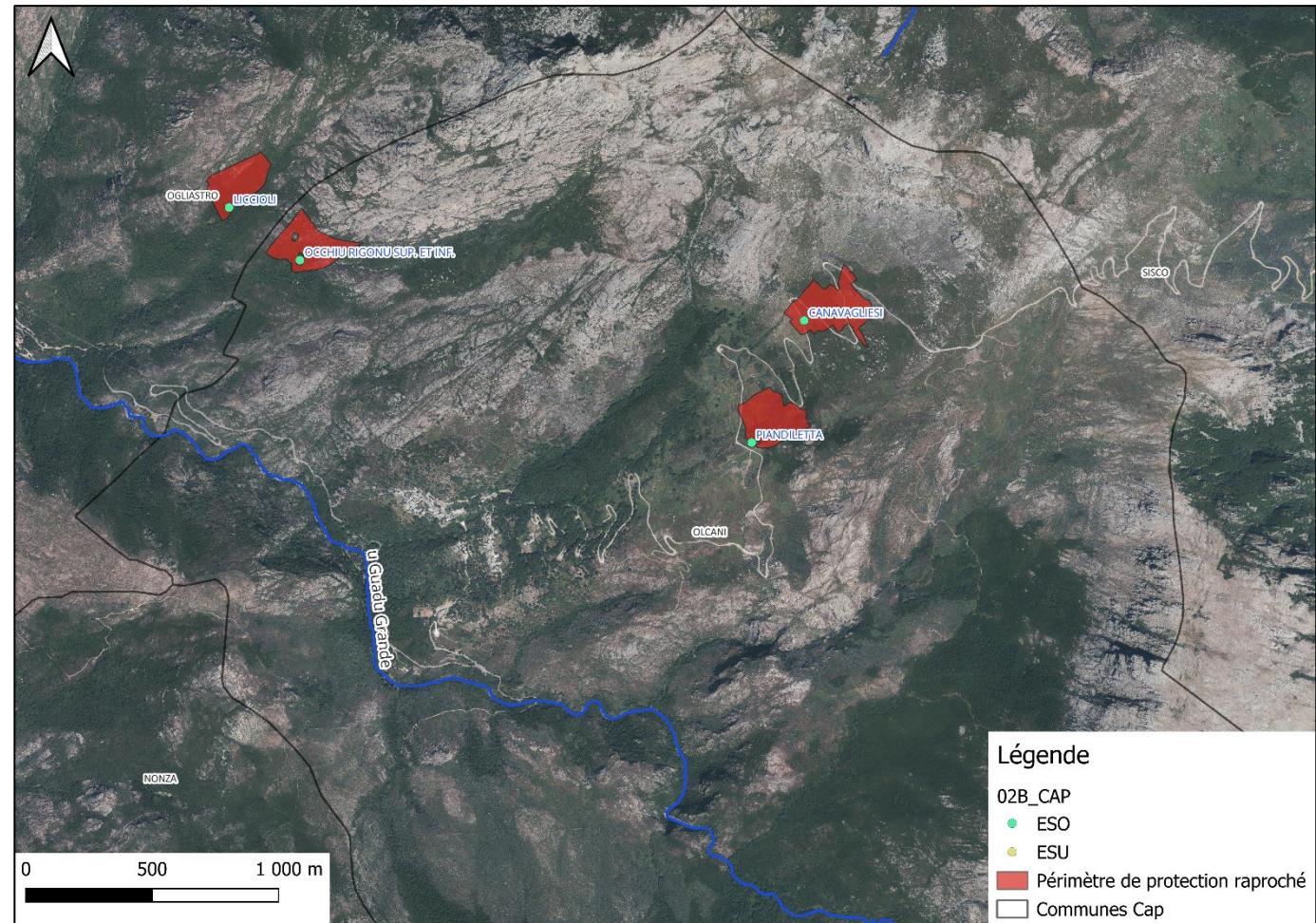
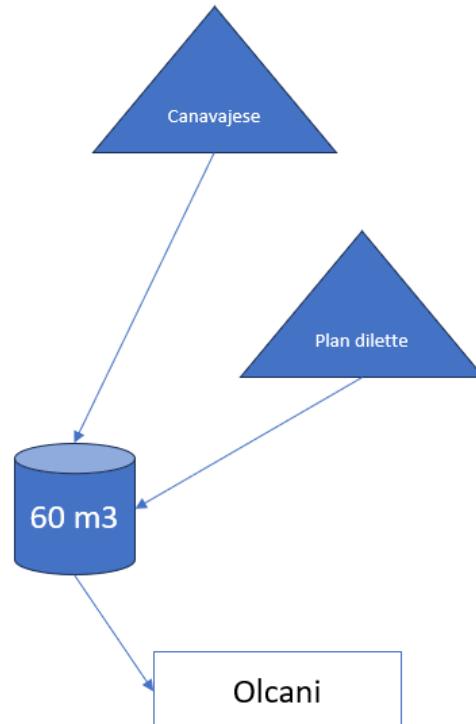
La commune ne connaît pas de problèmes d'approvisionnement en eau potable car selon les données même si elles diffèrent, cela met en lumière que cette commune n'est pas en danger actuellement face à l'alimentation en eau potable.

Pas de projets particuliers, mis à part de faire schéma directeur qui est en cours.

Schéma directeur en cours  
Travaux financés :  
- Diagnostic et schéma directeur AEP (2021)  
  
➔ Montant total financé toutes aides 11 700 €

# Olcani

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Olcani	Captage	Canavajese	70	52	48	Olcani	1 (60 m <sup>3</sup> )	138	180	80%	23,46	30,6	23%	31%
	Captage	Pian-Dilette	67	67	72									
			<b>137</b>	<b>119</b>	<b>120</b>		<b>1 (60 m<sup>3</sup>)</b>	<b>138</b>	<b>180</b>					



Carte 21 : Prélèvements d'Olcani

Consommation annuelle m3 (calculée)	Consommation annuelle 2022 RPQS m3	Remarques	La commune ne connaît pas de problèmes d'approvisionnement en eau potable.
7 545	Non disponible		Pas de projet particulier.
Disponibilité en eau totale (DUP) en m3	Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2019 à 2021 (Agence de l'eau) m3	Remarques	
43 800	11 107	Réserve théorique de 32 693 m3/an	

Projets identifiés dans le schéma directeur (2021) :

Réhabilitation réseau, pose de compteurs.

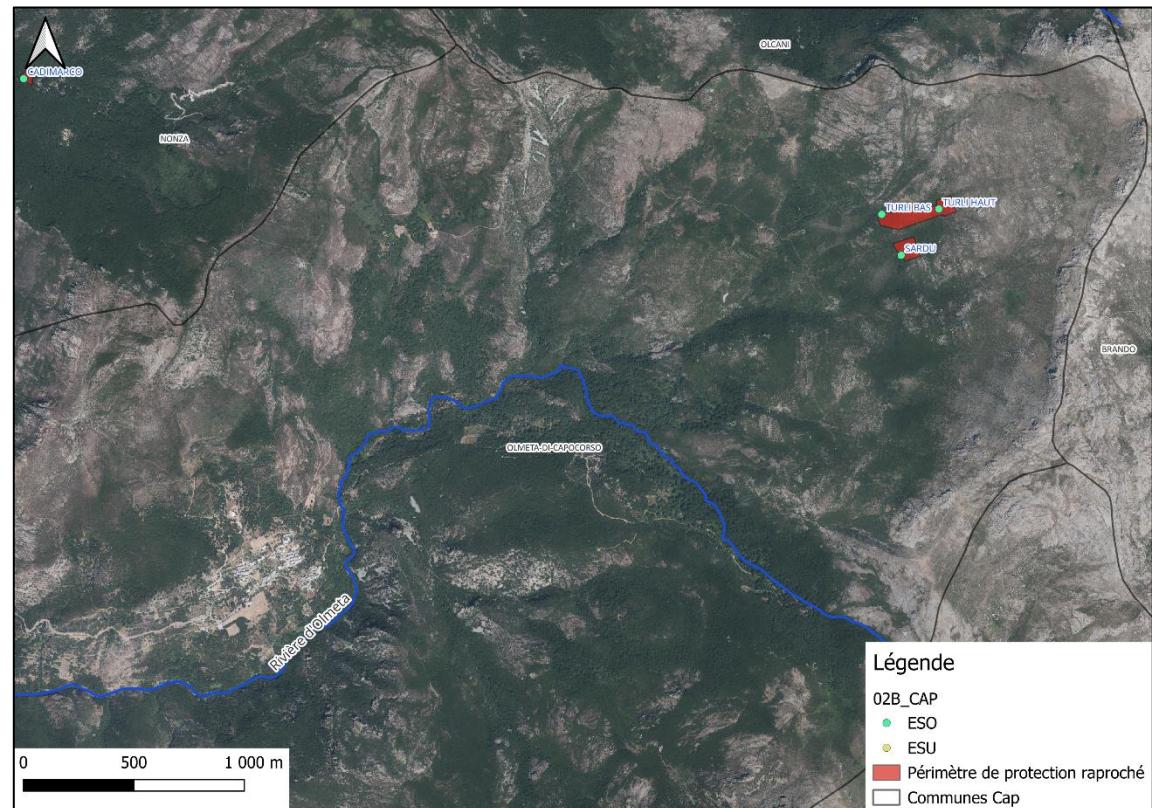
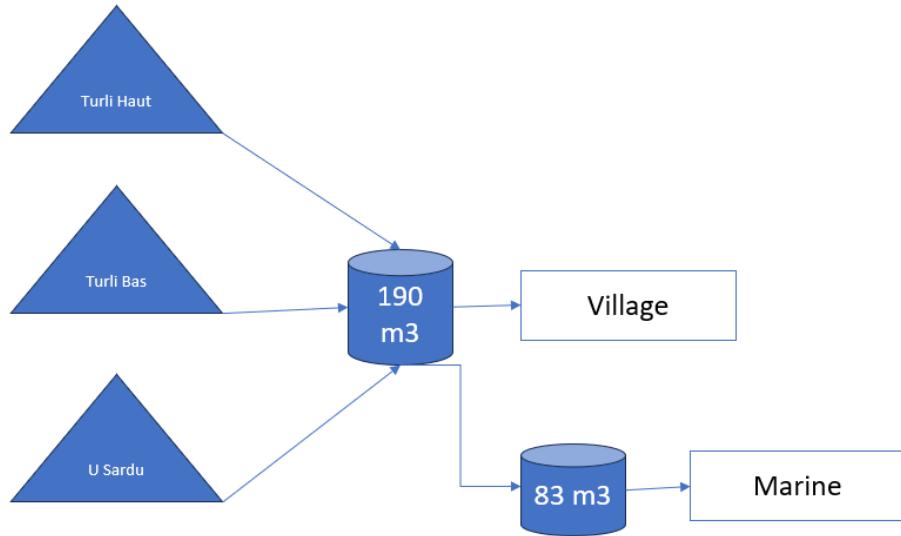
Travaux financés :

- Diagnostic et SDAEP (2016)
- Diagnostic et schéma directeur d'assainissement (2017)
- Réhabilitation réseau AEP (2022)
- Reprise réseau AEP (DQ, 2020)

➔ Montant total financé toutes aides 416 931,00 €

## Olmeta di Capocorso

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Olmeta du Cap	Captage	Turli Haut	245	71	37	Village - Marine	2 (273 m <sup>3</sup> )	221	420	90%	37,57	71,4	44%	84%
	Captage	Turli Bas			25									
	Captage	U Sardu			31									
			<b>245</b>	<b>71</b>	<b>93</b>		<b>2 (273 m<sup>3</sup>)</b>	<b>221</b>	<b>420</b>	<b>90%</b>				



Carte 22 : Prélèvements d'Olmeta du Cap

**Consommation annuelle  
2022 mairie m3**

		<b>Remarques</b>
<b>31 827</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 compteurs mairie m3</b>	<b>Remarques</b>
33 945	83 101	Réserve théorique de 45 990m3/an

Projets identifiés dans le schéma directeur (2018) :

Réhabilitation réseau, réhabilitation captages, réhabilitation réservoirs.

Travaux financés :

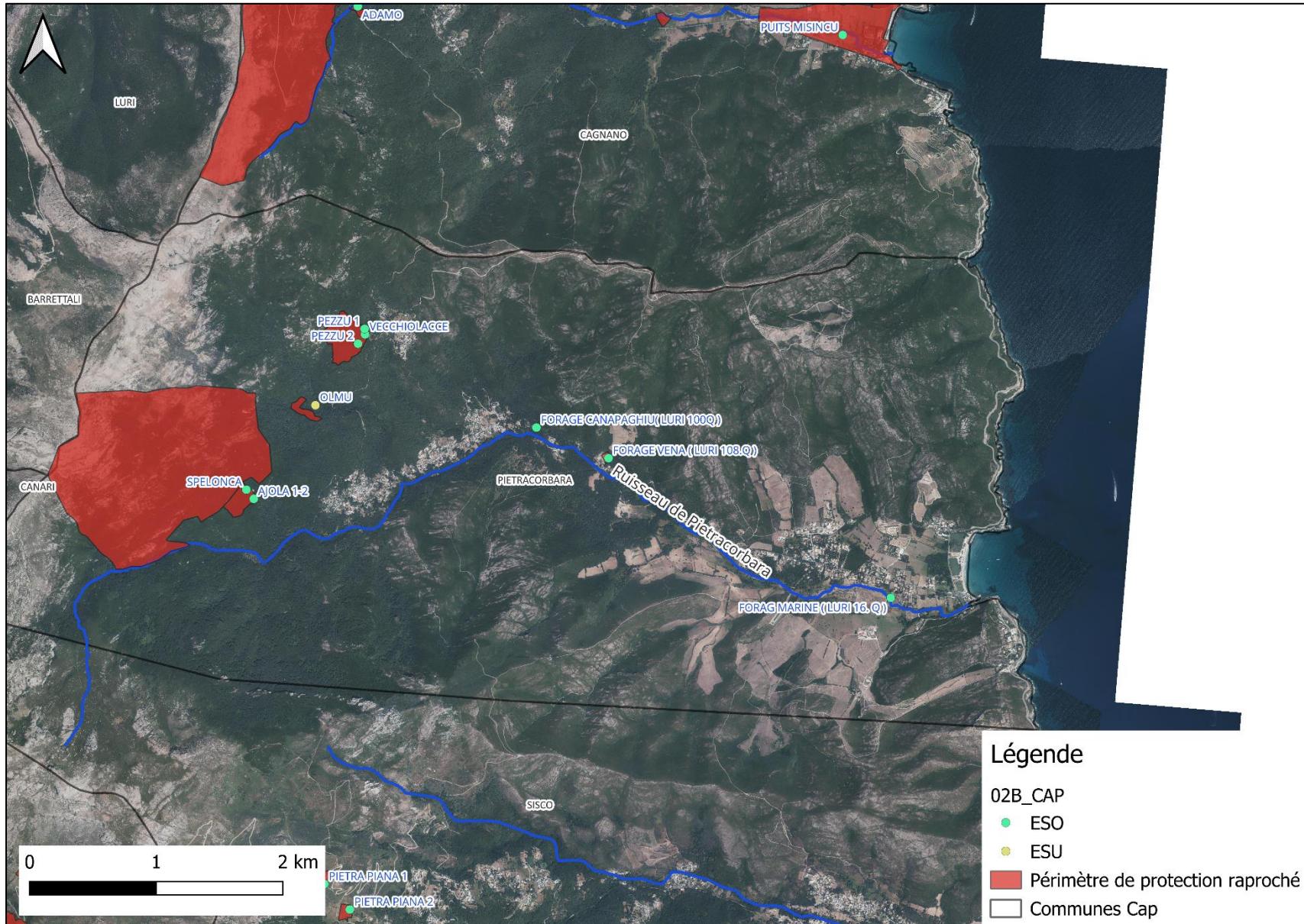
- Diagnostic et SDAEP (2016)
- Réhabilitation réseau AEP (2021)
- Réhabilitation tronçon de collecte (2021)
- Réfection AEP (DETR, 2023)
- Dispositif compteurs anti-incendie (Comité de massif, 2022)
- Extension réseau assainissement (Comité de massif)

➔ Montant total financé toutes aides 2 052 536,59 €

## Pietracorbara

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau (2011)	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j	
Pietracorbara	Rivière	Olmo	328	60	60	Piedmont	Plaine	7 (780 m <sup>3</sup> )	939	2000	60%	159,63	340	41%	87%
	Captage	Pezzu 2	50	50	50										
	Captage	Alghjola	31,5	31,5	31,5										
	Captage	Spelunca	31,5	31,5	31,5										
	Captage	Vecchiolacce	60	60	60										
	Forage	Piano	101	101	71										
	Forage	Canapajo	50	50	50										
	Forage	Vena	100	100	71										
	Forage	Pietra Tonda	228	228	124,6										
			<b>980</b>	<b>712</b>	<b>549,6</b>		<b>7 (780 m<sup>3</sup>)</b>	<b>939</b>	<b>2000</b>	<b>60%</b>					

Schéma non disponible



Carte 23 : Prélèvements de Pietracorbara

Consommation annuelle m3 (calculée)	Consommation annuelle 2022 RPQS m3	Remarques
68 206	Non disponible	
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
200 604	211 338	Une UDI sous tension mais pas encore de données disponibles. Refaire schéma directeur (2011) car il manque beaucoup de nouvelles ressources Le rendement estimé est de 60% suit aux travaux de 2022 cela n'apparaît pas dans le tableau à coté car les travaux ont été réalisés après la récupération des données.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2011) :

Réhabilitation réseau, augmenter la capacité de stockage.

Travaux financés :

- Réhabilitation réseau AEP (2022)
- Equipement de compteurs d'eau individuels (DETR, 2022)
- Pose de compteurs d'eau (DQ, 2022)

➔ Montant total financé toutes aides 469 175,65 €

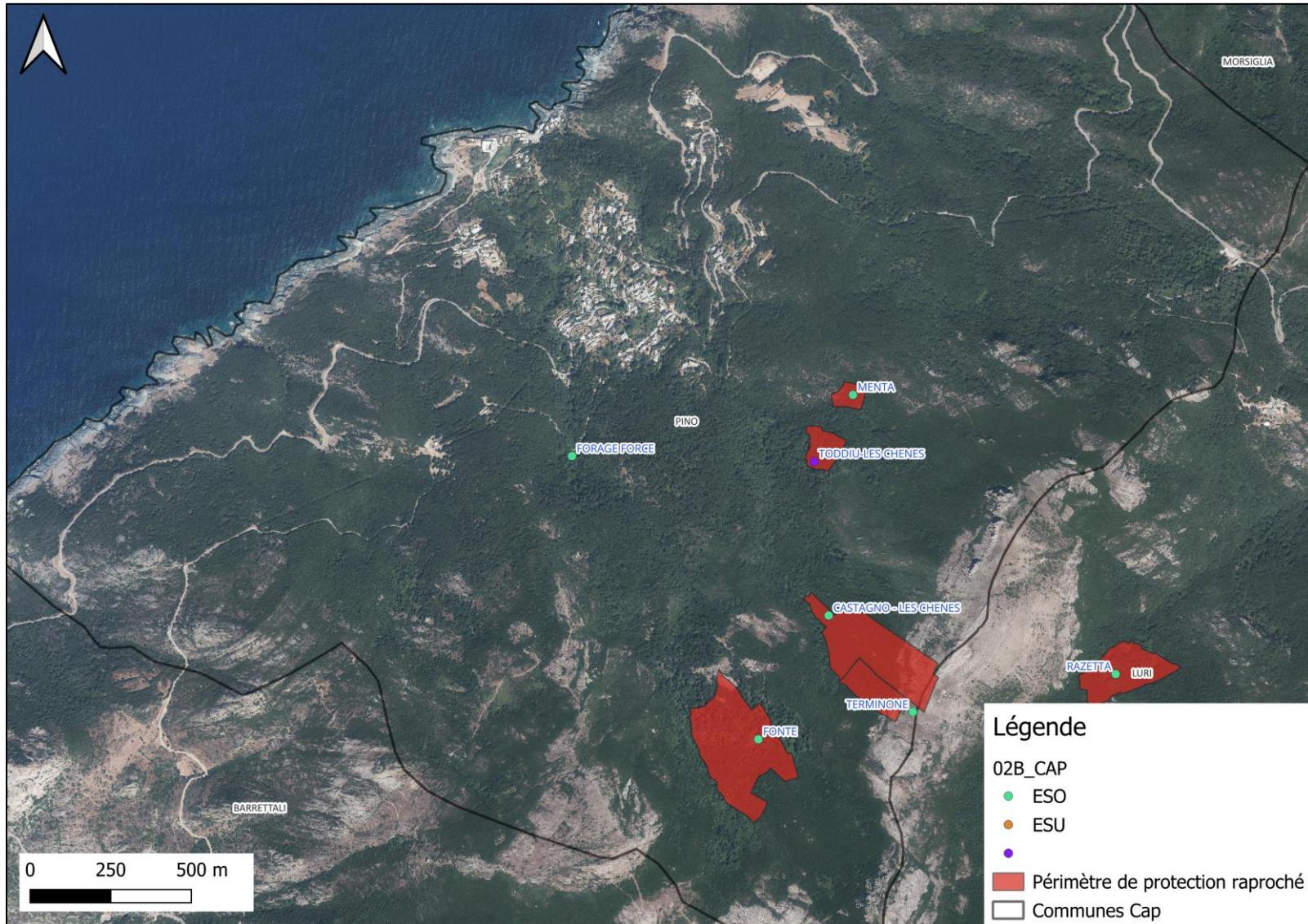
# Pino

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Pino	Captage	Apport Barrettali		45	X	X	4 (380 m <sup>3</sup> )	313	500	90%	53,21	85	Indisponible	83%
	Captage	Castagno		67	X	Metimo - Tagliato - Ciocce								
	Captage	Fonte			X									
	Captage	Terminone			X	Casuccio - Marine - Raffalacce								
	Captage	Toddiu			X									
	Captage	Les chênes			X	Pino - Soprano - Lavonese - Serra								
	Captage	Menta			X									
	Forage	Force			X	4 (380 m <sup>3</sup> )	313	500	90%					

Schéma non disponible

Débit étiage mois d'aout 2022 : 87 m<sup>3</sup>/j

Débit étiage mois d'aout 2023 : 47 m<sup>3</sup>/j



Carte 24 : Prélèvements de Pino

Consommation annuelle 2022 RPQS m3	Volume acheté à Barrettali 2022 m3	Remarques
<b>26 200</b>	744	Absence de DUP et de schéma directeur.
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
Non disponible	28 708	Il est nécessaire de réaliser un schéma directeur ainsi que de faire les DUP.  La commune bénéficie de l'apport de Barrettali ce qui sécurise son apport en eau potable. Sans cet apport, sur les années sèches, la commune pourrait se retrouver en manque d'eau.

Schéma directeur en cours

Travaux financés :

- Recherche et restauration de captages (DETR, 2022)
- Installation d'un système d'assainissement autonome au couvent de San Francescu (DETR, 2023)
- Refection réseau AEP (DQ, 2021)
- Recherche et restauration captages (DQ, 2022)
- DUP (comité de massif)

➔ Montant total financé toutes aides 64 509,00 €

# Rogliano

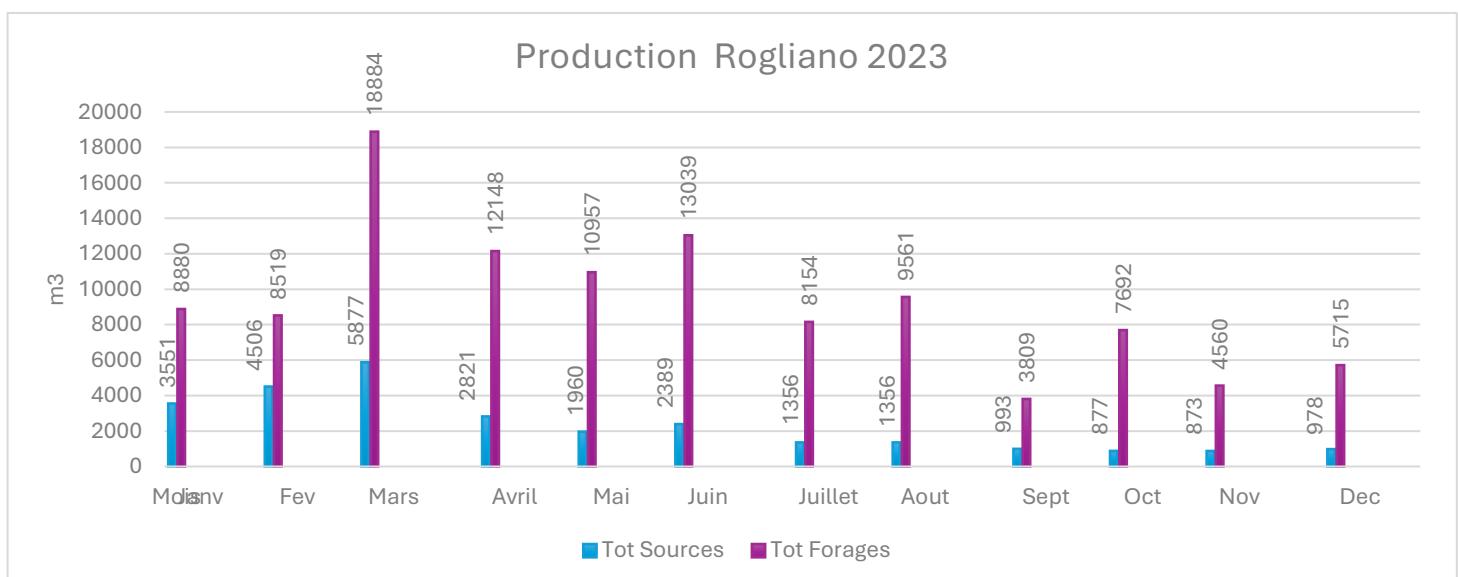
La commune possède 5 captages et 4 forages actifs. Les données 2022 des ressources propres de la commune sont :

Commune	Type de prélèvement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Volume produit par les ressources 2022 (m <sup>3</sup> /j)	Volume produit par les ressources 2022 (m <sup>3</sup> /an)	Total volume produit par les ressources par UDI (m <sup>3</sup> /an)	UDI alimentés	Réservoir	
Rogliano	Forage	Magna suttana	164	49	18 001	38 472	Macinaggio - Manicca	2 (47 650 m <sup>3</sup> )	
	Forage	St Pancrace	147	56	20 471				
	Captage	Tugnu haut		44,8	16 348	34 729	Village		
	Captage	Tugnu bas							
	Captage	Ergali							
	Forage	Pentulu	132	34	12 515				
	Forage	Butiglione	173	16	5 866				
	Captage	Pietragine		13	4 793	4 793	Vignale - Magna		
	Captage	Lavoir							
			<b>702</b>	<b>212,8</b>	<b>77 994</b>	<b>77 994</b>		<b>7 (47 828 m<sup>3</sup>)</b>	

Forages	2021	2022	2023
Magna Suttana	12 961	18 001	10 918
Saint Pancrace	25 313	20 471	25 840
Pentulu	8 660	12 515	16 430
Butiglione	5 380	5 866	5 542
<b>Tot Forages</b>	<b>52 314</b>	<b>56 853</b>	<b>58 730</b>
<b>Tot Sources</b>	<b>39 901</b>	<b>21 141</b>	<b>27 537</b>
<b>Tot général</b>	<b>92 215</b>	<b>77 994</b>	<b>86 267</b>

Si l'on compare les productions des ressources entre 2016 et 2023, on remarque que les volumes produits par les sources ont tendance à diminuer (-31% entre 2021 et 2023). Les volumes des sources diminuent durant la période d'étiage (mai à septembre).

Néanmoins, la production des forages reste assez constante avec même une augmentation entre 2021 et 2023 de 12% en moyenne. Les volumes produits par les forages ne diminuent pas durant la période estivale (mai à septembre), il n'y a donc pas de problème d'étiage sur les forages.



Commune	Type de prélevement	Nom	2021		2022		UDI alimentés	
			Volume produit par les ressources (m3/an)					
Rogliano	Forage	Magna suttana	12 961	38 274	18 001	38 472	Macinaggio - Manicca	
	Forage	St Pancrace	25 313		20 471			
	Captage	Tugnu haut	30 743	44 783	16 348	34 729		
	Captage	Tugnu bas						
	Captage	Ergali			12 515			
	Forage	Pentulu	8 660		5 866			
	Forage	Butiglione	5 380					
	Captage	Pietragine	9 158		4 793	4 793	Vignale - Magna	
	Captage	Lavoir						
			92 215	92 215	77 994	77 994		

Si l'on calcule les besoins ressources 2022 (hors import/export, usine et stockage), le bilan correspond à :

Commune	UDI alimentés	Réservoir	Ressources R	Distribué D	Besoins B	Bilan R-D par UDI m3/an*
			Volume produit par les ressources (m3/an)	Volume distribué m3/an	Volume facturé m3/an	
Rogliano	Macinaggio - Manicca	2 (47 650 m3)	38 472,00	63 264,00	47 543,00	-24 792,00
	Village	3 (143 m3)	34 729,00	17 570,00	9 637,00	17 159,00
	Vignale - Magna	2 (35 m3)	4 793,00	10 970,00	7 338,00	-6 177,00
		7 (47 828 m3)	77994	91804	64518	-13 810,00

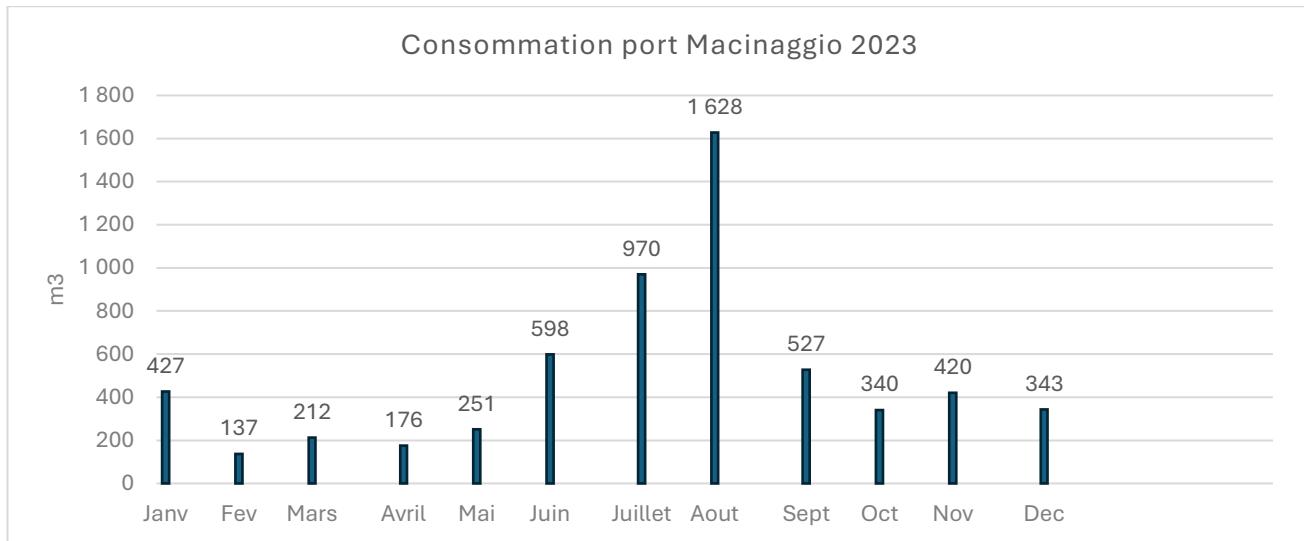


\*Le réseau de la commune étant entièrement interconnecté, ce calcul n'est pas le plus significatif, il faut regarder le bilan total, soit un manque de 13 810 m<sup>3</sup>/an.

### Les ressources propres de la commune ne couvrent donc pas les besoins.

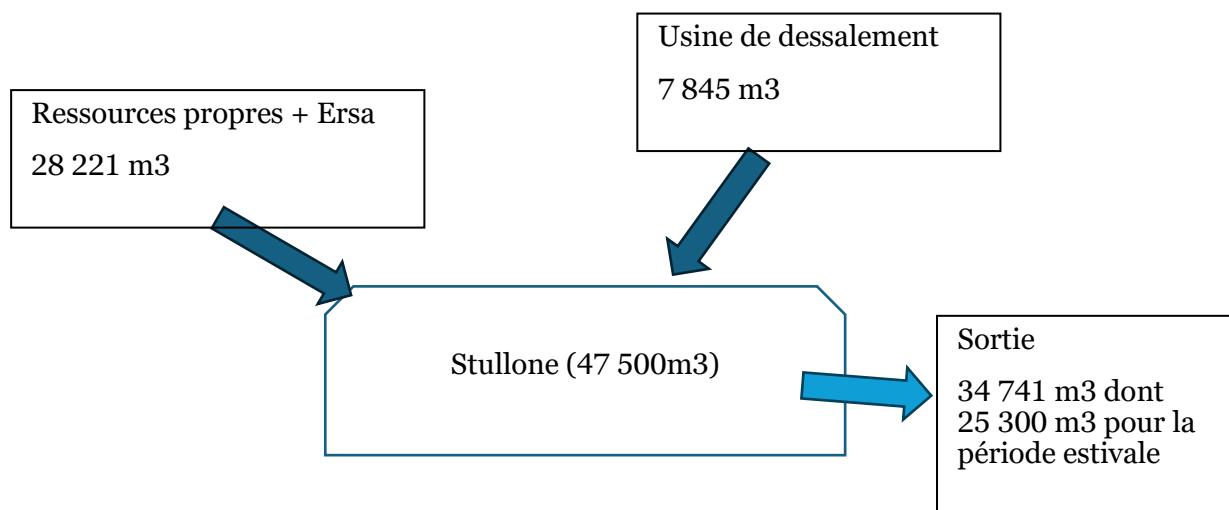
Il est à noter que deux forages (stade et vigne Luggi) sont HS depuis 2018 car la STEP a été construite trop proche de ces derniers. Cela produit une perte de ressource annuelle de 7 000 m<sup>3</sup>. Avec 565 habitants l'hiver et 2000 l'été (4 mois), la consommation moyenne par habitant est donc de 0,17 m<sup>3</sup>/j ce qui est une consommation moyenne correcte.

Un autre gros poste de besoin en eau est le port qui a consommé en 2023, 6 029 m<sup>3</sup> d'eau avec un pic durant les mois d'été.



❖ Avec l'usine de dessalement

La réserve de Stullone d'une capacité totale de 47 500 m<sup>3</sup>, se remplit principalement par les ressources propres de la commune en période hivernale. En effet, ces excédents sont issus des volumes de trop pleins des réservoirs de Saint Pancrace et d'Olivu. Ainsi que des apports de l'usine de dessalement et de Ersa.



Plus globalement, l'usine de dessalement a été mise en fonctionnement en octobre/novembre et a produit 12 455 m<sup>3</sup> dont 7 845 m<sup>3</sup> destinés à la réserve de Stullone. Selon les consommations et les niveaux de remplissage, on remarque que l'usine a permis de sécuriser l'apport de la réserve en période d'automne, faisant suite à une sécheresse annuelle des ressources propres de la commune.

En 2022, le remplissage a été le suivant :

	Remplissage m3	Apport m3	Conso m3
Janvier	11900	28221	
Février			
Mars			
Avril			200
Mai	27300		
Juin			
Juillet			25300
Août			
Septembre			
Octobre	2000	7845	9641
Novembre			
Décembre	6800		
			36066
			35141

Le bilan total de fonctionnement de Rogliano pour les années 2021 et 2022 est :

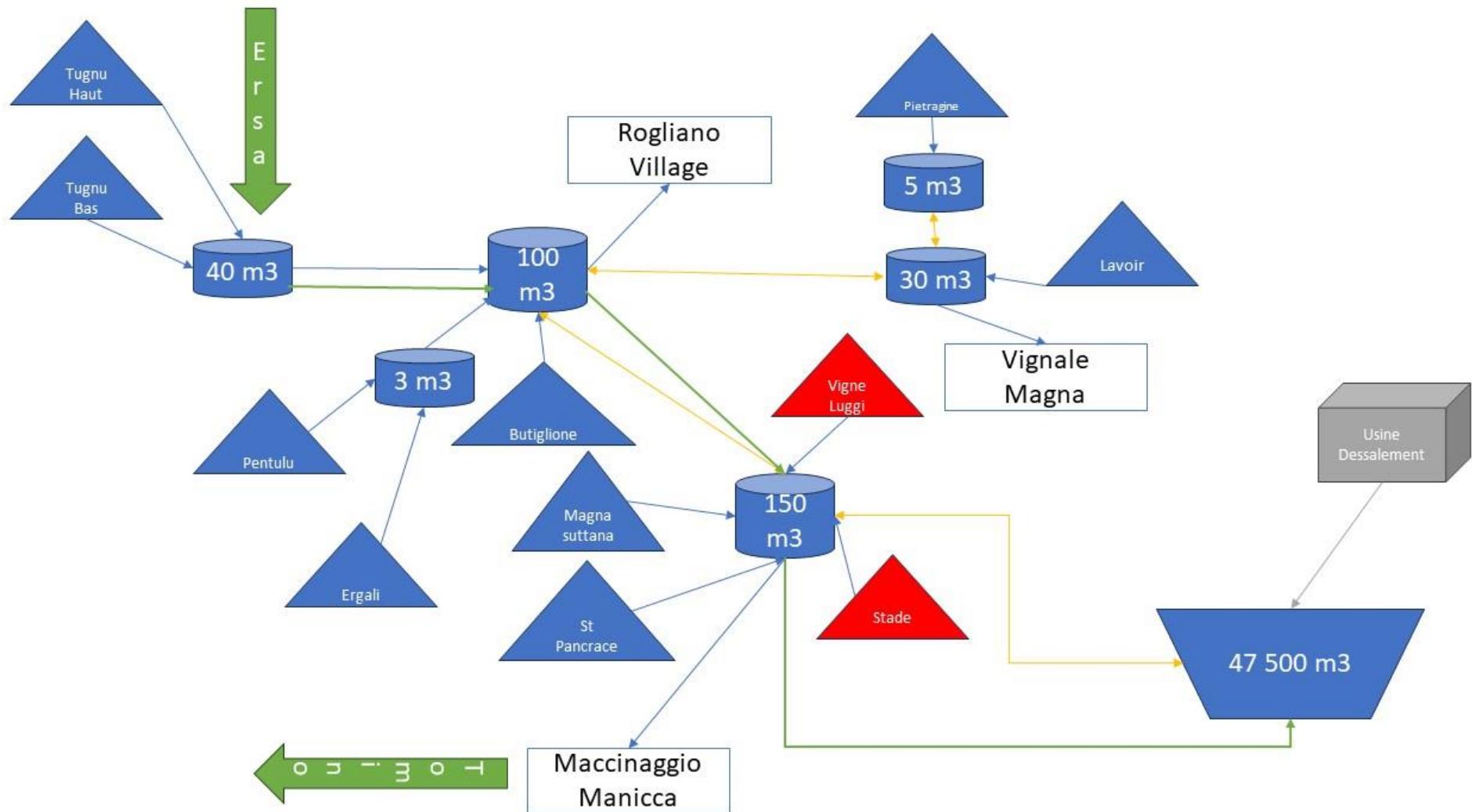
Ressources – Volume mis en distribution		
	2021	2022
Réserve Stullone	37 507	34 741
Ressources propres	92 215	77 994
Usine dessalement	0	12 455
Import Ersa	7 834	16 094
	<b>137 556</b>	<b>141 284</b>

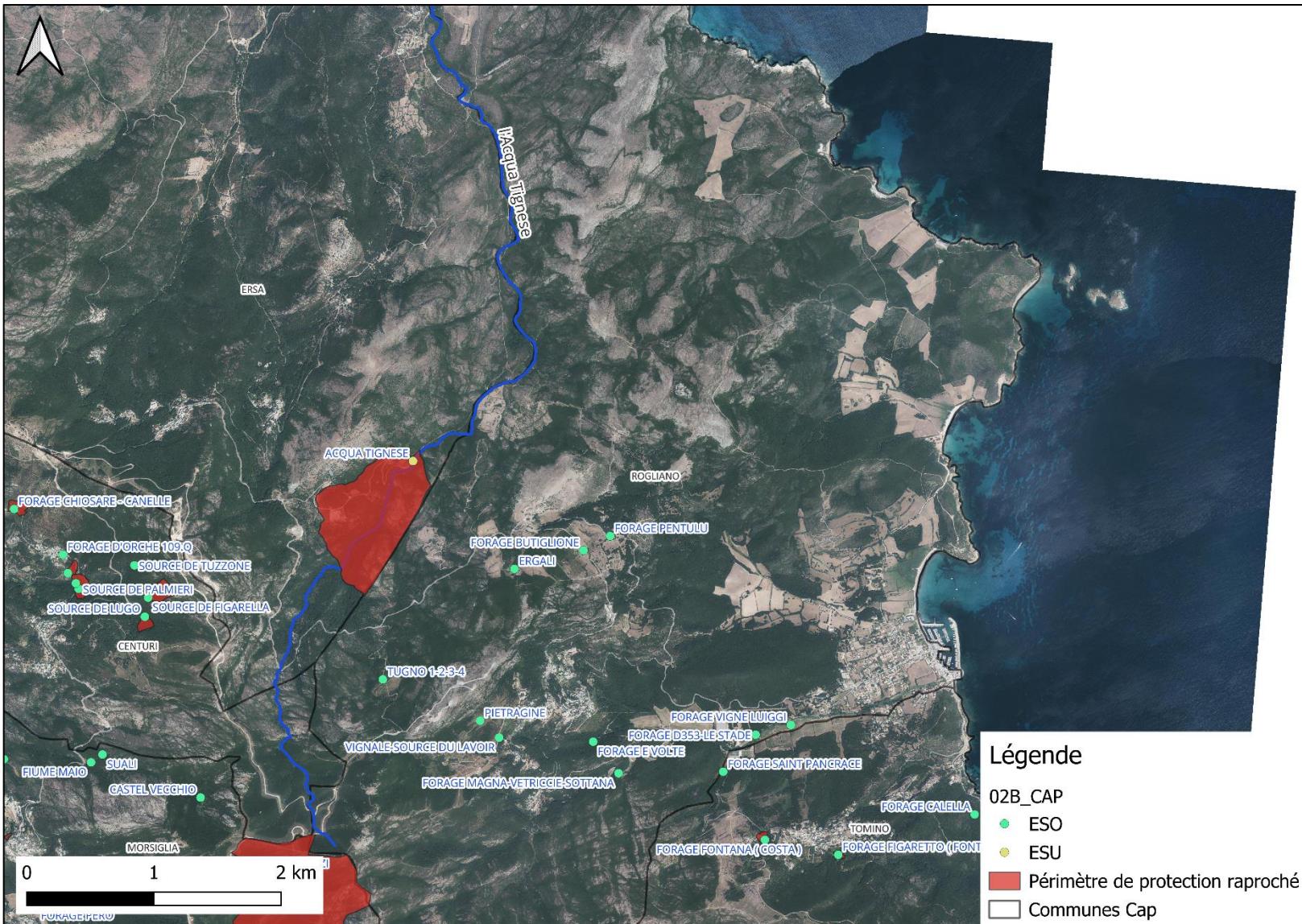
Besoins – Volume total distribué autorisé		
	2021	2022
Transfert Tomino	7 623	8 086
Remplissage Stullone	38 579	28 221
Distribué	63 124	64 518
Fonctionnement	320	350
	<b>109 646</b>	<b>101 175</b>

On remarque qu'en 2021 les ressources ont produit plus que en 2022 (+14 222 m<sup>3</sup>), permettant de remplir la réserve en quasi-totalité (avec l'apport de Ersa de 7 834 m<sup>3</sup>).

L'usine de dessalement trouve donc un internet lors des années de sécheresse quand les ressources propres de la commune produisent peu.

Il est de plus à noter que cette commune est interconnectée à Ersa et Tomino. Actuellement, la sécurisation de la distribution de Tomino dépend de Rogliano et de la réserve de Stullone. Si ce système perdure et que les ressources continuent de diminuer, un volume supplémentaire d'environ 25 000 m<sup>3</sup> (68,5 m<sup>3</sup>/j) serait intéressant pour sécuriser l'eau de cette commune.





Consommation annuelle m3 (calculée)	Consommation annuelle 2022 RPQS m3	Remarques
64 332	Non disponible	
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 OEHC</b>	<b>Remarques</b>
Non disponible	84 726 AERMC (2019 à 2021) : 101 019	Sans l'apport de l'usine de dessalement et celui d'Ersa, la commune serait en manque d'eau en période estivale.  Tous les UDI sont interconnectés ce qui facilite la répartition d'eau sur toute la commune.  Le forage de Saint Pancrace est situé sur la commune de Tomino mais le maître d'ouvrage est Rogliano.

Importations 2022 : 16 094 m3 (RPQS)

Exportations 2022 : 8 086 m3 (RPQS)

**Rapports annuels de l'OEHC :**

Renforcement des forages, sondes sur l'aquifère, réhabilitation réseaux, augmenter la capacité de stockage, renforcement de la bâche.

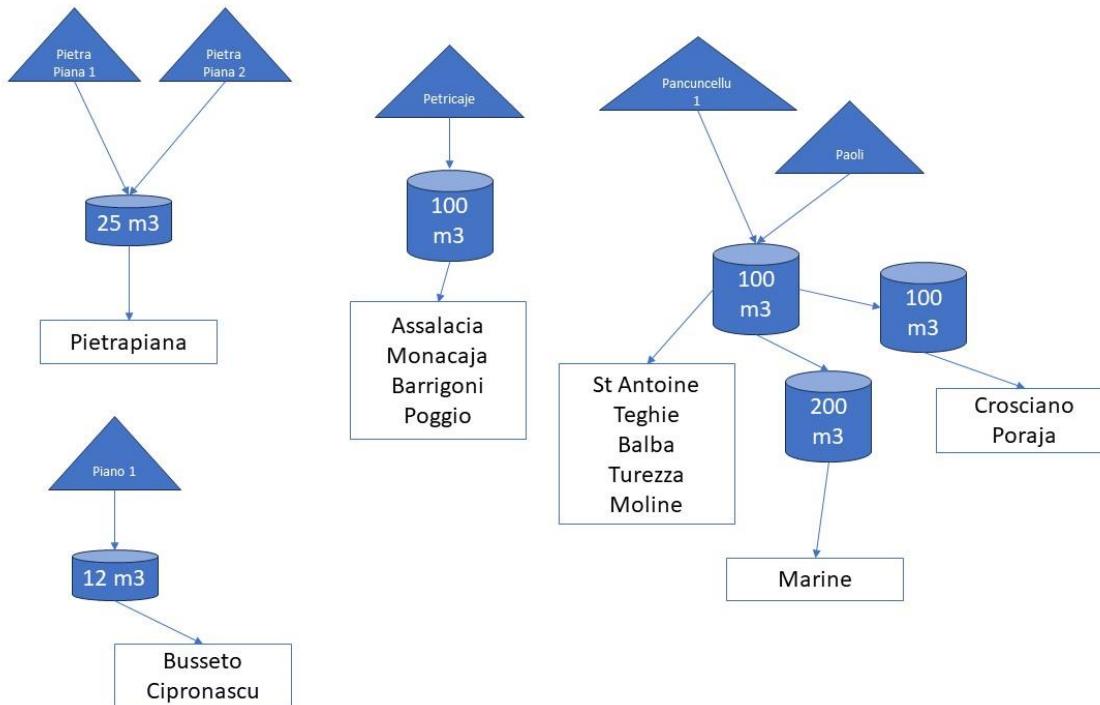
**Travaux financés :**

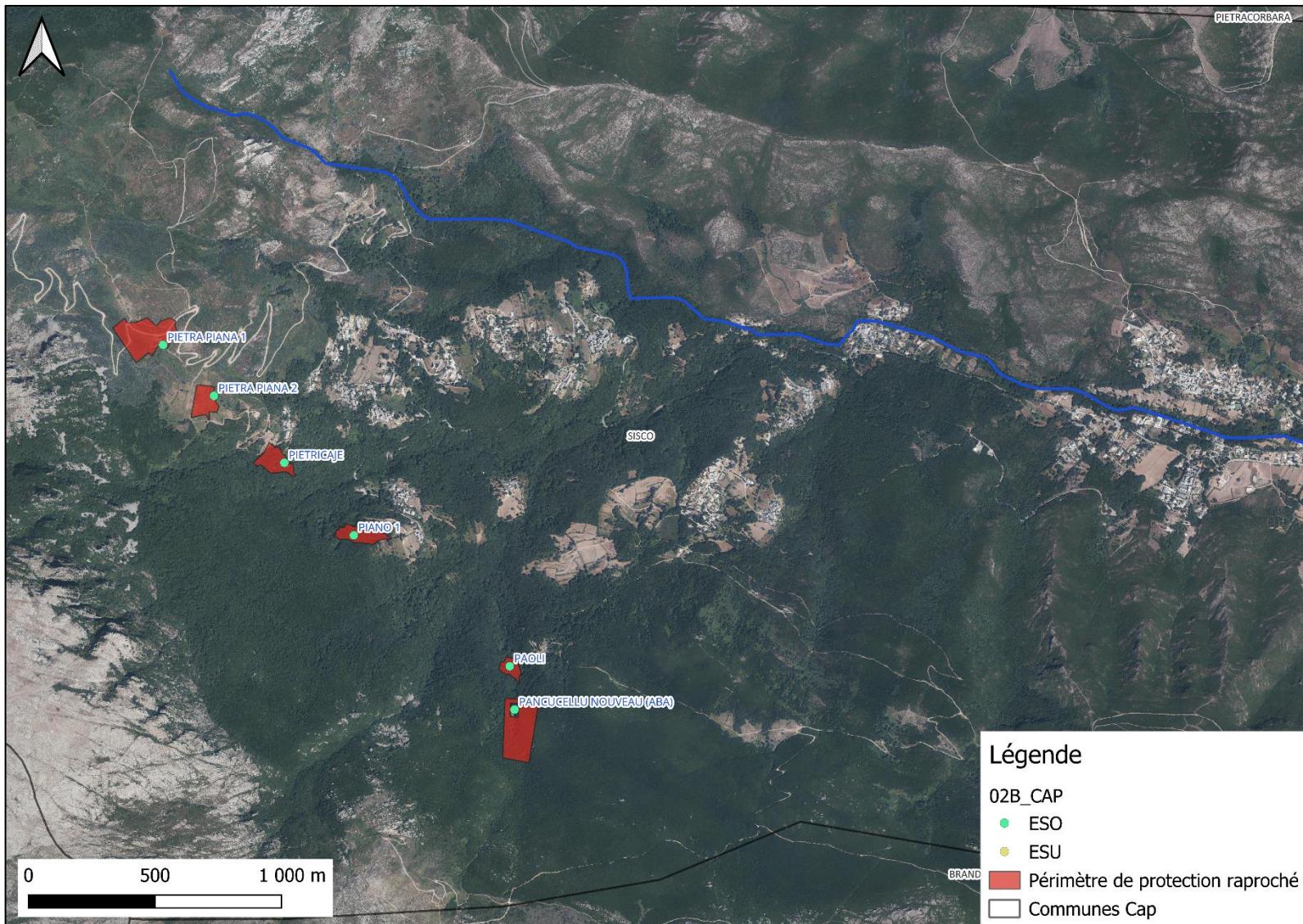
- Réhabilitation réseaux d'Assainissement (2019)
- Travaux de branchement à l'assainissement des vestiaires du stade (DQ, 2021)

➔ Montant total financé toutes aides 424 500,00 €

# Sisco

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m3/j)	Débits étage (m3/j)	DUP (m3/j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m3/j)	Besoin été (m3/j)	Bilan par UDI année m3/j	Bilan par UDI été m3/j	
Sisco	Captage	Pietrapiana 1 &2	121	22	9,2	Pietrapiana	1 (25 m3)	10	25	75%	1,7	4,25	23%	58%	
	Captage	Petricaje	132	69	29,5	Assalacia - Monacaja - Barrigoni - Poggio	1 (100 m3)	95	290		16,15	49,3	68%	209%	
	Captage	Piano 1	36	10	10	Busseto - Cipronascu	1 (12 m3)	34	75		5,78	12,75	72%	159%	
	Captage	Pancuncellu 1	86	86	X	Marine - St Antoine - Teghie - Turezza - Moline - Crosciano - Poraja - Balba	3 (400 m3)	1340	2410		227,8	409,7	64%	116%	
	Captage	Paoli	1309	1064	357										
			<b>1684</b>	<b>1251</b>			<b>6 (537 m3)</b>	<b>1479</b>	<b>2800</b>		<b>251,43</b>	<b>476</b>	<b>57%</b>	<b>135%</b>	





Carte 26 : Prélèvements de Sisco

**Consommation annuelle  
2023 SISPEA m3**

		<b>Remarques</b>
<b>83 404</b>		
<b>Disponibilité en eau totale (DUP) en m3</b>	<b>Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2023 SISPEA m3</b>	<b>Remarques</b>
148 080,5 Manque un captage	109 981	Si l'on se réfère aux DUP, la commune est en déficit durant l'été mais les ressources sont présentes, il faudrait revoir les DUP. Les réseaux ne sont pas interconnectés.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2013) :

Réhabilitation réseau, réhabilitation captages, augmenter stockage.

Travaux financés :

- Réhabilitation réseau AEP (2018)
- Diagnostic et schéma directeur assainissement (2017)
- Réhabilitation réseau AEP (DETR, 2022)

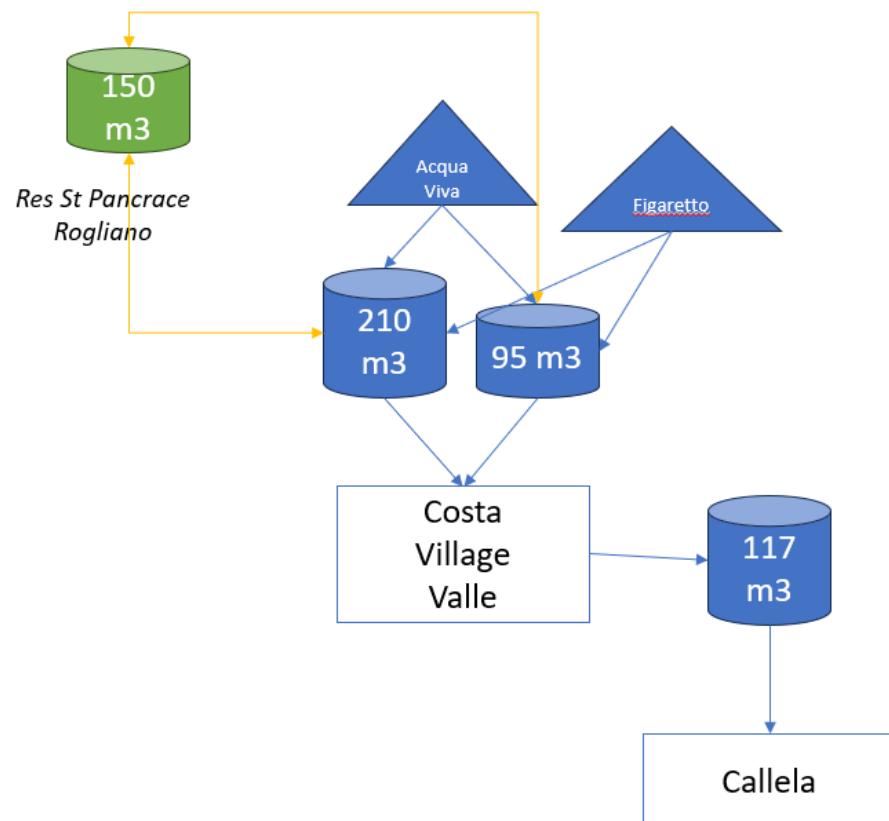
➔ Montant total financé toutes aides 431 547,80 €

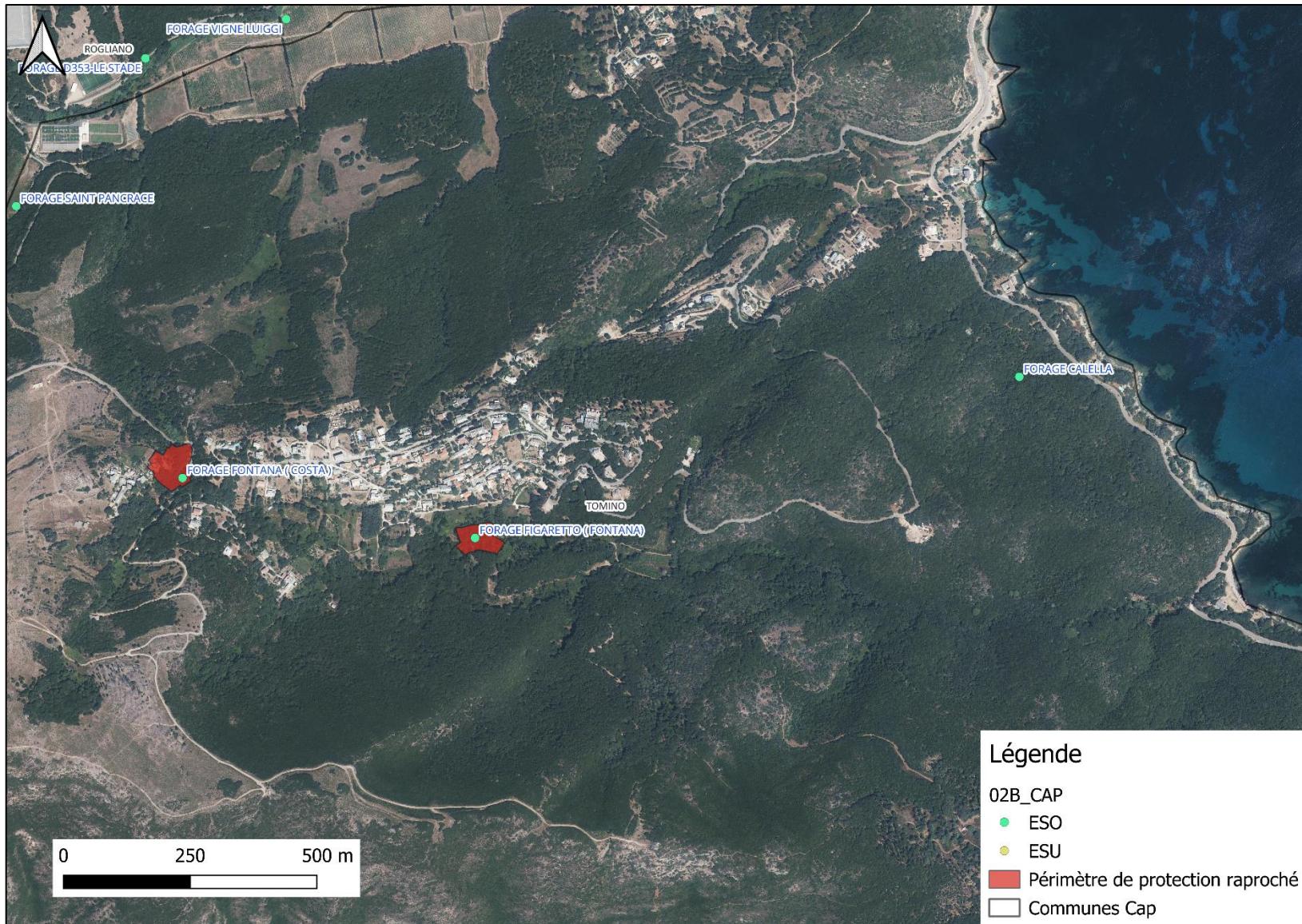
## Tomino

Commune	Type de prélevement	Nom	Débits moyens (m <sup>3</sup> /j)	Débits étiage (m <sup>3</sup> /j)	DUP (m <sup>3</sup> /j)	UDI alimentés	Réservoir	Population par UDI année	Population par UDI été	Rendement réseau	Besoin année (m <sup>3</sup> /j)	Besoin été (m <sup>3</sup> /j)	Bilan par UDI année m <sup>3</sup> /j	Bilan par UDI été m <sup>3</sup> /j
Tomino	Forage	Figaretto	150	150	En cours	Village - Costa - Valle	2 (305 m <sup>3</sup> )	290	613	92%	49,3	104,21	35%	96%
	Forage	Acqua viva	8	8	En cours	Callela	1 (117 m <sup>3</sup> )	79	401		13,43	68,17		
	Forage	Sainte Catherine	13	13	X									
		Apport Rogliano	22	22										
			<b>193</b>	<b>193</b>			<b>3 (422 m<sup>3</sup>)</b>	<b>369</b>	<b>1014</b>		<b>92%</b>	<b>62,73</b>	<b>172,38</b>	

Il est à noter que le forage de Figaretto anciennement à 150 m<sup>3</sup>/j ne donne plus que 20 m<sup>3</sup>/j depuis deux ans. (Bilan à -286% en période estivale)

Le forage de Sainte Catherine a été identifié comme pouvant donner 13 m<sup>3</sup>/j.





Carte 27 : Prélèvements de Tomino

Consommation annuelle 2022 RPQS m3	Achat d'eau 2022 m3	Remarques
17 245	8086	Problème d'un nouveau forage infecté par l'antimoine.
Disponibilité en eau totale (DUP) en m3	Production annuelle moyenne des captages pour consommation 2022 SISPEA m3	Remarques
Non disponible	19 695	Besoin d'un nouveau captage/forage pour sécuriser la ressource. Une étude préliminaire aux forages a déjà été réalisée en 2022.

Projets identifiés dans le schéma directeur (2019) :

Réhabilitation captage, recherche d'eau, réhabilitation réservoirs, réhabilitation réseau.

Travaux financés :

- Diagnostic et schéma directeur AEP (2016)
- Réhabilitation réseau collecte (2016)
- Réhabilitation réseau AEP (2021)
- Réhabilitation réseau AEP (2022)
- Recherche de ressources (DETR, 2022)
- Pose de compteurs (Comité massif, 2022)
- Recherche de ressources x2 (Comité massif, 2022)
- DUP (Comité massif)
- Amélioration réseau AEP (DQ, 2020)

➔ Montant total financé toutes aides 1 016 257,52 €

## Annexe 10 : Tableau des habitants et pics estivaux (source : SISPEA et mairies)

Commune	Habitants	Source	Pic estival	Source	Abonnés	Source
<i>Barrettali</i>	287	SISPEA 2023	800	Maires 2023	281	SISPEA 2023
<i>Brando</i>	2296	SISPEA 2022	6000	Maires 2023	1482	SISPEA 2022
<i>Cagnano</i>	324	SISPEA 2022	700	Maires 2023	263	SISPEA 2022
<i>Canari</i>	646	SISPEA 2023	1100	Maires 2023	385	SISPEA 2023
<i>Centuri</i>	438	SISPEA 2023	1045	Maires 2023	315	SISPEA 2023
<i>Ersa</i>	432	SISPEA 2022	1000	Maires 2023	337	SISPEA 2022
<i>Luri</i>	1287	SISPEA 2022	2320	Maires 2023	827	SISPEA 2022
<i>Meria</i>	234	SISPEA 2022	380	Maires 2023	189	SISPEA 2022
<i>Morsiglia</i>	272	SISPEA 2022	850	Maires 2023	242	SISPEA 2022
<i>Nonza</i>	176	SISPEA 2022	500	Maires 2023	123	SISPEA 2022
<i>Ogliastro</i>	189	SISPEA 2023	450	Maires 2023	121	SISPEA 2023
<i>Olcani</i>	138	SISPEA 2023	180	Maires 2023	71	SISPEA 2023
<i>Olmeta du Cap</i>	221	SISPEA 2022	420	Maires 2023	148	SISPEA 2022
<i>Pietracorbara</i>	939	SISPEA 2022	2000	Maires 2023	673	SISPEA 2022
<i>Pino</i>	313	SISPEA 2022	500	Maires 2023	236	SISPEA 2022
<i>Rogliano</i>	1057	SISPEA 2022	2000	Maires 2023	687	SISPEA 2022
<i>Sisco</i>	1479	SISPEA 2022	2800	Maires 2023	904	SISPEA 2022
<i>Tomino</i>	369	SISPEA 2022	1014	Maires 2023	288	SISPEA 2022

## Annexe 11 : Rendements réseaux retenus

Communes	Schéma directeurs date/rdmmt	RPQS 2022	Année des travaux de réfection du réseau AEP				Valeur retenue
			AERMC et CdC	DETR	Massif	Autres	
Barrettali	2011	56,00%	ND				60,00%
Brando	2022	43,00%	38,50%	2022 et 2023	2022	2021	60,00%
Cagnano	2017	ND	64,70%		2022	2023	70,00%
Canari	2017	95,00%	75,10%		2021		75,00%
Centuri	2016	64,00%	95,00%		2017		90,00%
Ersa	2020	73,00%	81,00%	2021 et 2024			85,00%
Luri	2013	ND	ND	2021 et 2024			75,00%
Meria	2015	63,00%	72,70%		2019		69,00%
Morsiglia	2017	90,00%	75,30%	2017		2022	90,00%
Nonza	2009	ND	83,00%			2021	83,00%
Ogliastro	En cours	ND	93,70%				89,00%
Olcani	2021	74,00%	ND	2022		2020	80,00%
Olmeta du Cap	2018	37,00%	86,00%	2021	2023	2022	90,00%
Pietracorbara	2011	42,00%	ND	2022			60,00%
Pino	En cours	ND	90,00%			2021/2022	90,00%
Rogliano	2022	69,00%	71,60%				70,00%
Sisco	2013	ND	60,40%	2019	2023		75,00%
Tomino	2019	ND	87,60%	2021 et 2022	2022	2020	92,00%